VENDREDI 20 JANVIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1715
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte
le 23 février 2023 à 15h30
au château de Villefargeau.
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
Inscription et renseignements au 03 86 72 08 38 ou sur auxerre@abeille-assurances.com
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr

Orientation : l'enseignement s'adapte



Les traditionnelles portes-ouvertes organisées chaque années dans les établissements d'enseignement agricole doivent de plus en plus prendre en compte les attentes en matières d'orientation. Parcoursup a instauré de nouveaux fonctionnements de la part des étudiants et de leurs parents. Il faut pouvoir répondre au mieux à ces attentes comme en témoigne notre dossier thématique de cette semaine.

Page 14 à 19



TEMPS FORT — P. 03

Viticulture // La flavescence dorée dans le Chablisien



ACTUALITÉ — P.05

Rencontre // Le Morvan pose ses questions



ACTUALITÉ — P.09

Projet 2040 // Répondez au questionnaire !

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
DEMANDEZ UNE DÉMO
G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE
Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg
DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance
VALTRA YOUR WORKING MACHINE

AVANT-SAISON
25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Pensez CHAPUIS Frères !
Votre spécialiste en matériel d'élevage
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 NOUVELLE PAC : DES RÉUNIONS QUI FONT LE PLEIN

.05 RENCONTRE : EN ATTENTE DE RÉPONSE

.06 GÉNÉTIQUE : LE GIE CHAROLAIS EVALUATION RESTE SUR UNE DYNAMIQUE PORTEUSE

.07 MSA : TOURNÉE MONDIALE

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 NOUVEAUTÉS 2033 : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES : LES ZONES INTERMÉDIAIRES

.09 PROJET 2040 : QUESTIONS DE FUTURS

.10 À L'AUBE D'UNE DÉPRISE LAITIÈRE

.11 LE GAEC DE JONCHERET A INVESTI DANS DEUX ROBOTS DE TRAITE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CAP PROTÉINES : DES TERRITOIRES PILOTES POUR MENER À BIEN LE PROJET

.13 AUTONOMIE PROTÉIQUE : QUEL BILAN POUR FILOLÉMA ?

DOSSIER // ENSEIGNEMENT

.14 BEAUNE VITI AGRO-CAMPUS : LA «VITI» DE BEAUNE S'ADAPTE À UN CALENDRIER SERRÉ

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENT : JAPY TECH, DES TANKS À LAIT VRAIMENT «MADE IN BFC»

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXGÈNE

.30 ALIMENTATION ANIMALE : LES ARBRES FOURRAGERS, UNE RESSOURCE PROMETTEUSE

.31 FESTIVAL : DES MODES DE VIE SOUS TOUS LES ANGLES



// LE DESSIN

// EN BREF

Climat 2022 année la plus chaude jamais enregistrée en France

«2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain depuis le début des relevés en 1900 », indique Météo France le 6 janvier sur son site internet, confirmant ses alertes de la fin novembre. *«L'ensemble du pays est concerné»*, notent les experts, alors que 2022 est l'année la plus chaude dans toutes les régions depuis 1947, à la rare exception de l'île-de-France où elle se classe en deuxième position. L'année a été marquée par de nombreux épisodes «exceptionnels», dont les trois vagues de chaleur estivales, mais également un épisode de chaleur précoce en mai, ainsi qu'un épisode tardif «inédit» du 15 au 31 octobre. Autre triste record: un déficit pluviométrique de 25%, qui classe 2022 *«au 2e rang des années les moins arrosées»*, avec 1989. *« Les mois de mai avec un déficit de 60% et de juillet avec un déficit de 85% sont les plus secs jamais enregistrés à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959»*, remarque Météo France. En conséquence, près de trois quarts des sols de l'hexagone auraient été touchés par une sécheresse superficielle cet été. Alors que des températures basses sont nécessaires tant pour ralentir le développement des plantes que pour limiter les ravageurs, *«les périodes de froid ont à l'inverse été quasi absentes»*, souligne Météo France.

Stockage de l'eau Prison avec sursis pour des militants anti-bassines

Quatre militants «anti-bassines» ont été condamnés à des peines de deux à six mois de prison avec sursis par le tribunal de Niort, le 6 janvier pour des dégradations ou violences commises lors d'un rassemblement contre un chantier de retenue d'eau en septembre 2021. A l'époque, quelques centaines d'opposants aux projets de «méga-bassines», ces réserves visant à stocker l'eau en hiver pour la redistribuer en été, avaient envahi un chantier à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres) afin de dénoncer un "Hold-up de l'eau". Trois gendarmes avaient été blessés lors de cette manifestation. Cinq prévenus comparaissaient devant le tribunal de Niort. L'un d'entre eux a été relaxé tandis que les quatre autres ont vu leurs peines assorties d'une interdiction de se rendre pendant deux ans soit dans les Deux-Sèvres, soit dans les communes de Mauzé-sur-le-Mignon et Sainte-Soline, théâtre d'un autre rassemblement de grande ampleur dans le département fin octobre 2022. Le 5 janvier, dans une autre affaire touchant à des retenues d'eau destinées à l'agriculture jugée devant le tribunal de La Rochelle, cinq mois de prison avec sursis ont été requis contre deux hommes pour des dégradations commises à Cram-Chaban, en Charente Maritime, en novembre 2021. Il leur est reproché d'avoir cisaillé et découpé à coups de cutters ou de ciseaux la bâche servant à retenir l'eau d'une réserve. Le jugement a été mis en délibéré au 2 mars.

Céréales Nouvelle progression des volumes pour Senalia

«Au 31 décembre, nous avions déjà chargé 2,4 Mt de céréales et nous en prévoyons 4,6 Mt au 30 juin 2023», a déclaré Gilles Kindelberger, d.g. de Sénalia le 6 janvier 2023 lors de la réunion d'information annuelle du groupe, qui exploite des terminaux portuaires céréaliers et agro-industriels à Rouen. Au 30 juin 2022, un peu plus de 4 Mt avaient été chargées (35 % de plus que lors de la campagne précédente). La réunion a notamment été placée sous le signe de la «sécurité alimentaire». «L'aspect qualitatif est au cœur de nos préoccupations», a souligné Thierry Dupont, président de Sénalia Union. *«Pour chaque activité du groupe, nous devons assurer la maîtrise de la sécurité sanitaire des produits dont nous avons la charge et être reconnus par nos clients au travers des certifications métiers»*, précise un document de l'entreprise. *«En 2002, nous avons engagé la certification ISO 22 000, qui a été mise en place en moins de dix mois»*, s'est ainsi félicité Gilles Kindelberger. Et d'ajouter qu'il s'agit «du seul silo céréalier certifié ISO 22 000 en France. Pour l'exercice 2021-2022, le d.g. de Sénalia a rappelé les données économiques satisfaisantes du groupe Sénalia pour l'exercice 2021-2022. *«A plus de 35 M€, le chiffre d'affaires progresse de 7% tiré par l'activité Céréales Export»*.

// EN IMAGE

Eau Le BRGM inquiet de l'état des nappes et cours d'eau

Dans sa dernière analyse parue le 13 janvier, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'inquiète toujours de l'état des nappes de surface et des nappes phréatiques en France. *« Les pluies infiltrées durant l'automne sont très insuffisantes pour compenser les déficits accumulés durant l'année 2022 et améliorer durablement l'état des nappes »*, indique l'établissement public. C'est ainsi que plus des trois-quarts des nappes restent sous les normales mensuelles avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas. *« Les niveaux sont nettement inférieurs à ceux de décembre de l'année dernière »*, ajoute le BRGM. Les situations restent cependant contrastées selon les régions comme l'indique la carte ci-contre. *« En cas de précipitations insuffisantes, l'état des nappes (pourrait) se dégrader »*, conclut le BRGM.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// VITICULTURE

89

La flavescence dorée est arrivée dans le Chablisien

Le vendredi 13 janvier, la CAVB a réuni bon nombre de viticulteurs du Chablisien pour officialiser l'apparition de la flavescence dorée dans le département. Les premiers cas ont été recensés sur la commune de Maligny avec une quinzaine de pieds infectés constatés. L'objectif était d'expliquer aux professionnels de la vigne ce qu'est réellement cette maladie épidémique et dévastatrice, ainsi que les échéances à venir dans le département pour contrer au mieux sa propagation.



M. Baudoin

La flavescence dorée cause des symptômes de jaunisse sur les ceps de vigne, comme ici sur un cépage blanc.

Les inquiétudes étaient fondées : la flavescence dorée est bel et bien arrivée dans le vignoble icaunais. Du côté de Maligny précisément, où une quinzaine de pieds infectés ont été constatés.

Si la maladie est présente en Bourgogne depuis 2004 et des premiers cas observés dans le Mâconnais, en Saône-et-Loire en 2012 (cela avait engendré à l'époque l'arrachage de 11 ha de vigne), c'est la première fois que la flavescence dorée apparaît dans l'Yonne. Pour rappel, en France, le premier foyer est apparu dans les années cinquante, dans le Sud-Ouest.

Alors, pour bien comprendre à quoi doivent se préparer les vignerons du département, commençons par expliquer ce qu'est, concrètement, la flavescence dorée. « *C'est une maladie fortement épidémique causée par un phytoplasme (une bactérie) et propagée par une cicadelle (un insecte)* », indique Marie-Charlotte Paput, directrice de la Fredon BFC, qui est intervenue lors de la réunion du vendredi 13, à Chablis. « *Elle provoque le dépérissement des ceps de vignes* ».

Si elle touche tous les cépages, le désavantage de l'Yonne est que le chardonnay est plus sensible à cette maladie que les autres cépages. « *Une fois que la cicadelle a piqué un cep malade, elle pourra contaminer les autres ceps après un mois d'incubation* ». Lorsqu'un cep est contaminé, « *il faut compter un an avant que l'apparition des premiers symptômes ne soient visibles* », confie Jean-Hugues Goisot, (administrateur à la CAVB et référent sur le sujet de la flavescence dorée, et viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux), ce qui rend la gestion de la maladie encore plus complexe.

Des symptômes de jaunisse, comme le bois noir

Aussi, l'Yonne est très touchée par une autre maladie, le bois noir, qui présente les mêmes symptômes de jaunisse que la flavescence dorée, ce qui rend son identification encore plus délicate. Seul un test en laboratoire permet de les différencier. Cependant, cette dernière est une maladie de quarantaine, ce qui n'est pas le cas du bois noir. Ces deux maladies sont également transmises par des vecteurs différents.

Afin d'identifier les pieds contaminés et pouvoir contrôler au mieux le développement de la maladie, des prospections sont faites. « *Elles deviendront exhaustives sur une partie du vignoble* », assure Charlotte Huber, directrice technique à la CAVB. « *Jusqu'alors, la prospection dans l'Yonne se faisait par tiers. Il faudra qu'elle devienne intégrale, au moins sur une partie du vignoble* ». Pour l'heure, le périmètre sur lequel cela sera mis en œuvre reste à définir entre l'État, la CAVB et l'ODG.

Un traitement obligatoire à venir

Selon Jean-Hugues Goisot, « *si on veut éradiquer la maladie, il faut que le travail soit fait au tout début de la contamination, dès l'apparition des premiers symptômes, car elle se développe très rapidement* ». Il rappelle que la lutte s'appuie sur quatre piliers indissociables : le traitement à l'eau chaude des pieds avant la plantation, l'arrachage des pieds symptomatiques, la prospection exhaustive du vignoble et le traitement insecticide selon l'analyse de risques.

Ainsi, pour tenter de contrôler son développement, voire de l'éradiquer, « *un traitement insecticide sera réalisé sur le périmètre infecté* », reprend Charlotte Huber. « *Les traitements insecticides deviendront obligatoires. Pour le moment ce n'est pas le cas, mais cela le deviendra par arrêté préfectoral. Le nombre de traitement et le périmètre restent encore à définir. À la CAVB, on souhaiterait que l'arrêté préfectoral soit publié d'ici mars ou avril, mais cela dépendra des discussions que l'on aura avec les professionnels et avec l'État. Cela passera aussi par une période de consultation publique* ».

À noter que les pieds infectés avérés doivent obligatoirement être arrachés avant le 31 mars afin de maintenir la pérennité de la parcelle. Aussi, dès qu'une parcelle est contaminée à 20 %, la réglementation impose qu'elle doit entièrement être arrachée.

Christopher Levé

// FESTIVITÉS

39

La Percée du vin jaune va fêter ses 25 ans !

La grande fête du vin jurassien s'apprête à franchir un cap symbolique, du 3 au 5 février, dans le village de Voiteur, près de Lons-le-Saunier.

25 000 personnes sont attendues pour la Percée du vin jaune, vingt-cinquième du nom, qui va se tenir les 3, 4 et 5 février dans le village jurassien de Voiteur, près de Lons-le-Saunier. Ce sera le grand retour de cette fête populaire enfin débarrassée des affres du Covid. Les vignerons du Jura seront également à l'honneur lors des festivités, pour célébrer l'Or Jaune et son millésime 2016. Cette édition accueillera de nombreux stands, des déjeuners officiels, des expositions, des concours de cuisine et des animations musicales. Les participants pourront assister à la cérémonie de mise en perce, aux dégustations de produits régionaux, à l'ouverture des caveaux et aux ventes aux enchères. Le samedi 4 février, aura lieu la traditionnelle bénédiction à l'église du village de Voiteur. De plus, la soirée prestige de la Percée est renouvelée.

Un vin séducteur

Elle se déroulera le vendredi 3 février sur réservation, toujours à Voiteur. En participant à cette soirée, les visiteurs auront accès à trois caveaux au choix, une dégustation de chacun des cinq vins, la découverte de la gamme de chaque domaine visité. Ces visites seront organisées par groupe de quinze personnes et dureront une heure. D'autre part, l'Or Jaune sera à l'honneur pour sa 25e édition. Élaboré à partir du cépage Savagnin, le Vin Jaune séduit depuis 1997 les amateurs à l'échelle mondiale. Élevé avec un processus unique, ce dernier est retrouvé sur quatre Appellations d'origine contrôlées (AOC) : L'Étoile, Arbois, Château-Chalon et Côtes du Jura. Lorsque la fermentation est terminée, cet Or est conservé en fût de chêne pour une durée de six ans et trois mois. Ainsi, durant le vieillissement, à la surface, le vin est recouvert d'un voile de levures afin de le préserver du contact direct avec l'air. Le clavelin, contenant unique, permet la mise en bouteille du Vin Jaune lorsque son vieillissement est achevé. Ce dernier est caractérisé comme « unique » car sa contenance correspond à ce qu'il reste d'un litre de vin après l'intégralité du vieillissement, soit 62 cl. Le vin volatilisé au cours des années est appelé, poétiquement, « part des anges ».

Quasiment immortel

Lorsque le Vin Jaune est mis en bouteille dans le clavelin, celui-ci est quasiment immortel. Cet Or du Jura a l'un des vieillissements les plus importants mondialement. Ce vin unique s'apprécie également durant sa jeunesse. Le dimanche 5 février, lors de la vente aux enchères, des cuvées d'exception seront proposées aux amateurs et collectionneurs qui auront la possibilité de se faire plaisir. Aussi, chaque année, des millésimes rares issus des caves, sont amenés par les vignerons afin de faire vivre aux participants un moment inédit et unique. Enfin, durant tout ce week-end, des concours et battles culinaires s'allieront aux verres de Vin Jaune.

D'après communiqué

www.percee-du-vin-jaune.com



La Percée du Vin Jaune est avant tout un grand moment de fête populaire, depuis 25 ans.

// NOUVELLE PAC

Des réunions qui font le plein

S'il fallait une preuve de l'intérêt que le monde agricole porte aux règles qui accompagnent l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC, l'affluence constatée aux réunions organisées par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or sur le sujet en est une.



A Marcilly-sur-Tille, pour la première des cinq réunions prévues, le public s'est déplacé en masse.

C'est à la salle polyvalente de Marcilly-sur-Tille que le bal s'est ouvert le 11 janvier : la première d'une série de cinq réunions d'information organisée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est tenue pour informer sur les règles qui vont désormais s'appliquer dans le cadre de la nouvelle PAC en vigueur depuis le 1er janvier. Comme toujours dans ce domaine, rien n'est simple et il importe donc d'apporter aux agriculteurs un maximum d'éléments éclairant le cadre réglementaire qui est désormais le leur. Aux côté d'intervenants de la Chambre d'agriculture se trouvaient également des représentants de la DDT. Outre la PAC, la réforme de l'assurance multi-risques climatique ou les évolutions au niveau du conseil stratégique phytosanitaire faisaient également partie des points abordés. Mais c'est évidemment la PAC qui aura occupé la majeure partie des échanges pour cette première réunion. Premier pilier, second pilier, écorégimes, nouvelles règles de conditionnalités, Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)... Les sujets d'interrogation ne manquent pas.

Concernant le premier pilier de la PAC : le montant des fonds alloué reste relativement inchangé par rapport à l'ancienne PAC mais il est marqué par l'apparition des écorégimes, en remplacement des paiements verts. Trois voies sont possibles pour obtenir les aides liées aux écorégimes : les pratiques agricoles, les certifications et les Infrastructures agro-écologiques (IAE). Trois niveaux de paiement interviendront, échelonnés de 60 à 110 euros/ha.

La logique de fond qui se rattache à ces écorégimes est d'obtenir des assolement les plus diversifiés possibles. Pour les agriculteurs, en fonction de leurs pratiques, il s'agira d'obtenir un maximum de points. On note aussi la fusion des aides couplées animales, ainsi que la mise en place d'un nouveau système de suivi des surfaces par satellite, mis en place afin de vérifier l'admissibilité des surfaces pour les aides découplées, hors écorégimes et pour l'ICHN. Ceci pour 2023 car, à partir de 2024, toutes les aides portant sur les surfaces seront concernées par ce système de suivi.

Nouvelle aide bovine

Autre évolution importante dans ce dispositif : l'introduction d'un droit à l'erreur dans les déclarations et la limite de modification des télédéclarations PAC interviendra plus tard que ce qui était prévu jusqu'alors. Il faut aussi noter que sur ce 1er pilier, le paiement JA connaît quelques évolutions : il représente désormais 1,5 % du budget, contre 1 % dans la précédente programmation. Le montant forfaitaire annoncé sera de 4469 euros /exploitation. Il s'appliquera avec la transparence Gaec si plusieurs JA font partie de la structure. Au niveau des aides couplées animales on note l'arrivée d'une nouvelle aide bovine destinée à favoriser la valorisation des bovins sur le territoire et à lutter contre la déprise qui affecte des exploitations laitières. Elle devrait permettre, pour le secteur allaitant, de sortir d'un système de prime à la vache productive. Les éleveurs gagneront en souplesse dans la gestion de leur troupeau : les génisses de renouvellement et les animaux à l'engraissement seront éligibles. Cela marquera la fin de la contrainte du taux de productivité incitant à faire naître toujours plus de veaux. Pour les aides à l'UGB, deux montants sont annoncés pour 2023 : un montant de base à 60 euros /UGB (femelles laitières et mixtes, femelles viande au-delà de 2 fois le nombre de veaux viande et UGB mâles au-delà du nombre de vaches) dans la limite de 40 UGB. Un montant supérieur de 110 euros/UGB (femelles races viande limitées à 2 fois le nombre de veaux viande et les UGB mâles dans la limite du nombre de vaches).

Evolutions sur l'ICHN

Concernant le second pilier : la mesure principale est l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) avec une évolution par rapport à l'ancienne PAC : la nécessité de détenir au moins 5 UGB herbivores ou porcins, au lieu de 3 auparavant. Les aides pour le bio sont aussi renforcées, avec une enveloppe en hausse de 36 % (340 millions d'euros par an de 2023 à 2027). Pour les aides à la conversion les engagements sur 5 ans sont maintenus et la rotation avec une grande culture au cours des 5 années d'engagement n'est plus exigée pour les légumineuses fourragères.
Le montant de l'aide à la conversion en grandes cultures et légumineuses est réévalué de 50 euros, à 350 euros/ha. En Bourgogne-Franche-Comté, l'aide au maintien en 2023 est prolongée.
Sur les MAEC, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a précisé qu'un gros travail avait été effectué sur des cultures à bas niveau d'intrants, (protéagineux, tournesol, chanvre...). *« On a aussi enfin une mesure ciblée sur les zones intermédiaires et il y aura des appels d'offres en 2024 et 2025 »* précise-t-il.

Berty Robert

Les deux dernières réunions sont prévues à 14 heures :
-mardi 24 janvier à la salle ERL de Châtillon-sur-Seine, 11 rue Albert Camus
-mercredi 25 janvier à la salle de Chassagne de Fauverney

Contacts utiles pour tous renseignements :

-Cathie Cuisin : 03 80 68 66 62 - cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr
-Valentine Navereau : 03 80 90 89 09 – valentine.navereau@cote-dor.chambagri.fr
-DDT, service Economie agricole et environnement des exploitations : 03 80 29 44 67 – dddt-seaee@cote-dor.gouv.fr

Le conseil stratégique phytosanitaire fut un des autres points abordés lors de cette réunion d'information. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation qui permet de renouveler son Certiphyto, mais il ne faut pas tarder pour agir, au risque de se trouver confronté à un embouteillage. Même si cette formation peut-être perçue comme une contrainte supplémentaire, elle est porteuse d'un véritable intérêt technique pour la gestion d'une exploitation. Il s'agit de faire de cette contrainte un enrichissement technique. Les personnes qui devront renouveler leur Certiphyto en 2024 doivent donc se former dès 2023. Trop attendre, c'est prendre le risque de devoir attendre car les formations seront très sollicitées. De plus, comme le soulignait Fabrice Genin, président de la FDSEA 21 *« une grande partie des détracteurs de l'agriculture imaginent qu'on utilise les produits phyto sans réfléchir. Ces formations sont donc aussi le moyen de montrer qu'on a une utilisation stratégique et réfléchie de ces produits »*. Les Chambres sont bien dimensionnées pour faire ces formations et disposent de l'expertise nécessaire.

// GRIPPE AVIAIRE

Un foyer faune sauvage détecté en Côte-d'Or

La découverte, le 12 janvier d'une aigrette infectée par le virus entraîne l'instauration d'une zone de protection sur une partie du département.

La Préfecture de Côte-d'Or a annoncé, le 16 janvier la découverte d'un foyer d'influenza aviaire en faune sauvage. Le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié le 12 janvier sur une grande aigrette collectée par le réseau Sagir (de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres) sur l'étang d'Antigny-la-Ville, près d'Arnay-le-Duc.

Franck Robine, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, a pris immédiatement un arrêté visant à prévenir l'apparition d'influenza aviaire dans les élevages. Une Zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte de l'oiseau infecté a été définie et comprend 110 communes. À l'intérieur de la zone concernée, des mesures sont déployées afin de protéger les élevages de volailles d'une potentielle contamination par la faune sauvage, notamment un renforcement des mesures de biosécurité (mise à l'abri), une surveillance renforcée des élevages (autocontrôles et analyses de laboratoire) et une adaptation des activités cynégétiques (appelants de gibier d'eau et gibier à plumes). Pour de plus amples informations sur les mesures de biosécurité, vous pouvez vous référer au site : https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les- mesures-de-biosecurite-pourles-operateurs-professionnels-et-les-particuliers.

Niveau élevé depuis novembre

Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher, ni de nourrir les oiseaux sauvages et plus particulièrement dans cette ZCT. Il est rappelé que, pour éviter la diffusion du virus, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés. Par ailleurs, afin de limiter la diffusion du virus, qui peut avoir d'importantes conséquences économiques et de souveraineté alimentaire le niveau de risque épizootique vis-à-vis de l'influenza aviaire est passé au niveau « élevé » depuis le 11 novembre 2022. Cette situation entraîne l'application de mesures renforcées de prévention pour les élevages avicoles et les basses-cours sur toutes les communes du département (et du reste du territoire métropolitain). La ZCT pourra être levée après un délai de 21 jours, soit le 28 inclus, si aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'est décelé dans les exploitations et si aucun nouveau cas n'est survenu dans la faune sauvage libre. Dans le cas contraire, elle sera maintenue jusqu'à stabilisation de la situation.

D'après communiqué

// EN BREF

Syndicalisme Les prochaines réunions cantonales de la FDSEA de Côte-d'Or

La FDSEA de Côte-d'Or organise des réunions cantonales électives.
Les prochaines auront lieu :
- jeudi 26 janvier pour le canton de Baigneux, à 20 heures, salle de la mairie d'Ampilly-lès-Bordes, chemin de la Vigne
- mardi 31 janvier pour le canton de Dijon-est, le matin, à Varois-et-Chaignot
- mercredi 1er février pour les cantons d'Auxonne-Pontailler, à 14 heures, à Auxonne
- jeudi 2 février pour le canton de Laignes, à 14 heures, salle de la mairie de Marcenay

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

// RENCONTRE

58

En attente de réponse

Le 6 janvier dernier aux Settons, certains agriculteurs du canton ont rencontré Patrice Joly, Sénateur de la Nièvre, pour aborder divers sujets.



Baptiste Flory

René Blanchot, président de la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands lacs a été convié mais n'était pas présent – excusé au préalable.

Depuis l'élection de René Blanchot au poste de président de la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands lacs, les exploitants agricoles souhaitaient le rencontrer afin d'échanger sur les projets agricoles menés par cette collectivité. Restée sans réponse, cette demande a été acceptée le 6 janvier et s'est soldée par une rencontre entre certains des demandeurs et Patrice Joly (1), Sénateur de la Nièvre – monsieur Blanchot n'ayant pu faire le déplacement suite à un empêchement.

Un poids, une mesure

« Il est nécessaire que nous puissions comprendre ce que la collectivité envisage comme projet pour notre secteur, en plus du PAT » souligne Pierre Bobin, exploitant à la retraite et présent lors de la réunion. Éric Boucher, également participant et exploitant à Moux-en-Morvan insiste : *« Le PAT semble se concentrer sur une infime partie de la profession. Que fait-on des 95 % restant ? »*. Loin d'être venus non préparés, les exploitants ont proposé la création de trois ponts-bascules à Lormes, Château-Chinon et Montsauche. *« Nous allons faire établir des devis afin de les présenter, début mars lors de la prochaine rencontre, en vue d'un éventuel financement de la communauté de communes »* détaille Éric Boucher, avant d'ajouter : *« nous sommes prêts à payer pour avoir accès à ces ponts, notamment pour financer leur entretien, comme ce qui se fait déjà pour celui de Moulins-Engilbert. De plus, nous sommes persuadés de la pertinence des installations, car elles pourraient servir à d'autres corps de métier comme les collectivités qui pourraient alors vérifier les chargements de plaquettes nécessaires au chauffage de certaines infrastructures »*.

Plus de propreté

Le traitement des déchets a aussi été abordé : *« Certes les vendeurs de filets ou bâches d'enrubannage sont dans l'obligation de reprendre celles usagées, mais les points de collectes sont à 20 ou 50 km de nos exploitations. De plus, le stockage est compliqué pour certains. Pour toutes ces raisons, nous voudrions voir si la communauté de communes serait prête à organiser des collectes plus fréquences (2 à 3 fois dans l'hiver) dans des points plus proches notamment pour le secteur de Saint-Agnan. Cela apporterait une plus grande propreté dans nos exploitations et donc une meilleure image pour l'ensemble de la profession ou encore du territoire, en plus d'un confort de travail et de sécurité »* présente Éric Boucher. Là encore, pour cette question, la réponse sera rendue durant la prochaine réunion. En attendant, les exploitants se sont engagés à se renseigner auprès d'Adivalor, pour repréciser les règles exactes des collectes (états de propreté des déchets, type de stockage, etc.) afin d'apporter un éclairage supplémentaire pour les échanges à venir. Renseignements sur : https://www.adivalor.fr/collectes/

Chemins ruraux

La question de l'entretien des chemins ruraux s'est aussi posée, et plus précisément celle d'une éventuelle rétribution pour l'engagement des exploitants dans ce domaine. Éric Boucher explique : *« Pour aller dans certaines de nos parcelles, nous sommes obligés de nettoyer ces chemins régulièrement. Cela demande du temps et de l'investissement, qui doit être reconnu comme tel surtout face à la hausse des coûts comme celle du carburant. Nous faisons le travail des communes par nos actions, il faudrait que cela soit officialisé »*. Pierre Bobin se rappelle d'ailleurs : *« À Ouroux, il y a quelques années, nous avions des contrats d'entretiens, mais ces derniers se sont arrêtés. C'est fort dommage car ils officialisaient et remerciaient ces entretiens par des compensations financières à hauteur de l'investissement »*. Pour rappel, selon la législation en vigueur, l'entretien de la commune ou de la communauté de communes de ce type d'accès dépendra de son intitulé exact entre « voie » ou « chemin ». En effet, selon l'article L. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (2), l'entretien des chemins ruraux n'y est pas indiqué, seules y sont stipulées les dépenses pour l'entretien des voies communales. Dans une réponse du ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 11 septembre 2014 - page 2077 (3), pour cette question de l'entretien, il est stipulé : *« Il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien des chemins ruraux pour les communes. L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune à l'article L. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Toutefois, dès lors que la commune a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin rural et a ainsi accepté d'en assumer l'entretien, sa responsabilité peut être mise en cause par les usagers pour défaut d'entretien normal (CE, 20 novembre 1964, Ville de Carcassonne) »*. Pour cette question, là encore une réponse sera donnée courant mars.

MAEC

Enfin, les nouvelles MAEC ont été mises en avant. Éric Boucher pointe trois points : *« La législation prévoit que ceux n'ayant pu y adhérer pour la PAC 2015-2022 ne soient pas prioritaires. Il y aura donc encore des exclus, ce qui n'est pas équitable. Ensuite, au vu de ce qui est présenté, il semble que les contraintes soient telles qu'une grande partie des exploitants sortira du dispositif. De ce fait, il me semble dommageable qu'il n'y ait pas une adaptation pour ces deux points afin qu'une majorité d'exploitations puisse rentrer dans ces MAEC. Nous souhaitons continuer à protéger l'environnement, mais pas au détriment de l'équilibre technico-économique de nos sociétés »*. Là encore, aucune réponse précise n'a été formulée par les pouvoirs politiques présents lors de la réunion du 6 janvier. Éric Boucher et Pierre Bobin concluent : *« Nous attendons avec impatience la prochaine rencontre promise début mars pour éclaircir tous ces points qui sont primordiaux pour notre secteur et pour la bonne continuité de nos activités professionnelles »* ; affaire à suivre donc.

Chloé Monget

(1) Contacté par nos services, nous n'avons pas eu de retour pour la réalisation de cet article.

// EN SAVOIR +

(2) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033812431/

(3) https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140411372.html#:~ : text = Il % 20n % 27existe % 20pas % 20d, code % 20g % C3 % A9n % C3 % A9ral % 20des % 20collectivit % C3 % A9s % 20territoriales

// BÂTIMENTS AGRICOLES

21

Les portes-ouvertes des bâtiments arrivent !

La semaine consacrée à des visites de bâtiments agricoles est organisée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Elle se tient du 30 janvier au 3 février.

Comme chaque année, les journées de portes ouvertes bâtiments sont des rendez-vous très attendus par les acteurs de la filière agricole en Côte-d'Or. En voici le programme :

- lundi 30 janvier, journée ovins allaitants au Gaec Poillot Benoît et fils, 2 rue du Seuvot, à Thoisy-la-Berchère.
Bâtiment semi-ouvert de structure métallique (charpente, bardage et aménagements) pour loger jusqu'à 270 brebis.
- mardi 31 janvier, journée bovins allaitants à 10h30 au Gaec Jacotot, ferme de Laucy à Mavilly-Mandelot.
Bâtiment semi-ouvert de structure métallique logeant de la jeunesse (70) et des vaches à l'engraissement (25).
A 14h30, au Gaec des Troix Chênes, 1, rue de Fontenailles à Bessey-la-Cour.
Bâtiment structure métallique bardage bois avec alternance de plaques translucides.
-mercredi 1er février, journée bovins allaitants, à 10h30 chez Thomas Lemée, Crepy, à La Roche-en-Brenil.
Bâtiment structure métallique logeant de la jeunesse (55) et des vaches à l'engraissement (16).
A 14h30, Gaec de Pergeot, Dionne, à Chatellenot. Extension d'un bâtiment structure métallique pour 56 VA.
- jeudi 2 février, journée production laitière, à 10h30, au Gaec Bruey, à Bellenod-sur-Seine. Bâtiment structure métallique pour loger 75 VL.
A 14h30 au Gaec des Petits prés, 19 bis route de Ruffey-lès-Beaune. Bâtiment structure métallique pour 76 brebis laitières.
- vendredi 3 février, journée bovins allaitants, au Gaec Geoffroy, 17, Grande rue, à Bure-les-Templiers. Stabulation aire paillée intégrale structure métallique pour loger 120 VA.

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR


VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// GÉNÉTIQUE

21 Le GIE Charolais Evaluation reste sur une dynamique porteuse

Le GIE Charolais Évaluation a tenu son assemblée générale à Pouilly-en-Auxois. Il aborde sa prochaine vente du 10 février avec beaucoup d'espoir, fort d'un lot de veaux de belle qualité.

Une vente historique, forcément, ça marque ! Lors de son assemblée générale, le 10 janvier, au sein de la MFR de Pouilly-en-Auxois, le GIE Charolais Évaluation est largement revenu sur sa dernière vente aux enchères des veaux de la station de Créancey, lors de laquelle les prix avaient atteint des niveaux inédits. Le record de la vente du 11 février 2022 avait été fixé par Sam, un veau du Gaec Lépée de Millery, en Côte-d'Or, acheté par la coopérative Feder Élevage au prix de 15 500 euros ! Au-delà de cette vente emblématique, la moyenne des autres transactions ce jour-là s'est située au-dessus de 3 600 euros. Le pourcentage de ventes a été élevé et quasiment tous les veaux proposés sont montés au-delà de leur mise à prix. Jean-Pierre Godot, président du GIE, voit dans ces chiffres *« la conséquence du large choix et de la qualité des animaux présentés »*. Le taureau Sam va d'ailleurs donner lieu à une diffusion par insémination.

Engagement fort des éleveurs

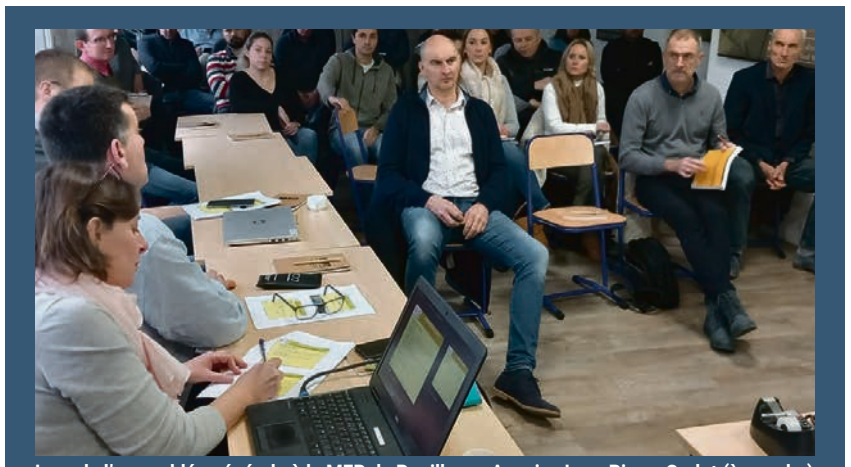
Évidemment, après une telle vente en 2022, Jean-Pierre Godot *« signerait bien pour la même chose en 2023 »* mais dans ce domaine il faut néanmoins faire preuve de prudence, ce qui ne signifie pas du pessimisme : *« nous avons, cette année encore en station,* précise le président du GIE, *un très joli lot de veaux. Il a bien fonctionné et la vente devrait attirer du monde »*. Rappelons que celle-ci est fixée au 10 février et présentera 40 reproducteurs charolais. Une chose est certaine : la station de Créancey peut s'appuyer sur un engagement fort de la communauté des éleveurs, qui, associée au soutien de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et des techniciens de Bovins Croissance, assure le bon fonctionnement de la structure. La veille de l'assemblée générale, une bonne partie des éleveurs concernés étaient d'ailleurs présents sur le site de Créancey afin de mettre la main à la pâte pour préparer le ring des animaux, dans le cadre de la réalisation de vidéos de présentation, qui sont désormais un outil incontournable de promotion pour ce type de vente. *« La station participe au rayonnement de notre élevage,* soulignait pour sa part Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, présent à l'assemblée générale. *C'est un moyen d'amener des acheteurs de l'extérieur dans notre département. Il est normal que la Chambre vienne en appui. La station est une structure complémentaire de la sélection qui peut se faire en ferme et, en cela, elle est précieuse »*.

Objectif de croissance dépassé

La dernière « promotion » des veaux entrés en station le 20 septembre, se montre en tout cas prometteuse : *« Globalement,* souligne Jean-Pierre Godot, *on a des animaux de plus en plus lourds à l'entrée en station et, cette année, nous avons un peu plus de profils vêlage facile. Notre objectif minimum de croissance était de 1 400 grammes par jour et sur ce lot, on a plutôt été autour de 1 700 grammes »*. Quoi qu'il en soit, la vente du 10 février va devoir également intégrer dans ses règles les conséquences de la hausse des prix des aliments. Le GIE a acté une hausse de mise à prix des animaux qui fera passer celle-ci de 2 700 à 2 900 euros. Il n'y aura pas de différence entre les veaux qualifiés et non-qualifiés. La vente se fera, comme il est de coutume à présent, sur place, mais aussi par le biais d'internet et cette année, elle bénéficiera d'un ring de présentation agrandi. Des élèves de la MFR de Pouilly-en-Auxois vont également s'investir dans sa préparation. Une bonne mise en condition pour des étudiants impliqués dans des cursus fortement orientés sur l'élevage.

Berty Robert

www.stationevaluation.com



Lors de l'assemblée générale à la MFR de Pouilly-en-Auxois, Jean-Pierre Godot (à gauche) président du GIE, est revenu sur l'excellente vente de 2022.

En marge de l'assemblée générale du GIE Charolais Évaluation, des représentants de Groupama sont venus faire un point sur la réforme de l'assurance-multirisques climatiques. Celle-ci s'applique depuis le 1er janvier et son objectif est clairement d'inciter un maximum d'agriculteur à s'assurer, en particulier dans le monde de l'élevage, très peu couvert jusqu'alors. De nombreuses réunions d'information ont déjà été organisées depuis cet automne mais il semble que toutes les données du problème ne soient pas encore clairement définies. Ainsi, la question de l'interlocuteur agréé, par laquelle l'État souhaite déléguer aux assureurs l'expertise sur les calamités et pour lequel les agriculteurs devaient faire un choix avant la fin mars, semble faire l'objet d'un grand rétropédalage. Ce principe ne devrait finalement être mis en place qu'en 2024. Par ailleurs, l'indice de référence de variation de croissance pour les prairies, essentiel pour les éleveurs afin d'évaluer leurs éventuelles pertes en fourrage, aurait dû sortir en octobre, mais ce n'est toujours pas le cas.

// MAEC 2023

58 Des réunions pour informer

L'inscription aux nouvelles MAEC 2023 est imminente, de ce fait, la Chambre de l'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan organisent des réunions pour les détailler, à l'image de celle du 12 janvier à Moulins-Engilbert.



Crédit

Une trentaine de personnes étaient présentes lors de la réunion du 12 janvier dernier à Moulins-Engilbert.

Le 12 janvier, à Moulins-Engilbert, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Parc naturel régional du Morvan détaillaient les nouvelles mesures MAEC qu'ils portent respectivement. En l'essence, peu de changements sont à noter, mais il reste encore quelques inconnues.

Chambre et Parc

Ainsi, la CA 58 porte quatre MAEC: «Systèmes herbagers et pastoraux» (PRA2), « Climat – bien-être animal – autonomie fourragère » (HBV), « zones intermédiaires (ZI) option grandes cultures » (ZIGC) et « zones intermédiaires option polyculture-élevage » (ZIPE), dont trois MAEC sur le territoire du Parc (la MAEC PRA2 étant portée par le Parc sur son territoire). Laurence Evers, conseillère CA 58 et référente pour les MAEC ainsi que Céline Beauvois, conseillère agronomie et environnement à la CA 58 et chargée spécifiquement de la MAEC « ZI », rappellent que *« les MAEC ZIGC, ZIPE et HBV concernent l'ensemble du territoire nivernais, et donc que tous peuvent y prétendre s'ils ont au moins une parcelle dans le département »*. Attention tout de même puisqu'une liste de critères de priorisation est mise en place – spécifiques à chacune – cela est également valable pour celles du Parc. De son côté, le Parc présente quatre MAEC: « les systèmes herbagers et pastoraux » (PRA2) ; « maintien de l'ouverture des milieux » (OUV2) ; «préservation des milieux humides» (MHU2) et « entretien des infrastructures agro-écologiques – lignieux (ripisylve) » (IAE1). Camille Guet, chargée de mission Natura 2000, et Clément Garineaud, chargé de mission Natura 2000, stipulent : *« cette année le territoire du Parc a évolué en intégrant environ une trentaine de communes en plus, regroupant désormais 163 communes »*.

Diagnostics et inconnues

Pour toutes ces MAEC, une nouveauté majeure est à noter par rapport à la campagne précédente : la réalisation d'un diagnostic obligatoire. Pour celles portées par le Parc, le diagnostic est gratuit, contrairement à celles soutenues par la CA 58 dont le prix variera entre 0 et 500 euros. Laurence Evers précise: *« C'est le nombre de participants qui déterminera la part à payer pour les exploitants, l'enveloppe financière étant fermée »*. Parmi les autres inconnues, la liste spécifique des quatre plantes témoins pour les MAEC du Parc n'est pas encore officialisée. De même, pour la CA 58, le détail de ce qui est dit «la surface fourragère», prise en compte pour l'engagement, ou encore ce qui est considéré comme « concentrés » pour les limites en termes d'achat pour l'aliment des bovins, équins, ovins et caprins, ne sont pas détaillés précisément. Les deux organismes espèrent avoir les éléments d'ici peu – sans annoncer de date - pour offrir un renseignement plus efficace. Pour les demandes, aucune date limite n'est imposée par le Parc, en revanche, la CA 58 accepte les demandes jusqu'au 1er mars 2023. Enfin d'autres réunions sont prévues – voir agenda. Pour toutes questions pour la CA 58 : Laurence Evers, conseillère CA 58 et référente pour les MAEC, au 03 86 93 40 36. Céline Beauvois, conseillère agronomie et environnement à la CA 58 et chargée spécifiquement de la MAEC « ZI », au 03 86 93 40 55 ou maec58@nievre.chambagri.fr. Pour le Parc : biodiversite@parcdumorvan.org ou 03 86 78 79 00.

Chloé Monget

// VŒUX 2023

Le tour de Bourgogne de la MSA

La MSA de Bourgogne a présenté ses vœux sur les sites de Nevers, Auxerre et Dijon. L'occasion, aussi, de remettre un certain nombre de médailles du travail.

Le 10 janvier, la MSA Nevers a présenté ses vœux aux employés, avec un mot pour les adhérents et la profession agricole. Pour la nouvelle année, personnel et direction étaient réunis dans ses locaux nivernais, afin de présenter les vœux aux salariés ainsi qu'aux adhérents et à la profession agricole dans son ensemble. Ainsi se sont relayés au pupitre des discours : Dominique Bossong, président, Jean-Paul Baudin, 1er vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale.

Si la crise sanitaire, le conflit Ukrainien ou encore les aléas climatiques ont marqué les prises de paroles de chacun lors de leur bilan 2022, ils ont tenu à saluer le dynamisme des équipes de la MSA ainsi que leur professionnalisme. Pour Jean-Paul Baudin, les équipes ont : *« su mener à bien l'application de toutes les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement pour soutenir la profession et accompagner les plus vulnérables »*. De son côté, Dominique Bossong a insisté sur l'engagement de la MSA en matière de mal-être agricole *« Pour la MSA déjà très impliquée dans la prévention et l'accompagnement des populations fragilisées, l'objectif 2022 a été de […] coordonner la mobilisation de tous les acteurs du monde agricole […] notamment en formant des sentinelles, salariés OPA, délégués MSA, tous bénévoles, au repérage des situations difficiles afin d'être plus réactifs face à la détresse »*. Armelle Rutkowski a insisté sur le fait que les crises successives ont tout de même mis en évidence des éléments positifs, parmi lesquels que : *« la protection sociale est indispensable et est le meilleur remède pour la population ; et que l'instauration du télétravail pour les équipes a permis de nous réinterroger sur le travail collectif pour mener à bien nos missions »*. Neuf salariés du site de la MSA Nevers ont reçu une médaille d'honneur agricole pour leurs années de service. Médaillés de Vermeil (30 ans de service) : Géraldine Carta, Catherine Debrauwer, Sylvie Sadon. Médaille d'or (35 ans de service) : Nathalie Joseph-François. Médaille Grand or (40 ans de service) : Chantal Colodiège, Françoise Daignault, Françoise Gauthé, Patricia Granger, Gilles Tridon.

Travail important

Le 12 janvier, c'était au tour du site d'Auxerre de prendre le relais pour ces vœux. Là, les vœux de la MSA Bourgogne étaient encore présentés par les représentants régionaux, en présence d'Hélène Dapvril, présidente icaunaise (qui a ouvert la cérémonie par un mot d'accueil). Dominique Bossong est revenu sur *« différentes mesures qui ont été mises en place pour accompagner les filières, telles que la prise en charge des cotisations sociales ou le report de paiement de ces dernières. Le plan de résilience présenté par le gouvernement en mars 2022 est venu renforcer le soutien apporté aux revenus des filières les plus impactées. La mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles a nécessité un travail important rendu possible grâce au professionnalisme et à l'engagement des équipes auprès de nos ressortissants. Nos élus, totalement investis dans cette missions, ont également été très présents sur les territoires, véritable relais de proximité multipliant les actions à destination des populations agricoles et rurales »*.

Amélioration du service

Enfin, Dijon fermait la marche de ces voeux, le 17 janvier. Là encore, Dominique Bossong, Jean-Paul Baudin et Armelle Rutkowski n'ont pas manqué de saluer l'implication des équipes face aux multiples défis de la protection sociale à relever chaque année. La directrice Armelle Rutkowski a également souligné le travail énorme qui a été fait pour mettre en place le télétravail sur une grande échelle : *« plus de 80 % des salariés de la caisse de Bourgogne en bénéficient aujourd'hui »*. Ce qui n'empêche pas l'organisme de réfléchir à l'amélioration du service rendu à ses ressortissants : un groupe de travail opère actuellement pour voir de quelle manière il serait possible d'améliorer les réponses apportées aux questions des adhérents, tout au long de l'année. Ce groupe de travail fera connaître ces conclusions au cours du premier semestre. Enfin, cette cérémonie des vœux a permis la remise de plusieurs médailles du travail :



A Dijon, la cérémonie a aussi donné lieu à des remises de médailles du travail

Médaille d'argent (20 ans de service): Amandine Beauchamp, Sandra Coelho, Mélanie Detot, Mickaël Nicolas, Caroline Serent

Médaille de vermeil (30 ans) : Florence Bouchard, Fabienne David, Christelle Dechand, Armelle Rutkowski

Médaille d'or (35 ans) : Pascal Cocagne, Françoise Colombert, Frédéric Royer, Blandine Schmitt, Christine Toussaint

Médaille grand or (40 ans) : Brigitte Marie, Eric Ravenet, Murielle Violay

Chloé Monget, Christopher Levé, Berty Robert

// VŒUX

Une fierté partagée

Le 12 janvier, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre présentait ses vœux à tous les employés, mais également à tous les organismes locataires des lieux.

Tous les organismes locataires, ainsi que tous les salariés de la Chambre d'agriculture de la Nièvre étaient conviés à la présentation des vœux de Didier Ramet, président de la CA 58, lors d'un pot amical agrémenté par la traditionnelle galette. Durant son discours, Didier Ramet est revenu sur l'année précédente, sur celle à venir et a tenu à remercier une personne en particulier.

Tous pour un

Didier Ramet stipule : *« Les années précédentes ont été marquées par le Covid ou encore les aléas climatiques, ce qui n'a pas rendu la tâche facile à qui que ce soit. Mais, pour la plupart, chacun a pu, avec ses ressources et le soutien des autres, mener à bien ses projets. J'espère que 2023 remplira toutes nos espérances, que ce soit professionnellement ou personnellement »*. Il ajoute : *« Je tenais d'ailleurs à remercier une personne en particulier : Frédérique Marceau, conseiller d'entreprise »*.

Un pour tous

Il poursuit : *« En effet, outre ses 35 années d'ancienneté au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, il vient de gagner le concours de photo organisé par la Chambre Régionale d'agriculture ; c'est une grande fierté pour nous »*. Pour le remercier, un cadeau lui a été remis, Didier Ramet a précisé dans un sourire : *« C'est une faïence »*. Après les rires, Frédérique Marceau a pris la parole en offrant la dite photo en cadeau à Monsieur Ramet : *« Si j'ai pu gagner, c'est surtout grâce à mon métier au sein de la Chambre d'agriculture qui me permet de côtoyer des personnes intéressantes et attachantes, de découvrir des paysages et les activités agricoles qui leur sont liées. Je rends donc la reproduction de cette photographie à qui elle appartient : la Chambre d'agriculture de la Nièvre »*.

Pour rappel, Frédérique Marceau avait proposé un cliché en lien avec le réchauffement climatique. Didier Ramet a promis une exposition de cette photographie dans le hall de la Chambre, rue Léon Blum à Nevers.

Chloé Monget



Didier Ramet, à droite, et Frédérique Marceau, à gauche.



RÉGION

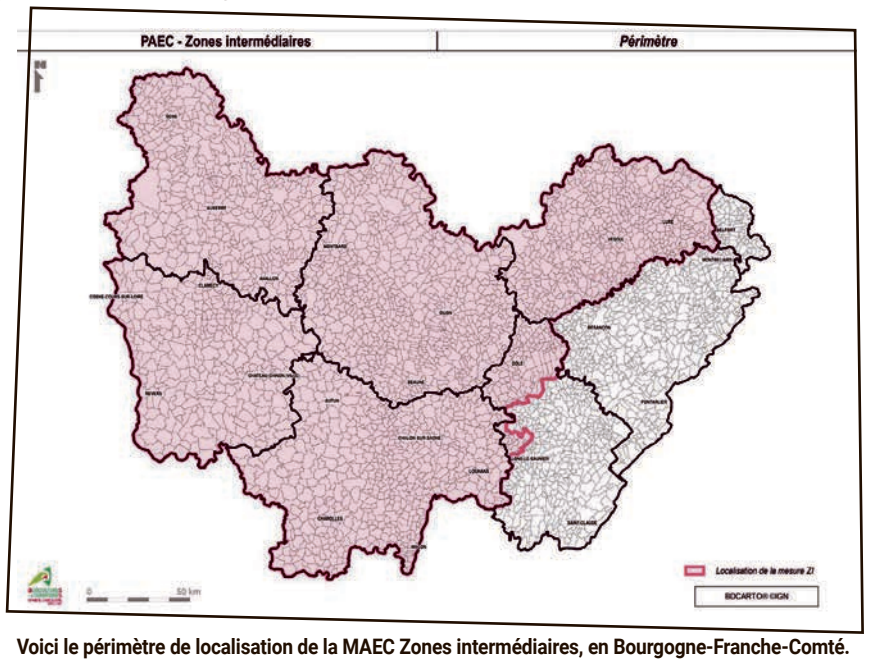
// NOUVEAUTÉS 2023

Mesures agro-environnementales et climatiques : les zones intermédiaires

En ce début d'année, il est nécessaire de s'intéresser aux cahiers des charges élaborés pour bénéficier des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Cette semaine nous abordons la MAEC « Zones intermédiaires », véritable acquis que la profession agricole est allée chercher.

La nouvelle PAC qui est entrée en vigueur le 1er janvier s'accompagne de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui connaissent des évolutions sur plusieurs aspects. Après avoir fait le point dans notre dernier numéro sur le cahier des charges se rapportant à la MAEC « Systèmes herbagers et pastoraux », nous nous intéressons cette semaine à la MAEC « Zones intermédiaires », avant d'aborder, la semaine prochaine, celle orientée sur l'autonomie fourragère. La MAEC « Zones intermédiaires » est une mesure spécifique que la profession agricole est allée chercher au niveau national. Une première enveloppe de 8 millions d'euros est prévue pour 2023 en Bourgogne-Franche-Comté. Les élus de la profession agricole réclament que cette enveloppe soit plus conséquente cette année et dans les deux prochaines années. Il est possible néanmoins (mais le conditionnel reste de rigueur) qu'un peu plus de financements soient alloués pour 2023. Rappelons que pour ces trois MAEC les mêmes critères transversaux s'appliquent :

- engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation,
- avoir au moins une parcelle dans le Programme agro-environnemental et climatique (PAEC),
- faire réaliser par un opérateur agréé un diagnostic agro-écologique de l'exploitation, à transmettre à la DDT au plus tard le 15 septembre de la première année d'engagement,
- réaliser une formation au cours des deux premières années d'engagement.



Voici le périmètre de localisation de la MAEC Zones intermédiaires, en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans cet article nous allons nous intéresser au cahier des charges spécifique se rapportant à la MAEC « Zones intermédiaires ».

Les surfaces éligibles sont les terres arables.

Une partie de cette MAEC « ZI » va aller sur les exploitations en polyculture-élevage et une autre sur les exploitations en grandes cultures.

Sur la polyculture-élevage :

- avoir, au plus, 80 % de la SAU en grandes cultures la première année,
- avoir au moins 30 % des terres arables en cultures à Bas niveau d'impact (BNI) : sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses-céréales, et toutes cultures certifiées bio ou en légumineuses,
- avoir au moins 15 % des terres arables en prairies temporaires,
- le montant unitaire sera de 69 euros/ha avec un plafond de 12 000 euros/exploitation/an.

Sur les grandes cultures :

- avoir au moins 80 % de la SAU en grandes cultures la première année,
- avoir au moins 20 % des terres arables en cultures BNI ou en légumineuses,
- le montant unitaire sera de 92 euros/ha avec un plafond de 12 000 euros/exploitation/an.

Les autres critères du cahier des charges de la MAEC « ZI » sont communs à la polyculture-élevage et aux grandes cultures :

- interdiction, sur au moins 90 % des terres arables, du retour d'une même culture deux années de suite sauf pour les légumineuses pluriannuelles et les prairies temporaires.

Avoir, au cours des cinq ans, sur au moins 90 % des terres arables :

- soit au moins une culture d'hiver, une culture de printemps, une BNI ou légumineuses,
- soit au moins deux années de légumineuses pluriannuelles ou de prairies temporaires,
- à partir de la deuxième année, il faut localiser de façon pertinente les Infrastructures agro-écologiques (IAE) et les jachères mellifères (BCAE8).

Les IAE et jachères mellifères devront comporter :

- au minimum 1 % de la SAU de couverts favorables aux pollinisateurs à partir de la deuxième année d'engagement,
- au minimum 0,2 % de la SAU de haies à partir de la quatrième année.

À partir de la première année il faudra :

- une absence d'intrants sur les IAE et les jachères mellifères ainsi qu'une absence d'interventions sur les haies entre le 16 mars et le 15 août,
- enregistrer les pratiques et les interventions,
- participer aux réunions d'échanges de pratiques entre agriculteurs, organisées par l'animateur (au moins une demi-journée par an sur la durée de l'engagement).

Un critère de priorisation des dossiers sera appliqué au niveau régional. Le critère retenu est le rendement olympique du blé tendre d'hiver calculé sur 5 ans (2017 à 2021) et validé par un centre de gestion ou un cabinet comptable. Les exploitations ayant les plus faibles rendements seront prioritaires.

Berty Robert

Contacts utiles :
Chambre d'agriculture de Côte-d'Or :
Cléane Hernandez (06 33 50 84 47)
cleane.hernandez@cote-dor.chambagri.fr
Laetitia Morge : (07 50 67 45 70)
laetitia.morge@cote-dor.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de la Nièvre :
Céline Beauvois (07 86 76 85 60)
maec58@nievre.chambagri.fr
Chambre d'agriculture 89 :
ZI polyculture-élevage : Marianne Ranque :
(03 86 51 74 08) – m.ranque@yonne.chambagri.fr
ZI grandes cultures : Éric Bizot (03 86 64 45 64)
e.bizot@yonne.chambagri.fr

// ÉNERGIE

Des dispositifs d'aides pour les entreprises face à la hausse des prix

Face à la hausse des prix de l'énergie, l'État a décidé de réagir pour accompagner et soutenir les entreprises. Des dispositifs d'aides, adaptés à leur taille, leur consommation et leurs difficultés sont mis en place et concernent les entreprises de toutes les filières, dont celle de l'agriculture.

Cela n'aura échappé à personne que les prix de l'énergie connaissent une envolée très importante. Face à cela, l'État apporte une réponse pour les accompagner et les soutenir, notamment les plus petites d'entre elles, à travers plusieurs dispositifs d'aides, adaptés à leur taille et à leurs difficultés rencontrées. « *Les difficultés liées à la hausse de l'énergie s'accélèrent et touchent fortement le tissu économique icaunais, constitué essentiellement de TPE* », lance Dominique Gontard, directrice départementale des finances publiques. « *Depuis le 1er janvier, les TPE peuvent, selon leur situation, bénéficier du bouclier tarifaire, d'une garantie des prix, de l'amortisseur électrique et éventuellement du guichet d'aide gaz/électricité (Les PME peuvent aussi être éligibles au guichet d'aide gaz/électricité, tout comme les ETI et les grandes entreprises)* », annonce Dominique Gontard. « *Ce dernier dispositif concerne les entreprises considérées comme électro-intensives, c'est-à-dire qui consomment plus de 3 % de leur chiffre d'affaires en énergie, dont les factures ont doublé depuis 2021 (ce dispositif existait déjà en 2022)* ».

Pour les TPE, les PME ou encore les grandes entreprises

Aussi, depuis le 1er janvier, « *les TPE de moins de 10 salariés et d'un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros, peuvent bénéficier du bouclier tarifaire, c'est-à-dire d'un tarif réglementé, qui limite à 15 % la hausse des factures de gaz et d'électricité* », continue la directrice départementale des finances publiques. Si les TPE ne sont pas éligibles à ce tarif réglementé, elles peuvent bénéficier d'autres mécanismes, en particulier d'une garantie de prix, annoncé le 6 janvier dernier par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. « *Elles peuvent aussi bénéficier d'un amortisseur électricité, qui se traduit par une réduction directement appliquée par les fournisseurs d'énergie sur la facture (le prix est limité à 280 €/MWH sur l'année 2023 lorsqu les entreprises ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022)* ».

Ces aides peuvent être cumulables en fonction de la consommation d'électricité et des critères d'accès aux aides. Quant aux PME ? Celles-ci peuvent aussi bénéficier de l'amortisseur électricité dans le cas où elles ont moins de 250 salariés, un chiffre d'affaires annuel de moins de 50 millions d'euros et lorsqu'elles paient un prix de l'énergie supérieur à 180 €/MWH (cela s'applique également à toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut).

Un accompagnement local et national

Afin de bénéficier de ces aides, l'entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie et lui transmettre une attestation éligibilité unique (disponible sur le site www.economie.gouv.fr).

Pour Pascal Jan, préfet de l'Yonne, « *l'objectif est d'aller vite pour aider ces entreprises qui pourraient se trouver en difficulté par rapport à leurs factures électriques* ». Ainsi, l'Yonne, les entreprises ont la possibilité de se faire accompagner par la DDFIP en contactant Mme Cornet-Lemée au 06 09 23 81 88 ou au 03 86 72 36 05. Un numéro national, le 0 806 000 245, est aussi à disposition de toutes les entreprises (appel non surtaxé). Enfin, les services instructeurs de la DGFIP sont joignables par messagerie sur le site impot.gouv.fr.

Toutes les entreprises et les filières sont concernées, les exploitations agricoles s'inscrivent donc entièrement dans ces dispositifs d'aides, à condition de remplir les critères précédemment cités.

Christopher Levé



Pascal Jan, préfet de l'Yonne, et Dominique Gontard, directrice départementale des finances publiques, ont présenté ces dispositifs d'aides.

// PROJET 2040

Questions de futurs

Lancé à Dijon fin novembre par la Chambre régionale d'agriculture, le projet « Imaginer demain – Agir maintenant » entre dans sa phase concrète avec l'envoi des questionnaires. Les réponses fourniront la base d'une réflexion pour l'avenir de l'agriculture régionale, à l'horizon 2040. Ce projet régional va aussi nourrir une réflexion nationale.

Lancé en novembre dernier, « Imaginer demain – Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » ambitionne de réfléchir au visage que pourrait avoir l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), dans moins de vingt ans. Porté par la Chambre régionale d'agriculture, il répond à une attente exprimée par le Conseil régional, qui a placé l'agriculture au premier rang de ses priorités économiques, aux côtés de l'industrie automobile. Mais pour agir de manière concrète et efficace, il faut à la collectivité territoriale une base de réflexion solide, étayée par des expertises multiples et avec un but clair : faire émerger des pistes de développement pour notre agriculture, sans tomber dans l'ornière de l'étude qui constate mais ne débouche sur rien. Cette volonté est soutenue par un constat partagé par les acteurs du monde agricole, mais sur lequel la société au sens large ne semble pas avoir pris l'entière mesure : l'agriculture est parvenue à un moment charnière. Il n'y a jamais eu aussi peu d'agriculteurs en France, la crise du Covid a fait prendre conscience de l'importance de préserver une souveraineté alimentaire et des productions locales, mais la profession n'a jamais été autant attaquée, victime de discours et d'injonctions parfois totalement contradictoires émanant de la société.

Un questionnaire aux 24 000 agriculteurs de BFC

C'est pour aller au-delà de ces constats qu'« Imaginer demain – Agir maintenant » a été pensé de manière très opérationnelle : il s'étale sur un temps court et veut déboucher sur des propositions qui seront le fruit d'acteurs de terrain. Justement, la phase opérationnelle débute maintenant, avec le lancement de questionnaires adressés aux 24 000 agriculteurs de BFC mais aussi aux membres de structures agricoles, aux opérateurs économiques du secteur, aux conseillers de Chambres, aux Organisations non-gouvernementales (ONG) et aux représentants du secteur de la forêt. Ce lancement a été annoncé le 16 janvier à la Maison de l'agriculture, à Bretenière, près de Dijon, par Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC. Il était entouré d'Anne Bronner, la directrice de la Chambre, de Cécile Detang-Dessendre, directrice scientifique adjointe agriculture à l'Inrae, de François Roche-Bruyn, directeur de l'Institut Agro Dijon, mais aussi de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, Florent Point, son homologue pour les JA BFC, Fabrice Faivre, président du Comité d'orientation régionale Grandes cultures ou encore Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Soutenir des politiques publiques en faveur de l'agriculture

De son côté la Chambre régionale d'agriculture veut analyser les retours de questionnaires vers la fin mars et parvenir à des pistes exploitables d'ici l'été prochain. *« Imaginer demain – Agir maintenant » est un projet politique basé sur une méthode rigoureuse,* souligne Anne Bronner, *et porté par la profession agricole. Nous avons défini trois grands thèmes pour conduire cette réflexion : les installations-transmissions (et donc, la question du renouvellement des générations), l'adaptation au changement climatique, et l'orientation-formation ».* La priorité est

L'envoi des questionnaires destinés à obtenir une vision des attentes, des besoins et des espoirs agricoles régionaux pour 2040 s'inscrit également dans un contexte plus large : début décembre, Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a demandé à chaque région de France de nourrir la réflexion de ses services dans l'optique d'une concertation prévue autour d'une grande Loi d'orientation agricole à venir. Les porteurs du projet de BFC ont lancé un travail qui correspond parfaitement à cette demande mais il leur faudra composer avec un calendrier serré : le ministère veut des retours de contribution du terrain pour la mi-mai !



Lors de l'annonce de l'envoi des questionnaires, le 16 janvier à la Maison de l'Agriculture, près de Dijon. (De gauche à droite) : François Roche-Bruyn, directeur de l'Institut Agro Dijon, Anne Bronner, directrice de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, son président, et Cécile Detang-Dessendre, de l'Inrae.

d'inciter un maximum de personnes à répondre à ces questionnaires envoyés par la MSA ou accessibles en ligne. Des réponses et des analyses qui en seront faites découlera peut-être le moyen de soutenir des politiques publiques en faveur d'un développement renouvelé de l'agriculture. *« La question,* soulignait Cécile Detang-Dessendre, *c'est aussi de savoir où l'on en est dans le contrat social qui doit exister entre l'agriculture et la société »* dans ce processus les étudiants de l'Institut Agro de Dijon seront aussi mis à contribution, à travers un événement où ils seront amenés à traiter de questions qui font aujourd'hui débat (l'eau, les intrants, la place de l'élevage…) *« Il nous faudra parvenir à un consensus et surtout prendre des décisions, au terme de cette démarche »* conclut Christian Decerle. Pour cela, une seule priorité : prenez le temps de répondre au questionnaire !

Berty Robert

// EN SAVOIR +

// DÉGÂTS DE GIBIER

« Nous visons 30 % de cultures détruites en moins »

Alors que la question des dégâts de gibier fait l'objet de négociations entre la FNSEA et la Fédération nationale des Chasseurs (FNC) qui devraient déboucher sur un accord national d'ici la fin du mois, Florent Leprêtre, président de la commission Faune sauvage au sein de la FNSEA était de passage en Côte-d'Or le 13 janvier. Interview.



La réunion organisée à Bretenière le 13 janvier réunissait des responsables des FDSEA de toute la Bourgogne-Franche-Comté.



Florent Leprêtre préside la commission Faune sauvage de la FNSEA.

Quels sont les enjeux liés à l'accord qui se négocie actuellement entre la FNSEA et la FNC ?

Florent Leprêtre : *« Nous travaillons sur cet accord depuis plus de deux ans. Il s'agit de mieux indemniser les dégâts de gibier à l'agriculture. L'amélioration de cette indemnisation passe par la limitation des populations de gibier. L'objectif de l'accord est historique : une réduction de 30 % de volumes de cultures détruits, en fonction de l'année de référence qui sera retenue et qui n'est pas encore tout à fait définie. Dans l'ancienne procédure d'indemnisation, qui remonte au précédent accord de 2012, il y avait un forfait de 76 euros par culture. Avec le nouvel accord, on va passer à 150 euros forfaitaires annuels à l'exploitation. Par ailleurs, les 240 euros de franchise, ou 3 % de la surface minimum sur la culture déclarée, ou encore les 100 euros d'abattement pour les prairies, dispositifs qui étaient très compliqués, vont être supprimés. On passe sur le forfait annuel à l'exploitation ».*

Sur la régulation des populations de gibier, que va-t-il se passer ?

F.L. : *« Entre les chasseurs, mais aussi les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, il faut être très actif pour parvenir à prélever au maximum ! Il faut que le sanglier soit classé « Nuisible », qu'il puisse être tiré à l'affût, également dans les parcelles en cours de récolte, il y a la question du tir à la chevrotine, qui fait grincer dans certains ministères… Ensuite se pose également le sujet de l'agrainage. Dans le futur accord, il est rappelé qu'il est interdit. Néanmoins nous constatons que dans les départements où il y a de gros dégâts, l'agrainage de dissuasion, hors période de chasse, permet de contenir les animaux en forêt, plutôt que dans les parcelles cultivées. En matière d'agrainage, rien n'est simple… Enfin, il y a la question de la protection des cultures. Je rappelle qu'elle ne doit pas être à la charge de l'agriculteur. Nous ne signerons pas une convention pour forcer les agriculteurs à entretenir ces protections. Ils ont autre chose à faire ! »*

Comment intégrez-vous dans ce futur accord la problématique des hausses de certains coûts agricoles ?

F.L. : *« Nous sommes parvenus à co-construire un véritable contrat d'objectif pour, d'abord, parvenir à faire baisser les populations. Là-dessus, des hausses de prix liés à la guerre en Ukraine sont venues se greffer. Les chasseurs ont négocié, sur le plan Résilience Ukraine, qui ne vient pas du budget agricole, un accompagnement de la part de l'État pour faire face à la hausse des indemnisations qui se pose en lien avec la hausse des coûts de certaines matières agricoles. Nous nous sommes battus pour avoir un prix juste sur les denrées en 2022. Mais l'État ne va pas accompagner de cette manière tous les ans et nous sommes des militants de l'indemnisation au prix juste, d'où la nécessité impérative de parvenir à faire baisser les populations. »*

Propos recueillis par Berty Robert

RÉGION

À l'aube d'une déprise laitière ?

Quelques éleveurs se posent la question, en se demandant si le jeu en vaut encore la chandelle, en raison notamment des prix payés, comparés à la hausse des charges observée depuis plus d'un an, ou encore de l'astreinte, parfois un frein pour trouver un candidat à la reprise.
Entre état des lieux et témoignages.



Nourrir la population, mais aussi la terre : la vache laitière sait le faire

Exploitant à Mathay (Doubs), Gilles Ciresa, président de l'APL (association des producteurs de lait) BFC, revient des assises du lait qui se sont déroulées à Épinal les 7 et 8 décembre derniers ! Voici son témoignage !

«Si le département du Doubs a toujours été le champion du renouvellement, grâce au dynamisme des filières AOP, le lait conventionnel a le droit de s'inquiéter…
La moyenne d'âge nationale des éleveurs laitiers atteint 51 ans et un fort retard dans les investissements des exploitations est constaté.
Il y a fort longtemps quand j'allais chez les JA pour le dossier lait, une étude prospective démographique annonçait moins de 30 000 producteurs en France en 2030. On était alors environ 100 000 et on pouvait penser que c'était juste exagéré.
Pourtant on y est ! Et en filière viande, le constat est le même avec 100 000 bêtes manquant à l'abattage ces deux dernières années. Au-delà de la diminution de la production amorcée, je vois d'un mauvais œil la diminution de la densité de fermes laitières. Les services aux agriculteurs risquent de prendre aussi du plomb dans l'aile avec des coûts de tournée plus importants.
Notre souveraineté énergétique a déjà bien décliné, ne répétons pas la même erreur avec notre alimentation. De plus, Jean-Louis Peyraud de l'Inrae, nous informe que tous les scénarii pour une agriculture durable travaillés au niveau européen ont une même composante : la diminution de l'élevage ; tandis que « nous sommes dans une des râres régions au monde privilégiée pour la production de lait ». Il rappelle aussi que dans les simulations des nutritionnistes, il est très difficile de diminuer la consommation de produits laitiers. Il serait donc grand temps que nos dirigeants nationaux et européens prennent conscience que l'élevage est une solution pour une alimentation en quantité et qualité, mais certainement pas un problème.
Un éleveur laitier sait produire du lait et de la viande (qui plus est décarbonée), cultiver des cultures et de l'herbe pour peindre ce beau damier vu du ciel au tour de France, produire des matières fertilisantes voire énergétiques. On n'a pas fait mieux depuis l'invention de la durabilité face aux enjeux climatiques environnementaux et sociétaux.



Gilles Ciresa, président de l'APL BFC.

« L'OP, un outil pour avancer ensemble ! »

Une fois que l'on a dit cela, pensons à l'avenir. Certains jeunes — ou moins jeunes (désormais) — tombent régulièrement dans la marmite et restent très motivés pour ce métier, mais j'aimerais qu'ils soient bien plus nombreux à prendre conscience que le métier d'éleveur n'est pas incompatible avec un développement durable ! Pour attirer des jeunes, nous avons aussi notre rôle à jouer et je tiens à saluer l'énorme travail de promotion de l'agriculture qui est fait dans nos départements. Entre les fermes ouvertes, les concours de pointage, de labours, les concours d'animaux, les journées made in viande, on devrait convaincre plus monde. Mais on ne peut que constater que cela ne suffit pas.
On entend souvent que l'on n'attirera pas plus de jeune en manifestant aussi souvent. Mais les actions que nous menons sont aussi là pour préparer un terrain plus favorable, un revenu digne de l'engagement des futurs installés. Si les tonnes à lisier sortent quelques fois en milieu urbain, c'est aussi pour afficher notre envie de voir un vrai renouvellement des générations. Nous constatons bien les effets du manque de personnel soignant, j'aimerais que l'on puisse agir pour la profession agricole avant qu'il ne soit trop tard.
Le temps presse…Plus que jamais notre ministre, apparemment à l'écoute, doit le remonter afin que les entreprises de transformation agissent aux cotés des producteurs pour inverser la tendance de déprise laitière.
Si les prix ont soudainement augmenté, la transparence est encore attendue ! C'est une obligation règlementaire et pour y parvenir l'OP régionale fraîchement créée est une des solutions. Alors un peu de fair play dans ce jeu dangereux, il ne faut pas la dénigrer. Bien que la construction d'une OP soit du ressort des producteurs, le rôle joué par nos entreprises laitières sera déterminant dans le bon déroulement des choses. Nous proposons un outil pour avancer ensemble, avec un mode de fonctionnement gagnant-gagnant pour les entreprises et les producteurs. Refuser cette main tendue serait un signal très négatif envoyé aux producteurs de lait.
Les représentants professionnels FDSEA 25 ou JA 25 ont à cœur que la filière laitière retrouve ses valeurs nourricières, mais pas que, le plus vite possible, si ce n'est immédiatement ».

Gilles Ciresa,
président de l'APL BFC

RÉGION

Le Gaec de Joncheret a investi dans deux robots de traite

Anthony Ecoiffier et Cédric Bongain sont aux manettes du Gaec de Joncheret à Rahon dans le Jura, qui livre 1 million de litres de lait à Danone. Qu'est-ce qui pousse encore aujourd'hui des éleveurs à croire dans la filière lait conventionnel ?



Cédric Bongain et Anthony Ecoiffier, les associés du Gaec, emploient 1,5 salarié à l'année.

L e Gaec de Joncheret livre depuis plus de 40 ans à l'entreprise Danone. Sur les 260 ha de sols hétérogènes de l'exploitation, 70 ha sont en grande partie inondables et restent en prairies naturelles, d'où l'activité d'élevage. Le reste de la surface est en grandes cultures. Le Gaec emploie 1,5 salarié à l'année pour remplacer deux associés qui sont partis.

L'exploitation a su évoluer au fil des décennies dans ses pratiques. Différents projets sont menés sur le bien-être animal, pour monter en qualité du lait, réduire l'empreinte carbone, etc. Ces diagnostics sont demandés par Danone mais les éleveurs y adhèrent et y trouvent un bénéfice. Le Gaec travaille également sur une alimentation des animaux 100 % française, en lien avec l'Association Jura Bresse. Ce qui se traduit par l'achat de tourteaux de colza en grande partie régionaux fournis par Extrusel et d'un peu de soja de pays. À cela s'ajoutent la culture de 10 ha de luzerne, des couverts végétaux entre les cultures d'automne et de printemps, des Ray-grass en dérobés pour limiter le lessivage… Objectif : optimiser l'affouragement pour diminuer les achats. *« Nous essayons d'être le maximum possible autonome au niveau de l'alimentation »*, témoigne Anthony Ecoiffier.

450 000 € investis

Les deux exploitants raisonnent selon une démarche entrepreneuriale, où les évolutions techniques ont leur place. Pour preuve l'achat de deux robots de traite et la rénovation des stabulations : logettes existantes, tapis, matelas, brasseurs d'air pour améliorer le bien-être des animaux et les conditions de travail. Soit un investissement global de 450 000 €. *« Une partie de l'investissement est optimisée via les primes Danone et on se rend compte que le confort des animaux est important pour améliorer la production »*, reconnaît Anthony Ecoiffier.

Le Gaec de Joncheret s'appuie, pour réaliser ces investissements, sur le contrat qui garantit une visibilité du prix du lait à 5 ans, mais aussi sur la qualité du lait qui permet de primes supplémentaires, et enfin sur l'augmentation de la production, avec la décision de passer de 600 000 à près d'1 million de litres de lait par an.

Si la question du prix du lait demeure une variable importante, notamment dans le contexte actuel d'augmentation des charges, l'élevage présente d'autres avantages pour les deux associés du Gaec.

« Se battre pour une image positive de l'élevage »

« Demain, la problématique de la disponibilité des engrais, la restriction d'utilisation des produits phytosanitaires nous montrera que l'élevage a encore toute sa place, notamment dans un système polyculture-élevage pour réintroduire des prairies, ramener de l'azote autre que minéral… », estime Anthony Ecoiffier. Le Gaec fait partie, avec neuf autres exploitations, de l'unité de méthanisation qui s'est construite à Saint-Baraing près de Rahon. Ce qui permet aux éleveurs de gérer les effluents et de disposer du digestat.

« J'essaie de me battre aussi pour développer une image positive vis-à-vis de l'élevage qui offre une complémentarité entre les ateliers cultures et bovins et apporte quand même une garantie au niveau revenu », explique Anthony Ecoiffier qui enfile cette fois sa casquette de président de l'Association des producteurs laitiers Jura Bresse. L'association regroupe 15 producteurs AOP Morbier et 75 producteurs de Saône-et-Loire et du Jura qui ont des contrats avec Danone.

Autre avantage selon le président de Jura-Bresse : les éleveurs laitiers bénéficient de la présence de Danone, de Lactalis et de PME locales bien implantées sur le territoire. Ce qui l'inquiète par ailleurs c'est le renouvellement des générations. La moitié des agriculteurs du secteur ont plus de 50 ans et arriveront bientôt à la retraite. *« Outre le prix du lait, la question de l'astreinte en élevage laitier peut être un frein pour trouver un candidat à la reprise »*. Pour le Gaec, l'investissement dans des robots de traite fait également partie de l'équation : en étalant davantage le travail sur la journée, ils permettent une autre gestion des horaires et davantage de temps libre le week-end. Une manière aussi de fidéliser les salariés dans le temps.

I. R.

// EN BOURGOGNE

« On a souvent l'impression d'être la variable d'ajustement »

En Côte-d'Or, Nicolas Michaud est éleveur laitier mais également président d'Alysée pour cinq départements. De ce fait, il est au cœur des doutes que peuvent exprimer les professionnels du secteur sur l'avenir de leur filière.

Un rapport de la Commission européenne paru en ce tout début d'année et portant sur les perspectives agricoles à dix ans indique que le cheptel laitier au sein de l'Union européenne devrait baisser de 10 % d'ici à 2032. Même si, en parallèle, il prévoit une hausse de la productivité des vaches laitières, celle-ci ne compensera sans doute pas la diminution du cheptel. Est-on aujourd'hui à l'aube d'une véritable *« déprise »* laitière, notamment en lait de plaine ? La question se pose réellement, alors que, parmi les éleveurs, beaucoup se demandent si le jeu en vaut encore la chandelle, en raison, notamment, des prix payés, comparés à la hausse des charges observée depuis plus d'un an.



Pour beaucoup d'éleveurs laitiers, le revenu qu'ils peuvent tirer de leur activité conduit à s'interroger sérieusement sur la pertinence de continuer.

Cet aspect aura occupé une bonne partie des débats lors des Assises du lait, organisées par la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) début décembre à Epinal, dans les Vosges. En Bourgogne-Franche-Comté, elle est logiquement un sujet de préoccupation, même s'il ne faut pas en exagérer la portée. Pour autant, la mise en balance du niveau d'implication professionnelle que réclame cette forme d'élevage et les charges qui augmentent, entre matières premières et prix de l'énergie, ne constitue pas un moteur fort capable d'attirer vers cette production.

« On en arrive à se poser des questions »

Eleveur laitier en Côte-d'Or et président d'Alysée pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne, du Loiret et de l'Aube, Nicolas Michaud reconnaît que des doutes s'expriment parfois dans le milieu : *« On voit un prix du lait qui a vraiment du mal à suivre l'inflation générale et les hausses diverses de charges, il n'est donc pas surprenant que certains en arrivent à se poser des questions sur l'intérêt de continuer la production de lait »*.

Si l'éleveur constate l'existence de cet état d'esprit, de manière plus ou moins explicite, il sait aussi que nombre de ses confrères et consœurs n'ont pas vraiment le choix en raison des lourds investissements que réclame la production laitière et qu'une fois engagé avec des échéances financières à assumer, il y a un pas important entre l'envie d'arrêter, et le faire concrètement. *« Il ne faut pas non plus négliger, dans cette situation,* poursuit Nicolas Michaud, *le poids des évolutions sociales, avec de nouvelles générations qui n'ont pas le même rapport au travail et aux contraintes multiples qu'il suppose, surtout si, au bout du compte, on parvient à peine à se dégager un revenu. Lorsqu'on voit que les résultats des diagnostics Galacsy, qui permettent d'analyser les performances des ateliers lait et d'évaluer les marges de progrès, révèlent que, dans certains cas, on ne peut dégager qu'un revenu compris en 0,5 et 1 Smic, cela conduit les gens à réfléchir à leur avenir... »*.

Le fait marquant, c'est que nombre d'éleveurs laitiers ont le sentiment d'être devenus les variables d'ajustement dans de nombreux domaines. Et pour l'heure, en ce début d'année 2023, les tendances, notamment sur les charges, ne laissent pas beaucoup de place à l'optimisme. Nicolas Michaud constate une grosse dégradation du nombre d'élevage laitier sur les départements du Loiret et de l'Aube. C'est moins le cas sur les départements bourguignons. *« Le problème, conclu* Nicolas Michaud, *c'est que tout le monde est d'accord pour consommer du lait local, français, de qualité, mais quand il s'agit de mettre le prix en face, il n'y a plus personne… »*

Berty Robert

ÉLEVAGE

// CAP PROTÉINES

89

Des territoires pilotes pour mener à bien le projet

Pour faire gagner la production agricole des cultures oléoprotéagineuses sources de protéines végétales pour l'alimentation humaine et animale, en compétitivité et durabilité, un des moyens proposés par Terres Inovia dans le cadre du projet Cap Protéines passait par l'accompagnement à la transition vers la multiperformance des agriculteurs sur les territoires pilotes.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le groupe de travaille du projet Cap Protéines.

Un de ces territoires se trouve à cheval sur les départements de la Côte d'Or et de l'Yonne, il est animé par Michaël Geloen de Terres Inovia et des conseillers des deux Chambres d'agriculture de Côte d'Or et de l'Yonne. Au sein de ce territoire travaille un groupe technique basé dans le Pays d'Othe. Engagé depuis le printemps 2021 dans le cadre de Cap Protéines, celui-ci est composé de six agriculteurs qui bénéficient d'un accompagnement afin de favoriser la transition agroécologique de leurs exploitations. Cet accompagnement à deux niveaux (en individuel et en collectif) est effectué par Guillaume Frémont, conseiller grandes cultures de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ce dernier est en lien direct avec Terres Inovia (en partenariat avec les Chambres d'agriculture régionales) qui propose des outils pour accompagner les agriculteurs en visant la multiperformance des exploitations (économiques, environnementale et sociale).

Un travail sur l'implantation et la fertilité des sols

Concrètement, aujourd'hui l'accompagnement du groupe du Pays d'Othe repose sur la transmission de connaissances ainsi que les outils mobilisables par l'agriculteur en cours de campagne. Il a été choisi de travailler et d'approfondir les connaissances sur la thématique de l'implantation des cultures et la fertilité des sols.

Avant l'implantation des colzas, des tests bêches et un mini-profil 3D ont été effectués afin d'évaluer la structure du sol (compaction ou non) ainsi que l'humidité du sol, dans le but de décider ou non d'un passage d'outil, de quel outil choisir et à quelle profondeur semer. Les agriculteurs ont ainsi pu se rendre compte de l'état des sols et essayer de maximiser la réussite d'implantation du colza.

À la fin du printemps, un temps d'échange sur les couverts à permis aux agriculteurs de les guider dans le choix des espèces en couvert à implanter en fonction de la culture suivante ainsi que le mode d'implantation (à la volée, semis combiné, semis direct…).

Selon Guillaume Frémont, « *cette démarche tournée vers l'agronomie. Cap Protéines permet, tant aux conseillers qu'aux agriculteurs, de se recentrer sur le facteur essentiel qu'est le sol en agriculture. La finalité est précise : rendre autonome l'agriculteur dans ses prises de décision stratégiques, tactiques, et opérationnelles* ».

Chambre d'agriculture de l'Yonne

D'autres animations réalisées

Dans le cadre de ce projet Cap Protéines, d'autres animations sont réalisées. À commencer par un tour de plaine inversé, où les agriculteurs émettent des hypothèses sur l'itinéraire technique d'une parcelle à partir des observations terrain, avec l'objectif de mettre les agriculteurs au centre des décisions lors d'un tour de plaine inversé.

Vient ensuite un atelier de co-conception avec une journée dédiée à une problématique identifiée chez les agriculteurs : la gestion des chardons à l'échelle du système de culture. Plusieurs agriculteurs de groupes techniques se réunissent et réfléchissent ensemble à des leviers à activer pour répondre à cette problématique.

Enfin, une animation sur le colza robuste et ses expérimentations. Dans la continuité des profils de sols réalisés pour l'implantation des colzas, des essais sont menés sur la campagne 2022-2023 concernant la thématique suivante : « colza robuste à l'automne ». De ce fait, la fertilisation localisée (18-46) et les oligo-éléments (notamment Bore) vont faire l'objet de plusieurs essais chez les agriculteurs. La dynamique de croissance du colza sera observée ainsi que la pression des ravageurs (grosses altises et larves) sur les différentes modalités.

71

Des panneaux solaires en guise d'ombrières

// VOLAILLES

Au Gaec des Geoffroys, en Saône-et-Loire, des panneaux solaires servent d'ombrières sur les parcours des volailles élevées en plein-air. Un moyen astucieux qui conjugue production d'électricité verte et bien-être animal.

En 2017, Loïc Lacroix a rejoint son père Jean-François pour former le Gaec des Geoffroys à Neuvy-Grandchamp. Pour éviter de devoir trouver des surfaces supplémentaires, le jeune éleveur a diversifié l'exploitation avec la création de quatre poulaillers label rouge. Sur 95 hectares, les deux associés sont à la tête d'un élevage de 70 charolaises dont toute la production est engraissée et d'un atelier volailles fournissant poulets, pintades, chapons, dindes label. « *Les deux se complémentent bien* », apprécie Loïc. Conformément au cahier des charges Label rouge, les quatre poulaillers donnent sur quatre parcours en plein-air couvrant plus de 4 hectares. Mais lors du premier été après la mise en service des poulaillers, les associés ont constaté que les volailles préféraient rester à l'intérieur des bâtiments en cas de forte chaleur. Des arbres avaient bien été plantés comme l'impose le cahier des charges du label, mais trop jeunes, leur ombre était encore insuffisante. C'est alors que la société Triangle a contacté l'élevage. Elle proposait d'installer des panneaux solaires sur pieds en guise d'ombrières pour les volailles. 22 modules pour une surface totale de plus de 600 mètres carrés de panneaux solaires et une puissance de 100 Kilo Watt Crête occupent 3,5 ha de parcours.

Implantation précise

Supportant des panneaux photovoltaïques orientés plein-sud, ces ombrières ont été implantées selon les recommandations du Syndicat National des Labels Avicoles de France (Synalaf) : pas plus de 10 % de la surface du parcours, panneaux solaires à au moins 1,80 m du sol, disposés à 20 m de la sortie du bâtiment, distance de 12 m entre les ombrières. L'installation a nécessité un terrassement sommaire. Les modules sont lestés avec des bacs remplis de gravier. Loïc et Jean-François se sont chargés eux-mêmes du montage des châssis. Le fournisseur a pour sa part assuré la réalisation des câblages, installation des panneaux photovoltaïques, onduleurs, effectué les branchements… Les 22 ombrières sont revenues à 93 000 € au Gaec. 20 400 € supplémentaires ont été consacrés au raccordement électrique - il a fallu installer un transformateur à 100 m de la ferme. Pour financer cet investissement, les associés ont contracté un emprunt sur 15 ans. Mais la vente d'électricité (à plus de 10 centimes le kilo watt heure) couvre les remboursements. « *Il nous reste même 3 000 € une fois tout payé* », font valoir Loïc et Jean-François. La banque n'a pas fait de difficulté pour financer le projet qui constitue une diversification supplémentaire et une plus-value pour le Gaec. Outre la production « *d'électricité verte, ces ombrières améliorent le bien-être animal des animaux* », fait valoir Jean-François. La présence de ces arbres artificiels a modifié favorablement le comportement des volailles, constatent les intéressés. « *Les volailles profitent mieux des parcours. Grâce à la présence d'ombre permise par les ombrières, les animaux s'écartent davantage des poulaillers et restent plus longtemps dehors à la belle saison* », se félicitent-ils.

Marc Labille



Les ombrières photovoltaïque du Gaec des Geoffroys font partie des initiatives innovantes mises en lumière par le Conseil départemental de Saône-et-Loire à l'occasion de son forum Agriculture et changement climatique.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// AUTONOMIE PROTÉIQUE

Quel bilan pour Filoléma ?

Filolema est un projet qui a été mené en Bourgogne-Franche-Comté, par le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov. Il portait sur différentes expérimentations agronomiques destinées à faire émerger des pistes d'accroissement de l'indépendance protéiques pour les éleveurs.



La luzerne est l'une des pistes qui ont été largement abordées au sein du projet Filolema.

C'est au pôle régional d'innovations en agroécologie (Agronov), à Bretenière, près de Dijon qu'a été dressé récemment le bilan du projet s'inscrivant dans le cadre d'un Partenariat européen pour l'innovation (PEI) Filolema. Ce projet tentait de répondre à cinq objectifs : apporter une réponse aux besoins d'indépendance en protéines végétales locales pour l'alimentation animale, créer de la valeur ajoutée supplémentaire à la production de luzerne ou de trèfle violet, mieux s'adapter au changement climatique, intégrer des acteurs régionaux intéressés, et développer des filières de proximité à co-construire par la suite. Le tout, en priorité autour de la production laitière bovine. Ce projet s'inscrivait dans un cadre agricole et réglementaire plutôt favorable au développement de la luzerne et du trèfle violet. Il prenait aussi en compte le contexte de fluctuation et d'augmentation des prix des intrants et des protéines achetées et importées. Enfin, le caractère de plus en plus strict des cahiers des charges dans les différentes filières était aussi un argument pour réfléchir à cette question.

L'intérêt du fractionnement

Pour les acteurs agricoles, ce que révèle Filolema, c'est d'abord l'intérêt de réduire une dépendance protéique vis-à-vis de produits importés. Il y a aussi une logique de préférence envers des aliments-matières premières locales ou, du moins, françaises, ou encore la possibilité de s'affranchir totalement du maïs en conditions séchantes. Enfin émerge aussi la possibilité de récoltes fractionnées pour les graniculteurs. À l'inverse, il faut reconnaître un certain confort dans le recours au système additionnant le maïs, le soja et l'herbe, le fait également que, dans les rations, la luzerne est encore peu utilisée. Les récoltes fractionnées réclament aussi une technicité nouvelle, pas forcément bien maîtrisée par les agriculteurs qui vont devoir se l'approprier.

Quatre démonstrations

Dans le cadre du PEI, quatre démonstrations ont eu lieu en septembre dernier à Germigney, dans le Jura, Fromenteau, en Côte-d'Or, Sauvigny-le-Bois, et Guillon-Terre-Plaine, dans l'Yonne. À l'issue des expérimentations menées, il ressort que les retours sont globalement positifs sur la pratique du fractionnement. Toutefois les agriculteurs estiment qu'il serait bon que les récoltes fractionnées puissent être opérées par un tiers (éleveurs, organisations) et qu'ils n'aient pas à stocker. Ils aimeraient aussi pouvoir disposer des données nutritionnelles pour ruminants de l'Inrae, afin d'améliorer et de consolider, pour les monogastriques. Le souhait est aussi d'évaluer l'intérêt économique selon les conditions de chacun, en prenant pour base les charges.

Berty Robert

// BIO

Une meilleure gestion de l'herbe pour plus d'autonomie

En passant en bio, l'EARL du Moulin-Neuf, située en Moselle, a appris à cultiver de l'herbe de qualité, avec des espèces diversifiées, des légumineuses dans les prairies et de l'herbe récoltée jeune.

Grâce à ses prairies multi-espèces et au pâturage tournant dynamique, l'élevage bovin laitier de l'EARL du Moulin neuf, à Guinglange, près de Saint-Avold, en Moselle, produit des fourrages de qualité. *« Nous sommes passés en bio en 2016 car nous voulions continuer à produire du lait en phase avec les enjeux environnementaux, sociétaux et climatiques que doit relever l'agriculture »*, explique l'éleveur, Jérôme Albert. Depuis cinq ans, l'élevage de 57 vaches et 430 000 litres de lait a appris à cultiver l'herbe. *« Je vais désormais chercher une herbe jeune, au bon stade de récolte pour maximiser sa valeur alimentaire »*. Des prairies multi-espèces ont été implantées avec notamment du plantain, de la luzerne et du trèfle blanc qui peuvent facilement couvrir les terres séchantes. *« Les prairies temporaires permettent l'étalement de la production d'herbe de qualité et donc la diminution des achats extérieurs »*, apprécie l'éleveur. Depuis l'an dernier, les prairies sont semées à l'automne, sous couvert de mélanges céréales protéagineux. Le méteil et la prairie sont semés le même jour en deux passages sur la première quinzaine d'octobre pour profiter d'une météo adéquate. Le méteil est récolté en vert début mai pour que la prairie par dessous puisse profiter de la lumière du printemps.

Méteils grains pour complémenter

Au pâturage, le troupeau retrouve chaque jour de la nouvelle herbe parmi l'un des 22 paddocks. Au 15 mars, les vaches sortent pour le déprimage avant la saison de pâturage qui se termine entre fin octobre et mi-novembre.
Pour l'éleveur, rationner à l'auge suivant la quantité d'herbe disponible en pâture est un point clé de la gestion du pâturage.

Pour limiter l'achat de correcteur azoté, l'éleveur produit davantage de protéagineux. Après avoir essayé de cultiver du soja, il produit désormais des méteils grains.

Ces mélanges de triticale, pois, avoine et féverole sont distribués à l'auge pour une production de 24 litres, ainsi qu'au distributeur automatique de concentré suivant la production laitière. En moyenne, les vaches reçoivent 3 kg de matière sèche par jour. Maintenant autonome en protéine à 95 %, l'élevage conjugue un bilan environnemental vertueux et de bons résultats économiques.

Anne Schoug, Bureau technique de promotion laitière (BTPL) et Mathilde Jouffroy, Institut de l'Élevage



J. Albert

Jérôme Albert : *« J'aurais dû implanter ces prairies multi-espèces et miser sur le pâturage plus tôt. L'herbe est une véritable ressource souvent sous valorisée. Le rapport avec le troupeau est plus concret, les animaux sont plus dociles. »*



CAP PROTÉINES
innovons pour notre souveraineté protéique

// EN BREF

Charolais Semaine commerciale du Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois (21)

Le Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, organise une semaine commerciale dans les élevages de reproducteurs charolais. Elle se tiendra du 23 au 28 janvier. Plus de 400 reproducteurs seront disponibles à la vente et les participants pourront visiter une quinzaine d'élevages. L'entrée est gratuite. Renseignements, liste des élevages et animaux à vendre, auprès de Lydie Perrin (Chambre d'agriculture de Côte-d'Or) au 03 80 90 68 80 – lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

ENSEIGNEMENT

// BEAUNE VITI-AGRO CAMPUS

La « viti » de Beaune s'adapte à un calendrier serré

L'établissement beaunois spécialisé sur les formations dans le domaine viticole a organisé très tôt une première portes-ouvertes, plus particulièrement destinée à des candidats aux BTS proposés. Une seconde, présentant les autres cursus, aura lieu le 4 mars.



Le lycée viticole de Beaune accueille aujourd'hui près de 150 étudiants en BTS VO et TC, sous statut scolaire classique ou au sein de son CFA.



L'établissement beaunois veut pouvoir répondre aux questions spécifiques posées par les candidats à un BTS et gérer au mieux un grand nombre de candidatures.



La journée du 14 janvier était axée sur les BTS Viticulture-Oenologie et Technico-Commercial.

Le 14 janvier, le lycée viticole de Beaune a ouvert le bal des portes-ouvertes sur les établissements qui forment aux professions agricoles et viticoles, en Côte-d'Or. Si la « viti » de Beaune a été la première à dégainer, ce n'est pas par hasard mais cela résulte de la nécessaire adaptation à un calendrier d'orientation scolaire particulièrement serré en 2023, entre les vacances d'hiver qui débutent le 4 février et les choix à faire valoir sur la plateforme Parcoursup. Là, les vœux devront être confirmés au 6 avril. Il ne faut donc pas traîner pour informer au mieux les potentiels nouveaux élèves.

Cette première journée de portes-ouvertes était néanmoins prioritairement axée sur deux formations : les BTSA Viticulture-Oenologie (VO), et Technico-Commercial (TC) vins, bières et spiritueux.

Une seconde journée, organisée le 4 mars (*), permettra de découvrir la globalité des autres formations proposées par cet établissement dirigé par Laurent Gouttebaron. *« Nous avons fait ce choix d'une première portes-ouvertes axée sur ces BTS,* précise le directeur, *en raison de la nécessité de répondre à des questions très spécifiques liées à Parcoursup et à l'orientation pour les futurs étudiants. Sur ces filières BTS, nous avons un nombre important de candidats, aussi bien au lycée qu'en apprentissage ».* L'établissement accueille actuellement 50 BTS VO et TC en première année et au CFA, 90 BTS VO en première année.

Passage au système LMD

Si cette offre de BTS existe depuis longtemps, elle s'est beaucoup développée sur l'apprentissage depuis quatre ans. Le BTS VO est une formation de production qui permet de former de futurs chefs d'exploitation, des repreneurs de domaines, avec des compétences en matière de techniques de vinification ou de conduite de la vigne. Le BTS TC porte, lui, sur la commercialisation du vin, des spiritueux ou des bières qui mène vers les métiers du négoce. La « viti » de Beaune couvre ainsi les deux grandes familles professionnelles du vin : production et négoce. *« Il faut toutefois signaler une nouveauté,* souligne Laurent Gouttebaron, *depuis la rentrée 2022 : nous sommes passés sur le système Licence-Master-Doctorat (LMD) par lequel on propose des formations qui permettent plus facilement des poursuites d'études, surtout sur les licences professionnelles. Aujourd'hui, entre 70 et 80 % de nos BTS poursuivent sur des licences professionnelles ».* Plus globalement et au-delà de ces deux BTSA, l'offre pédagogique du lycée viticole de Beaune reste constante, avec, toutefois, quelques évolutions qui se dessinent au niveau du CFA : là, l'établissement travaille à l'élaboration d'un Bac professionnel axé sur le machinisme. Les programmes et référentiels ne sont pas encore définitifs mais ce bac pro pourrait faire son apparition pour la rentrée de septembre 2024. *« C'est un secteur,* confirme le directeur, *où s'expriment de plus en plus de demandes de formation ».*

Berty Robert

() Prochaine portes-ouvertes au lycée viticole de Beaune le samedi 4 mars. www.lavitibeaune.com*



// EN BREF

Enseignements Les prochaines portes-ouvertes en Côte-d'Or

Plusieurs établissements d'enseignement agricole organisent prochainement des portes-ouvertes en Côte-d'Or :

- **La MFR de Quetigny organise une journée portes-ouvertes le samedi 4 février de 9 heures à 17 heures. (33, boulevard de Bellevue, à Quetigny)**
- **Le lycée agricole de Quetigny-Plombières-lès-Dijon organise deux journées de portes-ouvertes : le samedi 28 janvier de 9 heures à 13 heures et le samedi 1er avril de 9 heures à 17 heures. Vous pouvez prendre rendez-vous au préalable au 03 80 71 80 01. (21, boulevard Olivier de Serres à Quetigny).**
- **Le lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, organise une journée portes-ouvertes le samedi 11 mars. (Route de Langres, à Châtillon-sur-Seine).**

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ENSEIGNEMENT

// MFR AUXOIS-SUD MORVAN

21 Une offre en adéquation avec son territoire

L'établissement a su augmenter le nombre des jeunes qu'il accueille, notamment en adaptant son offre de formations aux attentes du territoire sur lequel il opère.



La MFR a rassemblé sur le site de Pouilly-en-Auxois tout ses cursus et ses ateliers, en vendant son site de Liernais.

La MFR de Pouilly-en-Auxois a fait le choix de regrouper l'ensemble de son dispositif de formation sur le site de Pouilly (cours et ateliers d'agro-équipement) et a vendu son site de Liernais en fin d'année 2022.

L'établissement accueille des classes de 4e et 3e dans toutes les orientations, par alternance. « *Ces jeunes,* précise la directrice, Nadine Jeannin, *effectuent 24 semaines de stage par an avec pour objectif de découvrir leur projet professionnel* ». La MFR propose aussi un CAP Métiers de l'agriculture sous les deux statuts -apprentissage et formation initiale- auxquels s'ajoutent deux bac pro : l'un portant sur l'agro-équipement et l'autre sur la Conduite et la gestion de l'entreprise agricole (CGEA) en polyculture-élevage.

Élargissement des formations

« *Le bac agro-équipement est accessible par l'apprentissage ou la voie scolaire classique, alors que pour le CGEA,* poursuit la directrice, *on y accède uniquement par l'apprentissage* ». Une différence qui est liée à la réforme de la voie professionnelle qui a eu lieu il y a quatre ans.

Une réforme qui a fait bouger les lignes au sein des organismes de formation, du fait que l'apprentissage n'était plus financé par les Conseil régionaux, mais par les branches professionnelles qui abondent directement, via la taxe d'apprentissage. « *Avant cette réforme,* rappelle Nadine Jeannin, *il y avait une certaine injustice dans la répartition des fonds, dans la mesure où des gros lycées agricoles qui, pourtant ne proposaient pas d'apprentissage, recevaient tout de même une partie de la taxe. De plus, les formations en apprentissage étaient très mal rémunérées pour les organismes de formation. La réforme a donc redistribué les cartes* ». De ce fait, cela a contribué à développer l'offre de formation en apprentissage au sein de nombreux organismes.

La MFR de Pouilly-en-Auxois a donc saisi l'occasion pour ouvrir son Bac pro CGEA. Une offre de formation qui correspond aussi plus au public des jeunes de la région, attirés par le fait de se former en proximité. L'Auxois-Morvan fait en effet une très large place aux exploitations agricoles en polyculture-élevage allaitant charolais. En 2023, la première promotion du Bac pro CGEA « maison » va donc être diplômée.

Formation continue

Tout en haut des cursus de la MFR, on trouve le BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse), par apprentissage et, en annexe de ces formations scolaire, la MFR de Pouilly-en-Auxois propose aussi aux agriculteurs de se former sur le Certiphyto, depuis deux ans et dans le cadre de la formation continue. Les exploitants doivent se remettre régulièrement à niveau dans ce domaine.

Par ailleurs, l'établissement développe des partenariats, notamment avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, par le biais de la station d'évaluation de bovins de Créancey et de Bovins Croissance, ce qui induit des interventions de techniciens auprès des élèves et, à l'inverse, la participation de ces derniers à des évènements organisés sur le pôle agricole.

Ce sera le cas, par exemple, le 10 février, à l'occasion de la vente aux enchères de veaux du GIE Évaluation. La MFR de Pouilly-en-Auxois accueille actuellement 144 jeunes. Il y a quatre ans, ils n'étaient que 70.

Berty Robert

Portes-ouvertes à la MFR Auxois -Sud Morvan : samedis 4 février et 11 mars.

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 L'enseignement agricole bien présent

Le grand rendez-vous agricole annuel français fait toujours une bonne place à l'enseignement agricole.

Organisé à Paris du 25 février au 5 mars, le Salon international de l'agriculture est toujours un événement très prisé des étudiants impliqués dans des cursus agricoles. Cette année encore, plusieurs grands rendez-vous les concernent :

Le concours général agricole des jeunes professionnels. Il comporte :

- Le Concours de jugement des animaux par les Jeunes (CJAJ)
- Le Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA)
- Le Concours européen des jeunes professionnels du vin (CJPV)
- Le challenge Equi Trait jeune (ETJ)
- Le Concours des jeunes jurés des prairies fleuries (CJJPF) qui change de nom pour devenir le Concours jeunes jurés des pratiques agro-écologiques « Prairies & Parcours ».

Ces concours permettent de challenger, en conditions professionnelles, la jeune génération qui se destine à devenir actrice du monde agroalimentaire. Ils fournissent aux équipes pédagogiques des supports pratiques et structurants pour l'acquisition des compétences professionnelles. Ils constituent aussi un cadre stimulant et fédérateur pour les apprenants et leurs équipes pédagogiques avec des enjeux d'émulation, de reconnaissance personnelle mais aussi d'engagement et d'image pour les établissements.

À n'en pas douter, l'émulation que représente le fait de s'impliquer dans la vitrine que représente le plus grand salon agricole européen fera encore des adeptes cette année. Ainsi on sait déjà que deux étudiants du lycée de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, se sont qualifiés pour les finales nationales de jugement de bétail. Par ailleurs, une vache de ce même lycée devrait participer au concours Miss BGS à Paris.

Berty Robert



Pour les étudiants du milieu agricole, le salon de l'agriculture est un rendez-vous à ne pas manquer.



ENSEIGNEMENT

// MFR DE SEMUR-EN-AUXOIS

21 Priorité au projet professionnel

Deux journées portes-ouvertes sont programmées par la MFR de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, les 4 février et 11 mars. L'occasion de découvrir une offre pédagogique largement orientée sur les métiers entourant les animaux de compagnie ou la jardinerie mais avec un mot d'ordre : le projet professionnel des élèves.

La MFR de Semur-en-Auxois compte aujourd'hui 217 jeunes répartis dans des formations qui s'échelonnent de la 4e au BTS. Les classes de 4e et 3e sont dédiées à l'orientation avec une forte présence de l'alternance, une spécificité des MFR. Les élèves de 4e et de 3e passent ainsi entre six et sept semaines en entreprises. C'est un bon moyen de se rendre compte de la réalité des métiers auxquels ils se destinent et d'affiner leur projet d'orientation. *« Nous proposons aussi un cycle centré sur une formation bien spécifique,* précise Virginie Giboulot, la directrice de la MFR : *le bac pro Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin (CGESCF). Elle conduit principalement au métier d'éleveur mais, à l'occasion de nos portes-ouvertes (*) nous présenterons aussi la diversité des métiers qui entourent celui d'éleveur (éducateur canin, pensionnaire, toiletteur, assistant vétérinaire…) »*. Ces formations sont destinées à des jeunes qui entrent en seconde et qui désirent travailler dans le monde du chien ou du chat. La MFR, c'est aussi des BTS : il en existe un qui a connu une évolution importante à la rentrée de septembre 2022 : le BTS Univers jardinerie-animalerie. Il s'agit d'une formation de technico-commercial dans ce domaine bien particulier du commerce. *« La nouveauté,* précise la directrice, *c'est l'élargissement du domaine de ce BTS, qui auparavant, était centré sur l'animalerie. La dimension « jardinerie » a été ajoutée. Il s'enrichit donc de tout l'univers horticole ce qui nous a permis d'aborder le recrutement sous un angle plus vaste »*. Là aussi, l'alternance est au centre du dispositif.

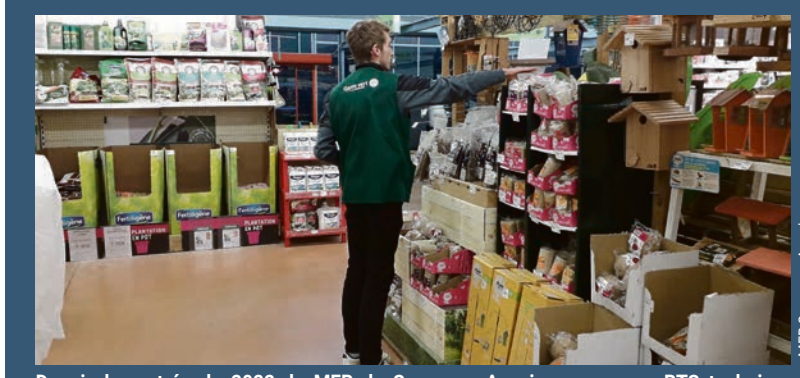
Deux statuts complémentaires

À la MFR de Semur, à partir de la seconde, on propose à tous les élèves un choix clair entre le statut scolaire classique ou l'apprentissage. *« Avec le statut scolaire, les élèves vont changer régulièrement de lieu de stage. En revanche, s'ils s'orientent sur de l'apprentissage, la durée de leur formation se fera avec un maître d'apprentissage unique qui les suivra. Les apprentis ont alors un statut de salarié, ce qui n'est pas le cas des élèves sous statut scolaire. Avec le fort accompagnement gouvernemental, le statut d'apprentis a clairement le vent en poupe. Notre avantage, c'est qu'en proposant les deux statuts, nous avons souvent des jeunes qui commencent en tant que stagiaire scolaire, ce qui leur permet de valider la relation avec leur futur maître d'apprentissage et si tout se passe bien, on évolue ensuite naturellement sur la signature d'un contrat d'apprentissage »*. Un tel système permet d'éviter des décrochages de parcours d'élèves puisque si un jeune voit son contrat rompu, il peut revenir au statut scolaire classique. La priorité reste, aux yeux de Virginie Giboulot, le projet professionnel du jeune et comment on l'accompagne pour qu'il se concrétise.

Berty Robert

() Portes-ouvertes à la MFR de Semur-en-Auxois : samedi 4 février et samedi 11 mars. Entrée libre de 9 heures à 17 heures. www.mfr-semur.com*

Nouveauté formation



MFR Semur-en-Auxois

Depuis la rentrée de 2022, la MFR de Semur-en-Auxois propose un BTS technico-commercial qui forme à la fois au secteur de l'animalerie, mais aussi à celui des jardineries.

Autre nouveauté au catalogue des formations proposées par la MFR de Semur-en-Auxois : la mise en place d'une plateforme de e-commerce via le site internet de la MFR. L'objectif n'est pas purement commercial, mais plutôt de faire comprendre aux jeunes les leviers du marketing digital. C'est une manière de mettre l'accent, au sein du BTS Univers jardinerie-animalerie, sur la qualité du parcours client. Il permet d'intégrer dès le début de la formation la dimension croissante du commerce non plus simplement physique, mais également en ligne.

// FORUM DES MFR

89 Le choix de l'alternance

Le forum « demain mon métier », organisé par les MFR de Bourgogne-Franche-Comté, a eu lieu le samedi 14 janvier, à Appoigny. Une large palette de formations en alternance, allant de la 4e au BTS, a été présentée aux jeunes et à leurs familles.





Un forum des MFR de Bourgogne-Franche-Comté a eu lieu dans l'Yonne le samedi 14 janvier.

Après Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) il y a quinze jours, le forum « demain mon métier » des MFR de Bourgogne-Franche-Comté s'est tenu dans l'Yonne, à Appoigny, le samedi 14 janvier. Si les trois MFR de l'Yonne (Villevallier, Gron et Toucy) étaient présentes, d'autres de la région se sont également déplacées, *« afin de compléter l'offre de formation des MFR de Bourgogne-Franche-Comté »*, indique Emmanuelle Carvalho, chargée de communication pour les MFR de Bourgogne-Franche-Comté. *« À travers ce salon, on essaye de répondre à la demande des familles en présentant des formations qui vont de la 4e au BTS, en passant par la 3e, la seconde, le CAP, le Bac pro et le Bac, toutes par alternance »*.

Proposer une large gamme de formations

D'autres structures sont également présentes : les compagnons, le CFA du bâtiment, le Cifa Auxerre, Polyvia formation, UIMM, l'armée ou encore l'Anefa… afin de représenter une large palette de filières professionnelles, comme l'agriculture mais aussi la santé, le service à la personne, l'hôtellerie, la restauration, le commerce, l'industrie, le bâtiment, le secteur animal et d'autres encore. *« Le but est de proposer aux jeunes et à leurs familles une offre de formations globale pour qu'ils puissent s'orienter au mieux »*, ajoute Emmanuelle Carvalho. *« Et aujourd'hui, de plus en plus de jeunes choisissent la voie alternance. Cela permet d'allier l'école et l'entreprise, c'est-à-dire la théorie et la pratique »*, assure-t-elle.
Ce samedi 21 janvier, un autre forum des MFR de Bourgogne-Franche-Comté aura lieu, cette fois-ci à Saint-Apollinaire, en Côte-d'Or.

Christopher Levé

Les journées portes ouvertes des MFR

Les samedis 4 février et 11 mars, des journées portes ouvertes sont organisées dans toutes les MFR de Bourgogne-Franche-Comté. L'occasion de découvrir les formations par alternance, de la 4e au BTS.

// RÉFORME

Nouveau tronc commun pour le bac pro

Depuis la rentrée 2022, les étudiants en classe de seconde (bac pro) connaissent la rénovation des référentiels pour les modules généraux. L'objectif ? Adapter les matières générales aux enjeux actuels et à venir, via des mises en situation sociale et professionnelle concrètes pour les élèves.



Haute-Loire paysanne

L'intégration d'une semaine de stage collectif à l'école abordera les notions de santé et de sécurité au travail.

Depuis la rentrée 2022, le tronc commun de l'ensemble des spécialités de bac pro agricoles est profondément rénové.

Selon le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, *« l'enseignement des matières générales évolue pour répondre aux nouveaux enjeux »*. En somme, les élèves travailleront, au cours de l'apprentissage des matières générales, leurs compétences *« psychosociales »*, soit leur capacité à construire un projet, à travailler en équipe et à exprimer leur opinion. *« Lorsque nous parlons avec les entreprises qui recrutent, nous remarquons que ces compétences sont recherchées »*, explique Véronique Le Guen, cheffe du pôle formations, certifications et filières à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Auvergne-Rhône-Alpes).

Depuis septembre 2022, de nouvelles certifications relevant de la formation professionnelle continue et par apprentissage sont ouvertes :
- Certificat de spécialisation option : conduite de productions maraîchères.
- Certificat de spécialisation option : arrosage automatique, espaces verts et sols sportifs.
- Certificat de spécialisation option : sols sportifs engazonnés.
- Certificat de spécialisation option : travaux mécanisés de génie écologique.

Une option rénovée du brevet professionnel : Brevet professionnel option : conducteur de machines agricoles.

La rénovation des 16 spécialités de Brevets de techniciens supérieur agricole (BTSA) est prévue de manière échelonnée entre les rentrées scolaires 2022 et 2025. Pour les spécialités rénovées, les équipes pédagogiques volontaires pourront choisir la conduite du BTSA sous une forme semestrialisée. Ce mode d'enseignement sera toutefois possible sous réserve d'autorisation par l'autorité académique. Cette possible semestrialisation boostera la reconnaissance du BTSA en tant que diplôme de l'enseignement supérieur et permettra plus aisément les études en mobilité à l'étranger. Depuis la rentrée 2022, les premières habilitations sont délivrées pour les spécialités viticulture-œnologie et technico-commercial.

Construire un raisonnement

Ainsi, un nouveau tronc commun construit en quatre blocs de compétences a vu le jour. Les élèves apprennent dorénavant à construire leur raisonnement autour des enjeux du monde actuel, à débattre à l'ère de la mondialisation, à développer leur identité culturelle et à agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles. Concrètement, développer une identité culturelle représente une opportunité, pour l'élève, d'expliquer son choix d'orientation professionnelle. À titre d'exemple, une séquence du bac professionnel « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » est basée sur une mise en situation concrète de travail en groupe pour construire une trame d'interview. *« Celle-ci sera ensuite destinée à interroger des agriculteurs locaux sur leurs choix de systèmes afin que chaque élève puisse, une fois les interviews réalisées, expliciter le système qu'il aimerait reprendre à son compte et pourquoi »*, détaille le ministère.

Apprendre à gérer un imprévu

L'objectif est également d'apporter des atouts supplémentaires aux diplômés souhaitant poursuivre leurs études. Avec l'intégration d'une semaine de stage collectif, cette réforme introduit la notion de sécurité au travail. *« Au cours de ces journées, qui se dérouleront au lycée, les élèves pourront travailler et échanger sur ce qu'ils ont appris lors de leurs expériences professionnelles, pour en tirer le maximum de profit*, relate Véronique Le Guen. *Ils auront certainement appris des gestes techniques, comme de la taille, mais aussi à gérer un imprévu ou à coopérer avec un salarié. »*

Avec cette nouveauté, le ministère entend valoriser le vécu des élèves en milieu professionnel sous l'angle de la santé et de la sécurité au travail.

Léa Rochon

// PANORAMA

Portrait de l'enseignement agricole en France en 2022

Chaque année, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dresse le portrait de l'enseignement agricole. Retour sur les chiffres et tendances qui ont marqué l'année scolaire 2021-2022 de 216 500 jeunes.

En septembre 2021, près de 216 500 jeunes ont pris le chemin de l'enseignement agricole. Cette même année, le nombre d'apprentis a augmenté de 22 %. Un record et une bonne nouvelle pour le défi du renouvellement des générations en agriculture. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles, ce n'est actuellement le cas que d'un élève sur dix. Ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole : ils représentent 41,4 % des effectifs. Les filles représentent 45 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole. Elles sont désormais majoritaires parmi les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage alors qu'elles ne représentaient que 20 % des effectifs en 1975. Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a consacré 38 % de son budget à l'enseignement agricole, soit 1,85 milliard d'euros.

La place des Eplefpa

Cette branche de l'enseignement compte plus de 800 établissements scolaires, dont 217 lycées agricoles publics ; 369 maisons familiales rurales ; 207 lycées agricoles privés ; 10 centres médicoéducatifs et 16 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Les Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ont également une place importante dans le réseau de l'enseignement. Ces derniers comptent 217 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel ; 94 centres de formation d'apprentis (CFA) ; 222 centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) ; 192 exploitations agricoles et 37 ateliers technologiques à vocation pédagogique et centres équestres. Enfin, les établissements privés sous contrat avec l'État ont une place importante dans l'enseignement agricole technique, car ils représentent les trois quarts des établissements scolaires et accueillent près de 61 % des élèves et étudiants. L'une des particularités des établissements de l'enseignement agricole est de proposer une large offre de formation par alternance. L'alternance constitue une voie de formation importante dans l'enseignement agricole, que ce soit par apprentissage (45 717 apprentis) ou par alternance (45 896 élèves et étudiants). En septembre 2021, 34,1 % des élèves étaient en filière générale et technologique, contre 65,9 % en filière professionnelle.

Le secteur agricole accueille beaucoup d'apprentis

Même si l'apprentissage ne concerne que 12 % des étudiants préparant un diplôme d'ingénieur ou de paysagiste, le nombre d'apprentis dans ces formations a connu une forte croissance annuelle. En 2020, l'apprentissage dans l'enseignement agricole représentait 7,3 % des effectifs nationaux d'apprentis. À la rentrée 2020, on comptait 45 717 apprentis dans les CFA agricoles. Entre 2019 et 2020, le nombre d'apprentis dans l'enseignement agricole a augmenté de 22,2 %. Trois niveaux de formation peuvent être distingués. Presque un tiers des apprentis sont en formation de niveau 3 (CAPa et BPA). Plus d'un tiers des apprentis préparent un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) et le dernier tiers des apprentis relève de l'enseignement supérieur, préparant un diplôme ou titre à finalité professionnelle post-baccalauréat (de niveaux 5 (BTSA), 6 et 7). Le secteur de la production agricole accueille à lui seul 46 % des apprentis quand 32 % des jeunes en apprentissage se préparent aux métiers de l'aménagement des espaces. Enfin, seulement 5 % des apprentis se forment dans la filière agroalimentaire. L'objectif est d'accueillir davantage de jeunes dans les CFA de l'enseignement agricole qui accueillent aujourd'hui 8 % des effectifs nationaux d'apprentis.

Léa Rochon



// TÉMOIGNAGES

« La conduite de projet est dans notre ADN »

Pour encourager l'apprentissage de pratiques agricoles durables, le second Plan local Enseigner à produire autrement (PLEPA), impulsé par le ministère de l'Agriculture, a démarré en 2020. Les responsables des lycées professionnels Bel Air (Rhône), Le Valentin (Drôme) et Cognin (Savoie) expliquent en quoi il a changé l'enseignement au sein de leurs établissements.

Aviez-vous participé au premier « Plan local enseigner à produire autrement » (PLEPA) de 2014 à 2018 ?
Nicolas Chaffurin, directeur de l'exploitation viticole du lycée Bel Air : *« À l'époque, l'exploitation avait quelques parcelles en bio, puisque le ministère avait demandé que 25 % des exploitations agricoles des lycées soient labellisées. Personnellement, je suis arrivé au lycée agro-viticole de Bel Air en septembre 2021 dans le cadre du PLEPA 2 ».*

Guillaume Fichepoil, directeur de l'exploitation du lycée Le Valentin : *« Lors du premier plan, nous avons travaillé sur le mode de production de l'exploitation agricole composée de vaches laitières, d'arboriculture et d'un peu de vignes. Nous avons notamment conforté le système de production qui est en bio depuis 2013 et nous sommes allés vers une valorisation des produits en circuit court ».*

Nelly Gherardi, proviseur du lycée agricole de Cognin : *« Comme nous formons aux métiers des services à la personne, nous n'étions pas concernés par le premier projet, qui était centré sur les exploitations agricoles ».*

Comment se concrétise votre participation au PLEPA 2 ?
N. C. : *« Il y a un an, nous avons intégré le réseau agriculture bio (ResAB) via la filière arboriculture. Nous avons choisi de développer trois axes. Tout d'abord, l'éco-pâturage avec des brebis du lycée agricole de Cibeins (Ain) qui sont dans la vigne durant l'hiver. Ensuite, nous avons planté des haies en lien avec la fédération des chasseurs du Rhône et de la métropole de Lyon et la communauté de communes Saône-Beaujolais. Enfin, nous plantons des arbres fruitiers dans les vignes pour produire également du jus de pomme et de poire. Nous avons déjà 1 ha de jus de raisin. Dans quinze ans, nous aurons des arbres qui stockeront du carbone et diminueront de fait notre impact environnemental ».*

G. F. : *« Pour nous, PLEPA 2 est dans la continuité de PLEPA 1. L'objectif est de relever le défi nourricier en approvisionnant la restauration collective du territoire en produits de l'exploitation agricole. Nous allons nous doter d'outils de transformation pour le lait et les fruits de la ferme. Nos objectifs sont d'environ 100 000 l de lait, transformés ensuite en yaourts, crèmes dessert et riz au lait, soit 5 000 pots de yaourt par an. Côté arboriculture, 45 t de fruits devraient être transformées en purée. Les élèves du BTS Sciences et Technologies des Aliments ont participé au processus de fabrication, à la démarche qualité et à l'innovation en lien avec le passage d'un lait cru à un pot de yaourt. Ils ont proposé des recettes, confectionné les yaourts, calculé les prix de revient et de vente, évalué le marché local pour cibler les concurrents ».*

N. G. : *« Lors du second plan, nous avons mis en place un premier volet sur la valorisation des espaces et la biodiversité. Les classes de 4e et de 3e s'orientent vers l'agriculture et l'environnement en valorisant la faune et la flore. Ils fabriquent des nichoirs à oiseaux pour le parc, font du compostage, plantent des arbres fruitiers… On travaille du fruit sur l'arbre jusqu'à l'assiette, pour que les jeunes découvrent tous les métiers de la filière. Apprendre à bien manger et à cultiver son jardin comme son esprit, cela fait également partie de la transition écologique. Enfin, nous avons une cuisine pédagogique où les élèves apprennent à cuisiner pour de l'aide à domicile. Le but, c'est d'utiliser des produits de saison et de cuisiner des aliments de second choix. Ce n'est pas parce qu'une pomme est un peu cabossée, qu'elle ne peut pas être consommée ».*

Voyez-vous une différence d'implication de la part des élèves ?
N. C. : *« Les élèves viennent si les enseignants sont impliqués. Le ResAB nous a permis de mener des projets auxquels les enseignants se sont associés. Depuis, j'ai de plus en plus d'élèves qui viennent sur l'exploitation avec leurs professeurs. Après avoir installé des ruches, les élèves ont souhaité en démonter une vide. Ils ont aussi voulu des poules pour utiliser les déchets de la cantine, lors du tri et de la découpe des salades. Ce n'est pas juste une lubie ! »*

> ***« De plus en plus d'élèves viennent sur l'exploitation avec leurs enseignants. »***

G. F. : *« L'enseignement agricole a toujours été composé de cours en pluridisciplinarité. La conduite de projets est dans notre ADN. Les PLEPA 1 et 2 donnent davantage de lisibilité aux équipes et ajoutent de l'enjeu. Nous n'apprenons plus seulement des recettes, mais nous outillons les élèves pour qu'ils répondent à des problématiques ».*

N. G. : *« Nous voulons rendre nos jeunes acteurs et qu'ils prennent l'initiative de faire les choses. Nous travaillons sur l'économie sociale et solidaire et passons des commandes avec des partenaires extérieurs, notamment le Salon « Connectons-nous », bien connu au sein de l'agglomération du Grand Chambéry. Nos élèves produisent et servent des repas là-bas, nous les impliquons au cœur du projet ».*



Nicolas Chaffurin

Comment favorisez-vous le circuit-court ?
N. C. : *« Pour que le circuit-court fonctionne dans la filière viticole, il faut créer une relation commerciale. C'est pourquoi nous organisons les premières portes ouvertes du château le 1er avril prochain. L'année prochaine, j'aimerais que les étudiants de Bac pro aillent à Copenhague pour la soirée des beaujolais nouveaux donnée à l'ambassade de France. Là-bas, ils devront effectuer des ventes en anglais. Dans le plan, il y a les notions de transition et de transmission. L'idée, c'est de leur montrer comment valoriser au mieux les produits ».*

G. F. : *« Nous avons créé une synergie autour du restaurant scolaire de l'établissement, avec la volonté de faire consommer à nos élèves ce qui est produit ici et mettre en avant les produits locaux du territoire. L'action éducative est faite à travers des cours, mais aussi par notre façon de consommer. Notre établissement comporte les spécialités de production végétale, de transformation et de commercialisation des produits alimentaires. Le projet est donc totalement cohérent ».*

N. G. : *« Les 4e et 3e font l'étude de la filière pomme. Une fois produit, le jus de pomme est mis en bouteille et les élèves de la classe de CAP Service aux personnes créent les étiquettes et vendent les jus sur le marché de Cognin ».*

Propos recueillis par Léa Rochon


Nelly Gherardi


Guillaume Fichepoil

Agriculture dromoise



ENSEIGNEMENT

// LEGTA NEVERS-CHALLUY

58 Une normalité choyée

Depuis l'an dernier, le Legta de Nevers-Challuy reprend peu à peu un rythme normal avec la fin des restrictions sanitaires. Cette reprise est synonyme d'échanges et d'avancées en tous genres.



Legta de Nevers-Challuy.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur : https://epleanevers.educagri.fr/lycee-agricole-site-de-nevers.

Si la période de restriction sanitaire a pu laisser des traces chez certains, le retour à une situation plutôt normale se fait sentir au Legta de Nevers-Challuy comme le souligne Stéphanie Moulin, coordinatrice des BTS ACSE : *« nous privilégions les travaux et les sorties en extérieur ; ça fait du bien à tout le monde ! »*. Pour ne citer qu'un exemple, les élèves STAV ont pu pour la première fois faire un voyage pédagogique en Grèce (voir TDB n° 1713 p. 19) suivi, pour quelques-uns, d'un stage en exploitation sur place.

Engagements

Mais, pour que l'engagement des élèves soit le plus complet possible, les projets d'initiative et de communication (PIC) sont là. Parmi eux, celui de Claire Grimaud, Gabrielle Tavard, Vick Bernard et Flavie Chamard – toutes en BTS PA 2e année- qui aura lieu au mois de mars prochain. Si le programme détaillé de cet événement n'est pas encore connu, les quatre jeunes femmes considèrent ce PIC comme une *« manière d'allier notre amour des animaux ainsi que d'informer les gens sur leur bien-être tout en alertant sur le fait qu'une adoption n'est pas un jeu »*. Outre les projets PIC, d'autres sont portés par le corps enseignant et les élèves, comme la création d'une mare au sein du lycée ou encore la réfection de la cour intérieure vers un espace plus végétalisé. Pour rappel, ces projets ne sont pas les premiers en date puisque l'an dernier, des élèves de seconde générale et 1re STAV ont créé un espace détente devant le lycée. Le tout était organisé dans le cadre des ateliers « architectures et patrimoine » en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (voir TDB n°1681 p. 28).

Des outils réels

Afin de prodiguer un enseignement théorique et pratique efficace, de nouveaux outils sont mis à disposition des élèves, comme en GEMEAU où ils ont désormais accès à deux pilotes, comme le stipule Olivier Boulard, coordinateur des BTS GEMEAU et responsable de la Licence correspondante au lycée : *« Le premier est dédié aux stations d'épuration et l'autre aux châteaux d'eau »* avant d'ajouter : *« Ces outils leur permettent de travailler dans des conditions réelles ; au même titre que l'exploitation de Challuy pour les productions animales »*. Cette volonté de donner un cadre d'apprentissage calqué sur le monde du travail, s'inscrit dans un but précis.

Contact indispensable

Stéphanie Moulin insiste : *« Les élèves doivent pouvoir être opérationnels une fois leur diplôme en poche, s'ils souhaitent entrer dans le monde du travail. D'ailleurs, ici, le contact avec les professionnels est indispensable pour que nos élèves prennent la conscience de la réalité des métiers auxquels ils aspirent. Et, dans l'autre sens, les professionnels rencontrent la relève »*.

Ce lien, qui s'est effiloché avec les restrictions sanitaires, se retisse peu à peu. Pour preuve, prochainement, le forum de l'eau aura lieu et regroupera grand public mais aussi professionnels du secteur au Legta de Nevers-Challuy. Les prochaines portes ouvertes du Lycée auront lieu le 21 janvier et le 25 mars. Renseignements : 03 86 21 66 00.

Chloé Monget

// CFA AGRICOLE

89 La vie professionnelle après l'apprentissage

Passé par le CFA agricole de l'Yonne, Yann Garcia travaille aujourd'hui sur l'exploitation, en tant que salarié, où il a effectué son alternance lors de sa formation.



Christophe Egrot et son salarié Yann Garcia.

À désormais 18 ans, Yann Garcia travaille depuis plus d'un an et demi à l'Earl de Sault Pinard, à Charny-Orée-de-Puisaye. Une exploitation qu'il connaît bien pour y avoir fait son alternance. « *J'ai suivi une formation de deux ans au CFA agricole, en CAP MA (métiers de l'agriculture), de 2019 à 2021. Lorsque j'étais en troisième, j'ai eu la possibilité de faire un stage découverte des métiers. Je connaissais Christophe Egrot (l'exploitant), alors je suis allé lui demander s'il acceptait de me prendre en stage. J'en ai fait un premier d'une semaine, puis un second car cela s'était bien passé et je voulais poursuivre* ».

Ayant grandi à côté d'une ferme, Yann Garcia a toujours été attiré par le milieu agricole et les animaux. « *C'était une évidence de faire ce métier* ». C'est donc tout naturellement qu'il effectue son alternance sur cette même exploitation.

Former des jeunes

Christophe Egrot, polyculteur éleveur de vaches allaitantes à Charny-Orée-de-Puisaye, le patron de Yann Garcia, est *« dans cette dynamique de dire qu'il faut former des jeunes. L'opportunité a été que Yann soit venu frapper à ma porte. Et comme les stages se sont bien passés, on a eu l'envie de continuer. Mais tout cela est grâce à lui. C'est lui qui est venu et c'est lui qui a donné une bonne image de son travail et de son comportement »*, se satisfait-il.

Pour le jeune homme, l'alternance était la voie qui lui correspondait le plus. « *La formation au CFA apprend la théorie, les bases des métiers de l'agriculture. C'est complémentaire avec la partie en entreprise où on peut pratiquer* ».

Mais la formation n'est pas une fin en soi. « *Elle ne s'arrête pas à la sortie du centre de formation, c'est ce qui est intéressant* », assure Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne. « *Il y a la formation initiale par apprentissage, ici, au CFA. Puis le but est ensuite d'évoluer une fois en entreprise* ».

C'est ce que fait aujourd'hui Yann Garcia. Quant à son avenir ? Il la voit avec Christophe Egrot. « *Je n'envisage pas de m'installer pour le moment. Je souhaite rester salarié, même si je ne connais pas l'avenir* », sourit-il.

Christopher Levé

L'Anefa accompagne aussi les jeunes

Parmi ces multiples actions, l'Anefa travaille pour l'avenir des jeunes et de l'agriculture. La structure est notamment présente sur les nombreux forums de formations aux métiers agricoles, destinés aux jeunes et aux familles. Un guide de l'enseignement agricole est également à retrouver sur le site internet de l'Anefa BFC, où on retrouve notamment les formations du CFA agricole de l'Yonne, et bien d'autres encore.



// ENTREPRISES

21

Japy Tech, des tanks à lait vraiment « made in BFC »

Plus que centenaire, l'entreprise Japy Tech, basée à Saint-Apollinaire, près de Dijon, conçoit et fabrique des tanks qui font référence dans le refroidissement du lait, en France comme sur les marchés d'export. L'implication récente du Conseil régional dans son actionnariat renforce son implantation locale.



Japy Tech est une référence dans le tank à lait avec des productions reconnues pour leur qualité.



Marie-Guite Dufay (au centre), présidente du Conseil régional de BFC, a visité le site Japy Tech de Saint-Apollinaire le 12 janvier. Elle est ici en compagnie de Philippe Breiss, directeur général de l'entreprise et de Bénédicte de Chevigny, directrice associée de UI Investissement.



L'entreprise fabrique 1 000 pièces par an pour des contenances allant de 320 à 40 000 litres.

L'évaporateur : voici la pièce qui fait toute la réputation de Japy Tech. Ce dispositif agit comme un échangeur de température dans lequel circule un fluide frigorifique, et permet d'abaisser la température du lait, de 37 ° lorsqu'il sort du pis de la vache, à 4°. Cette technologie, c'est vraiment la marque de fabrique de cette entreprise, basée à Saint-Apollinaire, près de Dijon et qui, le 12 janvier, recevait la visite de Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Il faut dire que la collectivité fait partie, depuis le 1er janvier, de l'actionnariat de Japy Tech, au côté de Philippe Breiss, son directeur général. Ce dernier a racheté l'entreprise à la holding allemande Mutares, et le soutien du Conseil régional (à travers UI Investissement, qui gère le fonds d'investissement régional) s'inscrit dans une logique plus large de maintien en BFC d'usines et de centres de décision d'entreprises agroalimentaires. Une logique qui va connaître un prolongement, au cours de ce premier trimestre, avec la création d'un nouveau fonds régional doté de 3,5 millions d'euros et nommé BFC Participation.

Une technologie qui progresse

En ce 12 janvier, c'était Japy Tech qui était dans la lumière. Outil incontournable des fermes laitières, les tanks à lait ne cessent de progresser en technologie. Ce n'est pas pour rien si l'entreprise de Saint-Apollinaire consacre chaque année 5 % de son chiffre d'affaires (19,4 millions d'euros en 2022) à la recherche et au développement. L'entreprise est notamment sur le point de lancer Icool Connect, un système de tank connecté qui va permettre aux laiteries d'avoir une vision sur les niveaux de remplissage des tanks et d'optimiser leurs circuits de collecte. Entre les tanks, les silos et les buffers (un petit tank à lait qui fait tampon entre la traite et le tank principal), Japy Tech produit sur son site environ 1 000 pièces par an. L'entreprise fabrique également ses propres groupes de production de froid. Elle installe actuellement une nouvelle ligne d'assemblage pour ces groupes *« dans le but de mettre en place un process beaucoup plus industriel »* précise Philippe Breiss. Sa part de marché en France est comprise entre 15 et 20 %. La démarche de reprise de l'entreprise par Philippe Breiss, incluant le Conseil régional de manière minoritaire dans son actionnariat, a bénéficié du soutien de BPI France, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne. *« Cette logique de consolidation de notre présence locale,* précise le directeur général, *s'accompagne d'un travail sur la re-régionalisation de nos fournisseurs ».*

Des tanks géants

En plus des tanks à lait classiques, l'entreprise a intégré, il y a quatre ans, la production de silos. Ces tanks de très grande contenance (jusqu'à 40 000 litres) sont beaucoup vendus sur les marchés étrangers. Les zones porteuses sur ce type de produit sont notamment l'Europe de l'est mais aussi le Moyen-Orient : Japy Tech vient ainsi de remporter un marché de plus de 150 000 litres de stockage de lait en Irak. *« Nous avons souhaité internaliser cette production,* précise Guillaume Gentilhomme, le directeur industriel, *ce qui nous a permis de rajouter de la charge sur le site ».* L'entreprise développe également une offre de service de formation auprès de ses clients.

Berty Robert

Des tanks reconditionnés

On connaissait les ordinateurs ou les smartphones reconditionnés, mais Japy Tech a adapté le principe aux tanks à lait. Une démarche qui s'inscrit dans un projet nommé Möbius, lancé fin 2022. Il s'agit d'un service de rénovation de tanks équipés des dernières technologies Japy Tech. *« La cuve est intacte,* **précise le directeur industriel Guillaume Gentilhomme,** *l'évaporateur est fonctionnel, et nous venons ajouter une nouvelle borne de lavage et un nouveau groupe froid. Cela permet de repartir à neuf, avec un matériel d'occasion équipé des dernières technologies ».* **Ce principe a été lancé pour concrétiser une forme d'économie circulaire, mais il permet aussi de contourner les hausses de coûts des matières premières, notamment l'inox, qui impactent fatalement les matériels neufs.**

Des bidons aux silos

Japy Tech, c'est une histoire plus que centenaire. Tout a commencé à Dijon en 1920 avec la fabrication de bidons de lait par la société Hugonnet. Cette dernière rachète, en 1957, les activités laitières de la société Japy de Besançon. Sept ans plus tard, l'entreprise lance le premier tank réfrigéré, une technologie qui a fait son image de marque. En 1998, l'entreprise est rachetée par l'Allemand Westfalia GEA qui la cède en 2021 à la holding industrielle allemande Mutares. L'ultime évolution est survenue au 1er janvier 2023 avec la reprise de Japy Tech par son actuel directeur général, Philippe Breiss, appuyé par UI Investissement, la structure qui opère le fonds d'investissement régional Défi 3 pour le compte du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Japy Tech produit aujourd'hui des tanks à lait et des silos de 320 à 40 000 litres. Elle emploie 135 personnes et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 19,4 millions d'euros. L'objectif à cinq ans est de faire progresser ce chiffre à 30 millions d'euros. Actuellement, 85 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'export.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Apprendre à rédiger son Document unique d'évaluation des risques (Duer)

• 24 janvier

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation pour bien rédiger son Duer. Elle se tiendra le 24 janvier à Créancey.

Renseignements : Corine Garnier-Penning – 03 80 68 66 28 ou par mail : corine.garnier-penning@cote-dor.chambagri.fr

// Savoir négocier pour mieux acheter et mieux vendre

• Lundi 23 janvier

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation axée sur la négociation bien menée dans le but de mieux acheter et mieux vendre. Elle aura lieu le 23 janvier à Créancey.

Renseignements : Corine Garnier-Penning – 03 80 68 66 28 ou par mail : corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble des offres de formation de la Chambre d'agriculture sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

NIÈVRE

// « Booster votre activité avec la vidéo »

• 24 janvier

À la suite d'une demande des adhérents Bienvenue à la ferme nous proposons une nouvelle formation « Booster votre activité avec la vidéo » l'objectif est de Filmer et monter une vidéo de qualité avec un smartphone pour promouvoir ses produits et ses activités. Une formation d'une journée le mardi 24 janvier, le lieu de formations sera défini en fonction du lieu d'habitation des stagiaires. À Nevers.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// L'Agriculture Biologique vous intéresse ?

• 8 février

Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique. Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous. A Prémery

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Booster mon entreprise : E-réputation, référencement web, réseaux sociaux

• 28 février et 21 mars

L'e-réputation d'une entreprise et de ses activités est devenue un élément important à ne pas négliger, elle influence efficacement une décision d'achat. Recrutement des prospects, fidélisation des clients sont autant d'actions qui sont en lien direct avec votre e-réputation. L'objectif bâtir sa stratégie de communication sur une deux jours de formation à St Saulge.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudi 26 janvier

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Génisse : l'avenir du troupeau laitier

• 31 janvier et 2 février

À Leugny.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunions d'information de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

• Pendant tout le mois de janvier

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise des réunions d'information à l'attention des agriculteurs. Les thèmes abordés seront les suivants :
-PAC : présentation commune avec la DDT des nouvelles règles, les points de vigilance, quelques simulations économiques, le PSN
-Assurance climatique
-Prédateurs : position de la profession et moyens mis à disposition par l'Etat
-Conseil stratégique phytosanitaire
-Dossiers à enjeux locaux
Les prochaines réunions se tiendront :
-mardi 24 janvier à 14 heures, à Châtillon-sur-Seine, salle ERL, 11, rue Albert Camus
-mercredi 25 janvier à 14 heures, à Fauverney, salle de Chassagne.

NIÈVRE

//Réunions d'information MAEC

• Du 20 au 27 janvier

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise des réunions d'informations concernant les MAEC. Voici, pour rappel, les exploitations potentiellement concernées : MAEC SHP (système herbager) Zonage : Nièvre hors PNRM et zones Natura 2000 bords de Loire et d'Allier pour les exploitations ayant + de 70% d'herbe. MAEC Autonomie fourragère pour les polyculteurs éleveurs - Zonage : Nièvre, 3 niveaux d'engagement possibles pour les exploitations ayant un minimum 40% d'herbe et maximum 10% de maïs ensilage en 3ème année. MAEC Zones Intermédiaires à enjeu Eau, Système Grandes Cultures (minimum 80% de terres arables dans la SAU) ou Système Polyculture Elevage (maximum 80% de terres arables) – Zonage : Nièvre.
- Vendredi 20 janvier 2023 : de 14h à 16h à Chitry-les-Mines, salle de la Mairie
- Lundi 23 janvier 2023 : de 14h à 16h à Magny-Cours, salle de réunion du Marault
- Mardi 24 janvier 2023 : de 10h à 12h à Clamecy, salle Colas Breugnon, 34, rue du Président Wilson
- Mardi 24 janvier 2023 : de 14h30 à 16h30 à Donzy, salle des fêtes place Gambetta
- Vendredi 27 janvier 2023 : de 14h à 16h à Bona, salle de la mairie

À l'issue de la présentation des différents cahiers des charges et du public prioritaire, les exploitations intéressées par l'une de ces mesures pourront se manifester auprès des conseillers présents afin de demander à établir un diagnostic agro-écologique de leur exploitation qui sera à fournir à la DDT avant le 15 septembre 2023. Toute demande de diagnostic devra être faite auprès de la Chambre d'Agriculture avant le 1er mars 2023 afin de pouvoir prioriser les exploitations.

Renseignements Laurence Evers (CAV58) au 03 86 93 40 36.

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Saint-Julien-du-Saut/Charny-Orée-de-Puisaye)

• Mardi 24 janvier

À 9 h 30.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Sens/Villeneuve-sur-Yonne)

• Jeudi 26 janvier

À 14 heures.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10

// Assemblée cantonale FDSEA (Toucy)

• Vendredi 27 janvier

À 9 h 30.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Villeneuve-l'Archevêque)

• Mardi 31 janvier

À 9 h 30.

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 577 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.61	3.77	3.62	0.15
		350-400	3.53	3.68	3.60	0.10
		400-450	3.42	3.62	3.47	0.03
		450-500	3.38	3.49	3.44	0.04
	R	250-300	3.47	3.54	3.52	
		300-350	3.31	3.54	3.38	-0.12
		350-400	3.31	3.47	3.41	-0.02
		400-450	3.24	3.41	3.36	
		450-500	3.28	3.33	3.32	0.01
F	U	300-350	3.24	3.31	3.25	-0.06
		350-400	3.30	3.31	3.30	0.03
	R	300-350	3.16	3.29	3.25	0.06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.86	3.07	2.91	-0.16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 249 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	> 500 kg	2.52	2.66	2.60	
F	E	24 à 36 mois	3.15	4.10	3.35	
		- 5 ans	3.14	3.46	3.29	
	U	24 à 36 mois	2.86	2.99	2.91	-0.05
		- 5 ans	2.86	3.10	2.99	0.11
		5 à 10 ans	2.83	3.06	2.94	0.14
		+ 10 ans	2.74	2.81	2.77	0.07
	R	24 à 36 mois	2.77	2.98	2.90	
		- 5 ans	2.62	2.91	2.78	0.12
		5 à 10 ans	2.49	2.88	2.77	0.19
		+ 10 ans	2.34	2.74	2.57	0.07

OBSERVATIONS

Effectif global : 898 - Taux de vente : 97 %

Broutards : Le volume de l'offre reste correct et la qualité proposée est satisfaisante. Les besoins relayés par les engraisseurs et les expoteurs sont importants et les courts sont fermes à haussiers.

Laitonnes : maintien d'une bonne demande en lourdes pour l'Italie et en bonne légères pour la repousse en France. Les cours sont facilement reconduits.

Vaches, génisses 36 mois : Vente raîde et totale dans toutes les qualités, accompagnée d'une hausse des tarifs. l'offre best en regression et ne couvre pas les besoins.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/01/2023

Effectif : 255

Broutards	(300 - 375 kg)	940 - 1290	3,10 - 3,44
Broutards	(380 - 470 kg)	1220 - 1590	3,23 - 3,47
Génisses 24 - 36 mois	(370 - 750 kg)	880 - 2340	2,34 - 3,21
Taureaux	(905 - 1135 kg)	2250 - 2700	2,38 - 2,49
Vaches légères		1210 - 1420	
Vaches entre deux		1560 - 1770	
Vaches lourdes		1830 - 2250	

En broutards, la demande s'oriente sur les sujets lourds valablement vaccinés à des cours reconduits en supérieurs. Cours plus discutés en non vaccinés ou en ordinaires. Peu d'invendus.
Peu d'apports en laitonnes. Demande calme en non vaccinées.
Malgré une présentation de bonne qualité en vaches, les cours sont orientés à la baisse avec quelques invendus.

Bovins gras : 24
Vaches de viande — **5,12 à 5,28 € kg de viande.**

1 seul invendu en bêtes grasses mais le placement est plus difficile.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

09/01/2023

Effectif : 70

Agneaux gras	133 - 175	(3,33 - 3,72)
Brebis	65 - 100	(1,18 - 1,27)

Commerce plus calme en agneaux avec quelques invendus.
Stabilité des tarifs en brebis.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 403 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.65	4.06	3.77	-0.52
		de 38 à 44 kg	3.77	4.03	3.91	-0.38
		de 44 à 50 kg	3.36	3.90	3.73	-0.32
		> 50 kg	3.50	3.71	3.53	
	R	de 32 à 38 kg	3.19	3.69	3.54	-0.07
		de 38 à 44 kg	3.19	3.76	3.49	-0.41

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 71 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.17	1.23	1.20	
F	U	+ de 60 kg	1.28	1.44	1.35	-0.01
	R	+ de 60 kg	1.07	1.20	1.11	-0.12

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3.98	4.31	4.21	-0.24

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 6 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	19	30	25	-8.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	62	112	85	5.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 580 - Taux de vente : 96 %

Agneaux de boucherie : La présentation est de qualité très hétérogène entre les premiers laitons et les derniers agneaux gris qui libèrent les bergeries. Face à la faiblesse de la consommation, l'animation commerciale est assurée par la faiblesse des volumes offerts. De fait, le tri est plus sévère et l'écart se creuse en fonction de la qualité, les laitons se maintenant toutefois à un niveau de prix correct.

Brebis/béliers : Ambiance calme mais cours reconduits dans les bons lots.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/01/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.27	3.48	3.44	
		350-400	3.30	3.35	3.32	
		400-450	3.31	3.38	3.34	
F	U	300-350	3.11	3.29	3.26	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2.68	2.99	2.82	0.08
		5 à 10 ans	2.62	2.88	2.74	0.04

OBSERVATIONS

Effectif global : 255 - Taux de vente : 89 %

Broutards : Les animaux présentés sont de très bonne qualités et le volume est absorbés rapidement par les acheteurs présents. Cous globalement reconduits à haussiers. Vente très rapide.

Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.

Vaches : Animaux de bonnes qualités acheteurs nombreux cette semaine, vente rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/01/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 241 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.92	4.14	4.06	0.05
		de 38 à 44 kg	3.78	4.33	4.08	-0.03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.13	1.39	1.29	-0.15

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 127 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Mini	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	35	97	63	

OBSERVATIONS

Effectif global : 505 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Cours reconduits à haussiers dans les bons laitons.

Brebis : Léger fléchissement des cours, la qualité des animaux est très hétérogène, a vérifier dans les semaines prochaines.

Caprins : Vente booster cette semaine la demande semble forte et les acheteurs se sont déplacés en nombre.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Janvier 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Les cours sont reconduits, dans un contexte où les prix payés producteurs sont encore bien en deçà des coûts de production !

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le cahier des charges de l'Assurance Récolte pour 2023, dans le cadre du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques a été publié. Ce document présente, entre autre, le barème de prix par production, qui est reconduit par rapport au précédent, malgré les demandes d'actualisation de ce barème pour intégrer la hausse des prix ! Concernant la gestion des indemnisations par l'Etat et des recours pour les prairies, les éléments ne sont pas encore arbitrés.

SANITAIRE

Une discussion sur les indemnisations concernant la tuberculose a été ouverte en fin d'année 2022. Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est dit favorable à une revalorisation des abattages diagnostics tuberculose et entrera en discussion avec la direction du budget pour porter cette demande dès 2023. Bien que rien n'indique que la demande soit acceptée, sa prise en compte montre l'intérêt du ministère sur ces sujets.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 11 janvier, les députés ont validé en commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale la proposition de loi du député Descrozaille, parfois appelée EGALIM 3 par la presse ou EGALIM 2+, visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation. Il a assuré vouloir rééquilibrer un « rapport de force structurellement défavorable aux fournisseurs » dans ces négociations « féroces », en raison de la concentration des centrales d'achats. Les députés ont notamment accepté la prolongation jusqu'en 2026 de l'expérimentation en cours sur l'encadrement des promotions et le relèvement du seuil de revente à perte, supposée s'arrêter le 15 avril 2023.

FOCUS

Le Congrès de la FNB se tiendra à METZ, les 1er et 2 février. Les travaux seront notamment centrés sur l'avenir de l'élevage bovin au niveau européen à horizon 2050. Des représentants des producteurs de plusieurs pays (Italie, Pologne, Irlande; Belgique, ...) témoigneront des perspectives et débattront de la politique européenne et de la filière. Des Groupes de travail porteront par ailleurs sur des sujets d'actualité : Gestion des risques climatiques, Energie, Renouvellement des générations.

REGION

Depuis le 11 janvier est disponible le rapport d'activités de Recherche 2022 d'INTERBEV. Ce rapport reprend les différentes études menées au cours de l'année et notamment un certain nombre d'études finalisées ou encore en cours sur l'amont de la filière (exemples : développement de l'outil CAP2ER en veau de boucherie, plan de performance carbone de la production de viande bovine) . Le document a été transmis aux Sections bovines de la FNB et est diffusable en interne et en externe.

FAIT DE LA SEMAINE

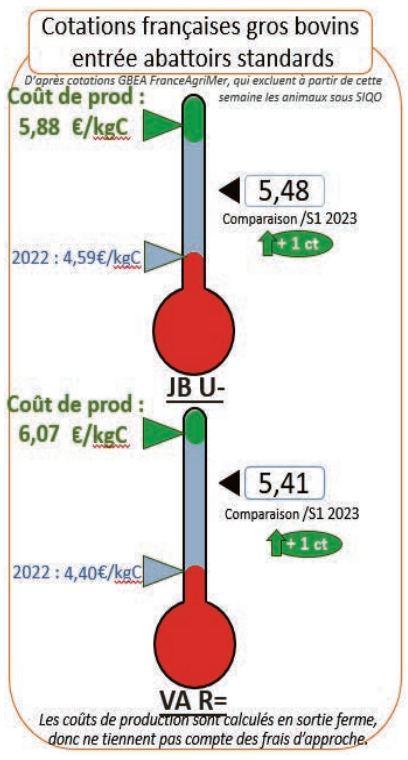
Face à la PPL Descrozaille, les GMS sont aujourd'hui vent debout, et pour la première fois, ont décidé de faire un communiqué de presse commun ! Le nerf de la guerre pour eux : l'article 3 de cette PPL et la question suivante 'quid du tarif applicable en cas d'échec de la négociation commercial le 1er mars?'. La FNB rappelle que pour les éleveurs bovins, une seule priorité : la rémunération des producteurs et le prix « en marche avant », il ne peut y avoir machine arrière!

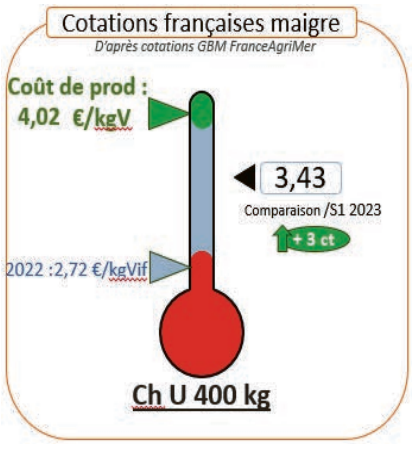
CHIFFRE DE LA SEMAINE

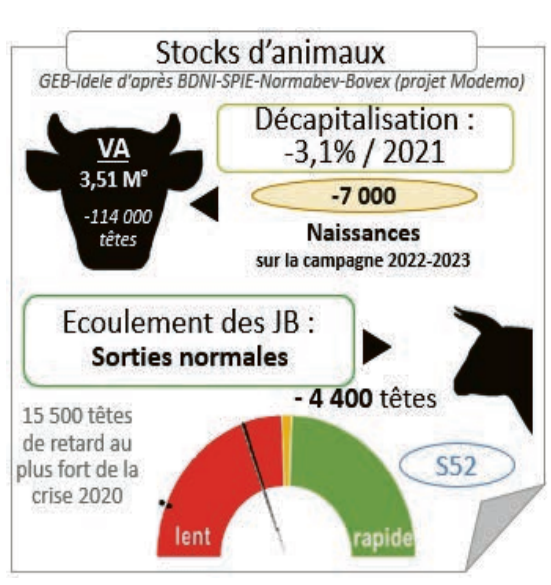
- 0,03 €/kg

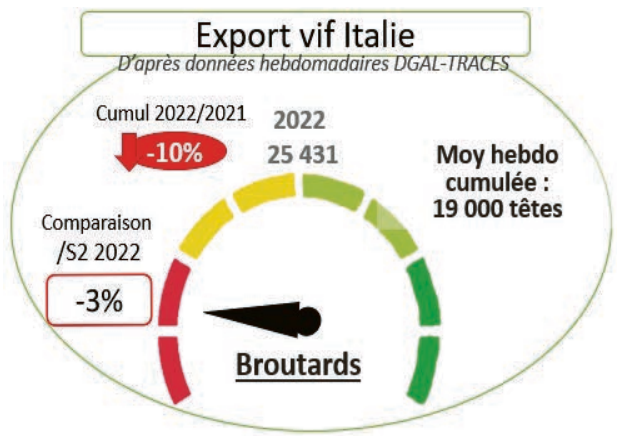
C'est la baisse du Prix moyen pondéré Entrée Abattoir au niveau des cotations des animaux Bio entre le mois de novembre et de décembre 2022 ! Cette baisse, incompréhensible, se fait dans un contexte inflationniste sans précédent pour les producteurs, et auprès d'une filière bio en crise! Or, aujourd'hui, ce sont de vrais signes positifs que la filière bio doit porter, afin que cette dernière puisse dans le temps, perdurer malgré l'inflation actuelle!

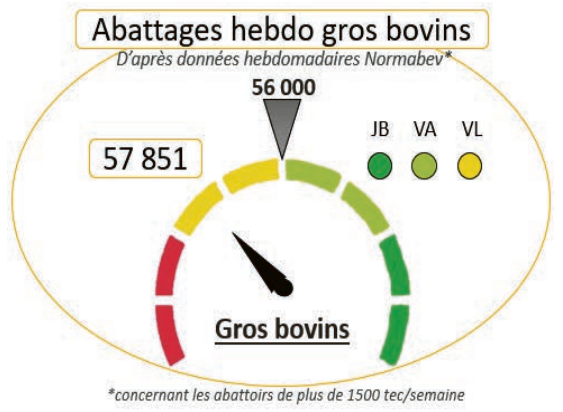
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

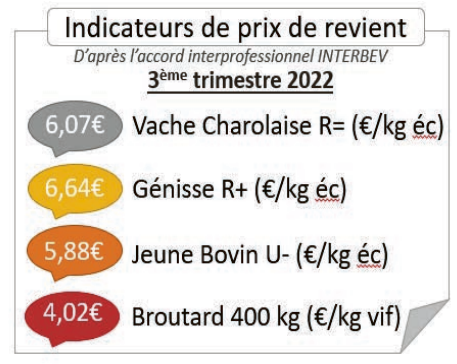














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 03
du 16 au 22 janvier 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont corrects pour la saison, ils sont limités sur le sud du Massif à cause des conditions météo. La demande reste dynamique cette semaine, les besoins pour l'Italie sont réguliers : les ventes sont fluides et rapides en sujets lourds (+350 kg) et valablement vaccinés correspondant à ce marché. Les cours sont fermes à haussiers dans cette catégorie. Pour les animaux plus légers, le placement est plus discuté et il faut parfois céder quelques centimes. La vaccination est également primordiale et les écarts se creusent entre vaccinés et non vaccinés.

Gros bovins maigres : La présentation est limitée et de qualité plus hétérogène, avec beaucoup de vaches de qualité moyenne. Pour autant les tarifs restent fermes face à des besoins toujours importants. Les cours sont globalement reconduits en toutes catégories.

Boucherie : L'offre est modérée mais largement suffisante pour répondre aux besoins. La neige perturbe également les marchés du sud massif central. La demande semble prudente : les cours ont retrouvé leurs niveaux d'avant fêtes et sont simplement reconduits, aussi bien en races à viande qu'en races mixtes et laitières pour des besoins industriels. Ils ont même tendance à plafonner faute d'ambiance. A confirmer la semaine prochaine.

Veaux : Les volumes restent très modestes pour la période. Les acheteurs sont toujours prudents et sélectifs mais la modestie des apports facilite encore une fois le commerce. La légère hausse des cours pressentie la semaine dernière se confirme et se généralise sur quasiment l'ensemble des marchés, en toutes races et catégories. En veaux gras, l'ambiance se tend, seuls les veaux extra tirent leur épingle du jeu.

Ovins : En agneaux, le commerce est un peu plus fluide cette semaine. Les volumes restent modérés et de qualité globalement moyenne mais les acheteurs sont un peu plus présents. Les transactions sont toujours discutées mais les cours se tiennent correctement voire enregistrent de légères hausses. En agnelets, les besoins sont réguliers mais les ventes sont moins évidentes. En brebis, les transactions sont rapides à des prix fermes malgré une présentation plutôt moyenne.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.

✆ 07 49 88 65 13

63 - Vends tracteur Valtra N82 année 2011 + tracteur New Holland T4 année 2016.

✆ 06 71 54 68 40

74 - Recherche tracteur Man, Deutz, Vendeuvre, Allgaier, Mc Cormick, M.H, Vierzon...avant 1950.

✆ 06 07 88 81 09

Travail du sol

71 - Vends herse de prairie Douet et Galva, nourrisseur à veaux Galva, cause retraite.

✆ 03 85 25 83 76 HR

Récolte

18 - Recherche tracteurs, télescopiques, r. Baller, épandeurs hérisson vertical, matériel TP toutes marques tout état, moissonneuse Soméca Laverda N. Holland 8060,8070,8080, Presses Cubiques Massey.

✆ 06 99 54 31 41
ou 06 61 49 19 77

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland type 8070 ou éventuellement une 8060, 8080. Peut importe l'état ou la région, je me déplace.

✆ 06 21 49 50 89

Cave

71 - Vends cause retraite, matériel cave, fûts, cuves auto-vidantes, bac vendanges inox, enjambeur rogneuse.

✆ 06 16 46 31 08

Divers



01 - Vends container maritime 40 pieds avec plancher dernier voyage prix 3200 euros HT.

✆ 06 07 51 46 11

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

07 - Vends piquets de clôture fendus en châtaigner. 1.6 m-1.8 euros, 1.8 m-2 euros et 2 m-2.2 euros

✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0207)

✆ 06 30 11 59 25

25 - Cherche alambic à bain marie contenance environ 100 l.

✆ Faire offre au 06 30 88 23 26

38 - Vends remorque métallique ; râteau giro andaineur 2,80 ; semoir engrais 400L ; 2 pneus tracteur 12/4/28 ; 4 pneus neige 205/55/R17 ; 2 pneus route 165/70/R13.

✆ 06 19 77 22 97/
04 75 48 58 51

58 - Vends toles neuves bac acier laquées beige 4 et 5.50 m, 0.63mm, 200 m2, 5 euros m2. Perroy (0201)

✆ 03 86 39 31 69

69 - Vend Nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 € HT.

✆ 06 13 52 27 12

71 - Vends vêleuse Vink, vêleuse à treuil, auge 4-5 m, râtelier B.R., presse New Holland 648BR, foin B.R., taupinière, moulin farine 380 Volt, cellules à grains.

✆ 03 85 74 42 16

73 - Eleveur ovins, bergerie isolée, recherche groupe électrogène d'occasion en bon état de fonctionnement. Pas sérieux s'abstenir.

✆ 06 50 05 24 96

Elevage

38 - Vends 1 cornadis Jourdain 9 places TBE 300 euros région sud Isère.

✆ 06 81 57 03 34

74 - Vends 2 motoréducteurs Miro 3 CV.

✆ 07 70 97 87 94

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.

✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2022 en BR diam 120/130 prix 90 euros/T ; silo polyester 8m2 prix 980 euros.

✆ 06 40 48 19 23

01 - Vends foin balles carrées.

✆ 07 78 11 12 73

38 - Vends part vent bois de chauffage en 50cm hêtre et frêne 70 euros la stère.

✆ 06 72 38 54 50

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.

✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

01 - Vends 250 balles rondes de foin 2021-2022 TB qualité prix départ. 110 euros. Val de Saône.

✆ 06 33 25 37 54

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Nous faire parvenir adresse de livraison par SMS
Tel. 06 85 73 22 68

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne, mélange paille, départ. ou livré.

✆ 06 84 27 13 81

39 - Vends foin regain récolte 2021 et 2022 BR et rectangulaires + enrubannage 2022.

✆ 06 61 15 30 25

58 - Cause cessation vend foin récolte 2022, très bonne qualité et enrubannage, 100 euros la tonne, départ ferme. Vincent Maenhout - Chevenon (0209)

✆ 06 62 11 09 65

63 - Vends enrubannage et foin 2022 en bottes rondes.

✆ 06 71 54 68 40

71 - Vends enrub. trèfle foin 21-22, regain 21, liv. assurée.

✆ 06 09 97 91 59

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

03 - Vends corps de ferme belle maison, bâtiments agricole 3000 m2 + 19 ha de prairie.

✆ 06 88 39 30 58

38 - Cause retraite vends magnifique noyeraie de 15 ans composée de 80 arbres hybrides greffes Franquette (A.O.P.) située dans la plaine de Tullins. information aux heures de repas.

✆ 04 76 75 72 35 HR

73 - Recherche exploitation min. 60 Hha, location, vente. Etudie toute proposition.

✆ 06 29 66 04 32

Terrain

15 - Vends 2 parcelles à Bassignac le haut ld le Mas (19) 8 ha avec bat 300 m2 mécanisable eau / 11,5 ha avec bat 100 m2 mécanisable eau. + St Cernin (15) 1 parcelle 10 ha dont 2,5 herbe + 7,5 bois énergie + eau.

✆ 06 71 19 21 18

Immobilier

03 - Vends corps de ferme belle maison, bâtiments agricole 3000 m2 + 19 ha de prairie.

✆ 06 88 39 30 58

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.

✆ Contacter le 02 48 80 00 56 ou didierjouhanneau@orange.fr

21 - Recherche habitation même à rénover avec terrain minimum 5 ha achat, location-achat. b.w.nature@outlook.com (0105)

✆ 06 23 52 64 75

26 - Recherche ferme avec terrain avec ou sans rénovation secteur Drôme Ardèche Isère

✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

69 - Jeune viticulteur méticuleux recherche pour fin d'année 2023 des parcelles de vignes à exploiter sur les appellations Brouilly, Côtes de Brouilly, Morgon, Moulin à vent, Beaujolais Villages. Etudi toutes propositions

✆ 06 80 74 55 70

Emploi

Offre

01 - Exploitation céréales-légumes de plein champ recherche salarié. Les missions à effectuer : pulvé, travail du sol, irrigation, transport, manutention-entretien. Poste en CDI - 01700 Miribel - Débutant motivé accepté.

✆ 06 76 03 14 55

01 - Secteur Vonnas exploit. lait. céréales recherche salarié (H/F) polyvalent CDI tps plein.

✆ 06 81 12 48 56

03 - Cherche ouvrier agricole polyculture-élevage 90 VA Aubrac 200 Ha possibilité logement, Commune de Saint Aubin Le Monial, Allier.

✆ 06 84 92 19 03

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

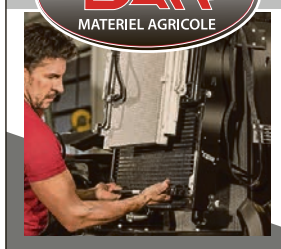
Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

67 - Expl. bovins lait, secteur Truchtersheim, recrute vacher (H/F) de préférence avec expérience. Sérieux/motivé/ponctuel. CDI Temps plein. Salaire selon compétences.

✆ 06 83 85 97 48

URGENT
recherche métallier (h/f),
connaissances machines agricoles
Éts Lévêque à Saffres (21)
Contacter le 03 80 49 63 86

58 - Vous voulez travailler pour vous, capitaliser, exploitation polyculture élevage Nièvre cherche associé (0301)

✆ 06 75 08 89 59

69 - Expl. Bovins lait+transfo Monts du Lyonnais recrute ouvrier agricole H/F sérieux motivé CDI temps plein salaire selon compétences.

✆ 06 63 46 10 27

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Domaine viticole situé entre Ivry-en-Montagne, Saint-Romain et Beaune recherche :

UN COUPLE DE GARDIENS DE CONFIANCE

Vous disposez d'un joli logement de fonction sur le domaine où vous résidez impérativement. Vous aurez plusieurs activités :
- entretien de l'intérieur de la maison soignés, nettoyage du linge, repassage et rangement,
- chauffeur trajets locaux et longue distance,
- travaux d'entretien et de bricolage.

Discrétion, souplesse et capacité d'adaptation sont les éléments indispensables de votre personnalité.
Expérience d'un minimum de 3 années sur le même type de poste et extrait de casier judiciaire vierge exigés.

Contrat à durée indéterminée.
Salaire 2400,00 euros brut par personne.
35 heures par semaine.

Merci d'adresser impérativement une lettre de motivation et les deux CV au journal qui transmettra :
Par mail : contact@terres-de-bourgogne.net
Par courrier : Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Dans le cadre du développement de notre activité sur la Bourgogne Franche-Comté, nous recrutons :

TECHNICO-COMMERCIAL H/F BASÉ À DAMPIERRE-SUR-SALON (70)

Vos missions : au sein du secteur agricole et artisanal (5 personnes), vous gérez un portefeuille de clients :
1. Répondre aux consultations des clients,
2. Réaliser les devis en charpente et couverture bardage,
3. Transmettre l'ensemble du dossier technique au BE.

Profil : formation : BAC + 2 minimum dans un domaine technique, ou expérience équivalente, idéalement en charpente métallique. Connaissance des milieux du bâtiment et agricole. Maîtrise des outils informatiques. Autonome, adepte du travail en équipe, rigoureux et organisé, doté d'un bon sens relationnel. Salaire à négocier en fonction du profil et de l'expérience. Le poste est à pourvoir rapidement.

WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier

Envoyer CV + LM à :
24, route de Champlitte
70180 Dampierre-sur-Salon
melanie.bouvier@waltefaugle.com

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.

✆ 06 08 84 27 75

38 - Vends 12 volets bois d'une petite maison bon état ; 400 tuiles anciennes rondes propres appeler pour plus d'information.

✆ 04 74 54 27 24 HR

Mariage

43 - Dame recherche homme à la retraite pour relation suivie.

✆ 07 51 25 52 74

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)

✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.

✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, - Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, - IVEMAT de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)

✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)

✆ 06 98 38 19 62



58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)

✆ 06 78 59 03 92

58 - Cause cessation vend 2 bons taureaux HBC 6 ans. Maenhout Vincent - Chevenon (0210)

✆ 06 62 11 09 65

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - veaux de l'année. Le tout HBC. Pigoury Guillaume (0209)

✆ 06 20 19 70 43

58 - Vous voulez travailler pour vous, capitaliser, exploitation polyculture élevage Nièvre cherche associé (0301)

✆ 06 75 08 89 59

69 - Vends deux génisses montbéliardes de 1 mois et 2 de 3 mois TGS CL.

✆ 07 82 12 66 21

69 - Vends jeunes reproducteurs limousins HBL,laitonnes et vaches pleines limousines.

✆ 06 71 61 73 16

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

les 1er et 8 FÉVRIER 2023 - STATION DE CHARMOY (89)
le 22 FÉVRIER 2023 - STATION DE CRÉANCEY (21)

Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC dont 3 SC.Toutes garanties sanitaires. Gaec Pierre Didier et Evelyne, 71 Gueugnon.

✆ 06 80 44 08 26

71 - Vends taureaux 12 et 18 mois, HBC, Gaec Dufraigne MCV, 71190 La Tagnière.

✆ 06 07 69 80 55 ou
06 07 31 03 42

71 - Vends taureaux charolais 2 ans, type viande.

✆ 06 81 24 85 64

71 - Éleveur limousin vend pour la repro. taureaux 14-15 mois dont 1 sans corne, HBL ou non.

✆ 06 20 55 81 02

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)

✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

38 - Vends chèvres chamoisée pleine mise bas mars.

✆ 04 76 06 06 41 HR

42 - Vends 15 chevrettes et 25 jeunes chèvres Alpines et croisées ss cornes M.B. 15/01 au 15/02. Livr. assurée.

✆ 06 86 57 38 41

Ovin

58 - Vends 8 brebis de cheptel charollaises présumées pleines + 1 bélier formé (0305)

✆ 03 86 84 21 18 -
06 74 37 07 11 HR

Porcin

69 - Vends porc fermiers truie réforme.

✆ 04 74 70 94 03

Volaille, lapin

38 - Vends lapins reproducteurs fauve de bourgogne.

✆ 06 40 50 81 80

Chien

69 - Vends chiot Bouvier Bernois né le 28/11/2022 portée de 1 M. 250269802625097 non lof n° Siret 751459868

✆ 06 76 36 17 76

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.

✆ 06 81 21 25 20

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

PROMETHEE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 1 RUE DU MEIX GRENOT - 21700 MAGNY-LES-VILLERS
883 839 755 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12 Septembre 2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23006128

NON DISSOLUTION

GOUJON EMMANUEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 21 rue Jean-Baptiste Gambut – ZI BEAUNE-VIGNOLES – 21200 VIGNOLES
453 601 502 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/11/2021, l'associé unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.
La gérance.

AL23006130

TRANSFORMATION

EARL BORNOT CHRISTIAN
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 10 620 EUROS
SIEGE SOCIAL : 21400 BUNCEY
403 163 975 RCS DIJON

Par une AGE en date du 13 décembre 2022, la collectivité des associés a :
- autorisé Monsieur BORNOT Christian à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2022,
- décidé la transformation de l'EARL en SCEA, à compter du 1er janvier 2023, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA DE LA BOIS-SEROTTE
Siège social : Ferme de la Boisserotte – 21400 BUNCEY
Pour avis et mention, La Gérance

AL23006144

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC CHEVALLIER DE MAUVILLY
Société civile au capital de 138 075 euros
Siège social : 8 rue du Champ de Mars
21510 MAUVILLY
318 688 314 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 7 décembre 2022, la collectivité des associés a :
- autorisé Madame COLAS Colette à démissionner de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2022,
- nommé Monsieur CHEVALLIER Jean-David, demeurant 7 rue Millet – 21510 MAUVILLY, co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2023.
Pour avis, la gérance

AL23006147

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE LOUIS LEQUIN ET FILS
EARL au capital de 24 250 euros
Siège social : 2 route du Paquier du Pont
21590 SANTENAY
498 450 840 RCS DIJON

Suivant AGO du 30 décembre 2022, Monsieur Antoine LEQUIN demeurant 26 rue de Narosse, 21590 SANTENAY a été nommé cogérant à compter du 1er janvier 2023.

AL23006151

TRANSFORMATION

EARL PATRICE FAGOTET
EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 221 700 €
SIEGE SOCIAL : CERCEY – 21320 THOISY LE DESERT
401 837 836 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 04/01/2023, l'associé unique a :
- nommé Monsieur Baptiste FAGOTET co-gérant de la société pour une durée illimitée ;
- décidé la transformation de l'EARL en GAEC dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes:
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Dénomination sociale : GAEC LA CHAPELLE
Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 9 Décembre 2022
N° d'agrément : 1378
Pour avis et mention, La Gérance

AL23006153

Exco Socodec

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CHATEAU
Société civile au capital de 121 959,21 euros
Siège social : 19 Boulevard Carnot21000 DIJON
390 969 137 RCS DIJON

Par décision du 05/01/2023 la collectivité des associés a nommé à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en qualité de cogérant Monsieur Yves MICHELOT demeurant Camino Viejo Del Cura 78-1-2 - 28055 MADRID. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, Pour avis,
La Gérance.

AL23006157

MODIFICATION DU CAPITAL

SARLU PHARMACIE DU SIECLE
au capital de 200 000 euros
Siège social : 94 Rue Monge
21000 DIJON
813 132 347 RCS DIJON

Par décision du 26/12/2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 100 000 euros prélevée sur le compte « report à nouveau », pour le porter à 300 000 euros. Les articles 6 et 7 sont modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL23006158

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DESERTAUX-FERRAND - GFA au capital de 453 970 € - Siège social : Grande rue – 21700 CORGOLOIN - 430 175 794 RCS DIJON - Par AGE du 28/10/2022, il a été constaté et accepté la démission de Mme Jeannine DESERTAUX de ses fonctions de Gérante au 01/01/2023 et décidé de nommer en remplacement Mme Christine DESERTAUX, demeurant 14 rue de la Combe – 21700 CORGOLOIN, aux fonctions de Gérante, à compter du 01/01/2023 et pour une durée illimitée. Pour avis - La Gérance.

AL23006184

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TAXIS ET TRANSPORTS HERAUD. SASU au capital de 10000€. Siège : 3A rue Jean Dominique Larrey-ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE .502636160 RCS de DIJON. Par décision du 10/01/23, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social pour rajouter l'activité de convoyage automobile. l'article 2 a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de DIJON.

AL23006204

// GÉRANCE

Notaire

OFFICE NOTARIAL SOBOLE-SYLVESTRE
1 H place des Ayers et rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle SOBOLE SYLVESTRE, Notaire à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1 H Place des Ayers et rue Henri Marc, le 16novembre 2022
A été vendu par : Monsieur Jérôme Bernard SEVESTRE et Madame Céline GRABOWSKI demeurant ensemble à BLIGNY-LES-BEAUNE (21200) 8 rue Geoffroy Gonella.
Au profit de : La société JSMS, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont le siège social est à BLIGNY-LES-BEAUNE (21200) 8 rue Geoffroy Gonella.
Fonds artisanal de travaux de serrurie – peinture – maçonnerie - couverture
Prix : VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (29 200,00 EUR)
Entrée en jouissance : 7 octobre 2022
Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'Office notarial dénommée en entête de la présente dans les 10 jours de la dernière en date des publications.
Pour avis
Maître Emmanuelle SOBOLE SYLVESTRE

AL23006126

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 09/12/2022 concernant GRAZ, Il fallait lire : «nommé liquidateur Madame Martine GUYOT épouse BAFFY demeurant 10 C rue du gymnase, 21000 DIJON et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 10 C rue du gymnase, 21000 DIJON.»

AL23006192

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 09/12/2022 concernant GRAZ, Il fallait lire : «L'AGE du 30/11/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Madame Martine GUYOT épouse BAFFY demeurant 10 C rue du gymnase, 21000 DIJON pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat,...»

AL23006193

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

AOP « Nuits Saint Georges »

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aire géographique et d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.
Le projet d'aire géographique, après expertise, reprend à l'identique l'aire géographique actuelle composée des communes de Nuits-Saint-Georges et Premeaux-Prissey dans le département de la Côte d'Or.
Le projet d'aire parcellaire révisée concerne l'AOP Nuits-Saint-Georges complétée ou non de la mention premier cru, sur ces 2 communes du département de Côte d'Or.
La consultation se déroulera du 30 janvier 2023 au 30 mars 2023 inclus.
Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.
Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 mars 2023, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.
Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG (Syndicat viticole de Nuits-Saint-Georges et Premeaux-Prissey – rue Charles Arnoult – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL23006139

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/01/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GENLIS: Terres
Urbanisme : Zone A du PLU
9 ha 54 a 78 ca
- Clos du varin: ZO-3-4
AHUY: Terres - Urbanisme : Zone Ap du PLUi
2 ha 46 a 46 ca
- Charmes d asnieres: AC-434[92]-436[93]
- Dsu des isles pont d asnie: AC-53 - Es champs millots: AC-153 - Es fromentaux: AC-71 - Es montants: AB-106 - Es muroyes: AB-63-103
ASNIERES-LES-DIJON: Bois - Urbanisme : Zone N et A du PLU
19 a 93 ca
- Derriere le bois des grott: D-73
BELLEFOND: Terres - Urbanisme : Zone Ab et N du PLU
40 a 16 ca
- Champ du crai: AC-89 - En valmy: AC-232
DIJON: Terres - Urbanisme : Zone Ap du PLUi
10 a 50 ca
- En valmy: AC-137
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
AHUY : Terres - Urbanisme : Zone Ap du PLUi
7 ha 23 a 47 ca
- 'Champs aux chats': AD- 57 - 'Es contours villemeau': AD- 30- 908[27] - 'Es gorgaines': AD- 33- 34- 35- 36- 37- 38- 39- 40 - 'Es mal carree': AD- 74 - 'Es voyes d epirey': AD- 75- 97
DIJON : Terres – Urbanisme : Zone Ap du PLUi
91 a 37 ca
- 'Aux charmes d asnieres nor': AB- 170[122]
- 'En valmy': AC- 117
RUFFEY-LES-ECHIREY : Terres – Urbanisme : Zone Aa du PLU
30 a 66 ca
- 'En valmy': F- 66
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/02/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006214

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

EARL DU MARCOUX
société civile en liquidation
Au capital de 27 959.15 €
21460 BARD LES EPOISSES
318 073 303 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 9/03/2011, l'associé unique de l'EARL DU MARCOUX, Monsieur MIGNOT Jean-Claude, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 30/09/2010 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur MIGNOT Jean-Claude, demeurant à 21460 BARD LES EPOISSES, est nommé en qualité de liquidateur et a tous les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 21460 BARD LES EPOISSES.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL23006114

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU MARCOUX
Société civile en liquidation
au capital de 27 959,15 euros
Siège social : 21460 BARD-LES-EPOISSES
318 072 303 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 23/12/2022, l'associé unique, après lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL23006115

DISSOLUTION

G-B PRESTDOM
SAS au capital de 1000 €
Siège social :
28 RUE DE CESSEY
21560 Remilly-sur-Tille
845 304 237 RCS de Dijon

L'AGE du 10/01/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022, nommé liquidateur M. BARET Gaetan, demeurant 29 rue de Cessey 21560 Remilly-sur-Tille, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL23006123

DISSOLUTION

LESAGE
SAS au capital de 5000 €
Siège Social : 9 rue du Bourg
21110 LONGCHAMP
830167599 RCS de DIJON

Par AGE du 06/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 06/12/2022. M. LESAGE Damien 11 rue du Breuil 21110 LONGCHAMP a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de DIJON

AL23006190

LIQUIDATION

Dénomination : DREAMCARDIJON 21.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 8 Rue GEORGE SAND, 21300 CHENOVE.
848363420 RCS de Dijon.
Suivant délibération en date du 30 décembre 2022 à CHENOVE (21300), 8 rue Geroge Sand, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur M Yanis KIBA, ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON
Pour avis : Le liquidateur

AL23006220

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI DE COTIGNAC.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 152449 euros.
Siège social : ZONE ARTISANALE, 21290 LEUGLAY.
412187015 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2022. Monsieur Emmanuel LUCAS, demeurant 8 rue Paul Bert 89250 Beaumont a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23006221

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HOCHSTATT (68720) du 10 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : RF PATRIMOINE EXPERTISE.
Siège : 18 rue Buffon – 21200 BEAUNE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 3 000 euros constitués uniquement d'apport en numéraire.
Objet :
- le conseil pour la gestion et les affaires, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers, les démarchages bancaires et financiers, le courtage et l'intermédiation en assurances, les transactions sur immeubles et fonds de commerce, courtier en opérations de banque et services de paiement ;
- toutes activités similaires connexes ou annexes à ces professions ;
- l'activité de formation dans les domaines de la finance et de la gestion de patrimoine ;
- l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs de tous types et de tous instruments financiers ;
- la réalisation de toutes opérations financières relevant du Code monétaire et financier et du Code des assurances ;
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
- l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en oeuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Frédéric REMOND, demeurant 2 rue de la Vallée à HOCHSTATT (68720).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23006143

Crowe

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULMIER LE SEC du 1er janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ETA DU MOULIN BRULE
Siège social : Rue de l'Hermitage, 21400 COULMIER LE SEC
Objet social : prestations agricoles, locations de matériels sans chauffeur prestations mécanisées
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Christian COUCHENEY demeurant rue de l'Hermitage 21 400 COULMIER LE SEC
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006159

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à CORBERON, en date du 12 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SBM IMMO
Siège social : 2bis rue des Mages, 21250 CORBERON
Objet social : - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Monsieur Samuel BOUGEROLLE, demeurant 2bis rue des Mages – 21250 CORBERON ; et, Madame Sophie BOUGEROLLE, demeurant 2bis rue des Mages – 21250 CORBERON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL23006186

AVIS DE CONSTITUTION

BELORGEY FRERES
Société par actions simplifiée
au capital de 20000 euros
Siège social : 2, rue du bois du puits, 21230 MIMEURE
En cours d'immatriculation RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIMEURE du 12/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée; Dénomination: BELORGEY FRERES; Siège : 2, rue d ubois du puits, 21230 MIMEURE; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés;Capital : 20 000 euros; Objet : Production d'énergie photovoltaïque; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions; Inaliénabilité des actions: Les actions sont inaliénables pendant une durée de 1 an à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital; Agrément :Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés; Président : Thomas BELORGEY, demeurant 2 rue du bois du puits, 21230 MIMEURE, Directeur général: Romain BELORGEY, demeurant 20 rue du champ du four, 21230 MIMEURE;La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL23006216



NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL ERIC ARSENAULT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 250.000 euros
Siège social
21 rue de la Rotonde
58000 NEVERS
RCS NEVERS : 439 793 886

DECISIONS : Assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022
Augmentation de capital
Ancienne mention : 12.300 euros
Nouvelle mention : 250.000 euros.
Pour avis

AL23006103

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PISCINES CLEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : Chemin des Chaudenis Pinay, 58320, Parigny-les-Vaux
809 767 494 RCS Nevers

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 21/12/2022, il a été décidé de mettre un terme au mandat de Président de M. Clément DOLAT et de nommer en remplacement, la société PASSETTO HOLDING, SAS, au capital de 100 000 euros, située 101 Chemin des Chaudenis - Pinay - 58320 PARIGNY LES VAUX, immatriculée au RCS de NEVERS 922 050 430.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL23006116

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL ETS SIMEON
au capital de 2 000 euros
Siège Social : 16 Route de Paris, 58640 VARENNES-VAUZELLES
852 305 127 R.C.S NEVERS

Par DEAU du 26/10/2022, il a été pris acte de la démission des fonctions de Gérante de Mme Carine DIODONNAT, et de la nomination en lieu et place en tant que nouveau Gérant pour une durée déterminée de trois mois de M Yannick AMIOT né le 07/05/82 à NEVERS (58), demeurant 7 Rue Montaigne à VARENNES-VAUZELLES (58640), avec effet en date du 26/10/22.

AL23006117

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE CHATEAU
Château - 58230 Planchez en Morvan
Au capital social de 7 600 euros
RCS Nevers - 501 868 830

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2022, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. FRANCOIS Emmanuel, demeurant à La Verrerie - 58230 Montsauche les Settons et la démission de M GOGUELAT Noël de la gérance. Mention sera faite au RCS : Nevers
Pour avis. La gérance

AL23006121

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC DE TROUGNY
Précy - 58330 Saxi Bourdon
Au capital de 262 334,27 euros
RCS Nevers - 325 001 063

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2022, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2022 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL de TROUGNY
SIEGE SOCIAL : Précy - 58330 Saxi Bourdon
ASSOCIE GERANT : GAUTHIER Vincent - Précy - 58330 saxi Bourdon
CAPITAL SOCIAL : 262 334,27 euros divisé en 17 208 parts représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL23006122

AVIS DE TRANSFORMATION EN EARL

GAEC SANSOIT
Société civile
au capital social de 813 000 euros
Les Ormigiens - 58800 PAZY
RCS NEVERS - N° 440 449 239

Par délibérations d'AGE du 31 décembre 2022, le GAEC SANSOIT a été transformé en une EARL disposant des caractéristiques n suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL SANSOIT
SIEGE SOCIAL : Les Ormigiens - 58800 PAZY
GERANT : M. Guillaume SANSOIT, demeurant à Les Ormigiens - 58800 PAZY
CAPITAL SOCIAL : 813 000 euros divisé en 8 130 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers et immobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Agrément sauf en cas de cession au conjoint, ascendants, descen-

ANNONCES LÉGALES

dants, ou à l'un de ses co-associés.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis, la gérance

AL23006132

AVIS DE TRANSFORMATION EN GAEC

EARL DE BOUARD

Société civile
au capital social de 116 000 euros
Bouard - 58110 TINTURY
RCS NEVERS - N° 815 009 931

Par acte sous seing privé du 1er janvier 2023, l'EARL DE BOUARD a été transformée le 1er janvier 2023 en :
FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE BOUARD
SIEGE SOCIAL : 906 Impasse de Bouard - 58110 TINTURY
GERANTS : M. Cédric EMILE et Mme Laurie CHAMARD, demeurant 906 Impasse de Bouard - 58110 TINTURY
CAPITAL SOCIAL : 116 000 euros divisé en 1 160 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du 16 novembre 2022.
Pour avis, la gérance

AL23006134

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL DE LA METAIRIE BERGER

Au capital social de 167 007,90 euros
La Métairie Berger -
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
RCS NEVERS - N°319 449 963

Par délibérations d'AGE du 31 décembre 2022, M. Rémi TOUSSAINT a démissionné de ses fonctions de gérant et le siège social a été précisé au 1 La Métairie Berger - 58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL23006135

AVIS

GAEC DAUTELOUP FRÈRES

Chassy - 58110 ALLUY
Au capital de 237 042,98 euros
RCS Nevers - 420 391 260

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2023, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 1er janvier 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DAUTELOUP
SIEGE SOCIAL : Chassy - 58110 ALLUY
ASSOCIE GERANT : DAUTELOUP Colette, née BRAMARD
CAPITAL SOCIAL : 237 042,98 euros divisé en 15 549 parts de représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL23006141

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS CHAMPLEVOIS ENERGIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 6 Route de Tingeat
58300 SAINT-HILIAIRE-FONTAINE
898 270 616 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 15/12/2022 a pris acte de la démission de M. Adrien RAULT, Président, de M. Alain RENIER, et M. Jean-Luc RAULT, Directeurs Généraux, et de Messieurs Alexis et Léo RENIER, Vice-Présidents, avec effet le même jour, puis a nommé la SAS HOLDING CASSIER ayant siège 33, Avenue Louis Coudant à 58340 CERCY-LA-TOUR, en qualité de nouvelle Présidente pour une durée indéterminée, et M. Adrien RAULT demeurant 16, Route de Cercy-la-Tour à 58290 VANDENESSE, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée. La même assemblée a ensuite décidé de transférer le siège social au 14, Le Bas de Fours à 58250 FOURS, et a étendu l'objet social à la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité et de chaleur au moyen de panneaux photovoltaïques, le tout avec effet le 15/12/2022, et enfin a mis les statuts à jour en conséquence.
Pour avis

AL23006152

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC DE TRACY

Tracy - 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Au capital de 581 000 euros
RCS Nevers - 531 353 852

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2022, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL de TRACY
SIEGE SOCIAL : 33 Route de Tracy - 58160 Sauvigny les Bois
ASSOCIE GERANT : CLERC Philippe - 40 Route de l'Etang - 58160 Sauvigny les Bois
CAPITAL SOCIAL : 581 000 euros divisé en 5 810 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL23006156

AVIS

TAXI JULIE

SAS en cours de transformation en SARL
au capital de 1 000 €
18 rue du 11 novembre 1918
58660 COULANGES LES NEVERS
821 796 117 RCS NEVERS

Par décisions du 14.12.2022, l'associée unique a décidé avec effet au 01.01.2023 :
- de transférer le siège social de COULANGES LES NEVERS (58660) - 18 rue du 11 novembre 1918, à NEVERS (58000) - 47 bis rue Henri Bouquillard ;
- de transformer la Société en SARL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :
Président : Madame Julie DJAOU, demeurant 1 rue de remigny- 58000 NEVERS
Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par Madame Julie DJAOU, demeurant 1 rue de remigny- 58000 NEVERS, associée unique.
Pour avis,

AL23006160

AVIS DE MODIFICATION

BOIS & SCIAGES DE SOUGY

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 19 349 166 €
Siège social : Zone industrielle de Teinte–
58300 SOUGY SUR LOIRE
334 934 304 RCS NEVERS

Des termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2022 et d'un procès-verbal du Directoire du 30 décembre2022, il résulte que le capital social a été augmenté de 1 018 376 € en numéraire, pour être porté de 19 349 156 € à 20 367 532 €.
Le dépôt légal sera effectué au GTC NEVERS.
Pour avis.

AL23006164

AVIS DE MODIFICATIONS

EARL DE BEL AIR

Bel Air - 58110 MONTAPAS
Au capital social de 341 100 euros
RCS NEVERS - N° 429 619 158

Par procès-verbal d'AGE du 26 décembre 2022, le capital social est augmenté à 400 000 euros et le siège social est précisé au Hameau de Bel Air - 58 110 MONTAPAS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis. La gérance

AL23006180

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DE LA VALLEE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 153 075,00 euros
Siège social : LA VALLEE –
58240 LUTHENAY UXELOUP
RCS NEVERS n° 404 068 835

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2022 :
- Mme Isabelle JEANDET a démissionné de ses fonctions de gérants, avec effet immédiat.
- Mme Mathilde NOLIN, demeurant BOURSIER – 58240 LUTHENAY UXELOUP et Madame Maud NOLIN, demeurant BOURSIER – 58240 LUTHENAY UXELOUP ont été nommées gérantes
Pour avis
Le Gérant

AL23006195

AVIS DE MODIFICATION

OPTIQUE JOURDIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 97 000 euros
Siège social : 25 rue de la République
58300 DECIZE
483 213 385 RCS NEVERS

Le 30/12/2022, l'associé unique a :
- modifié l'objet social aux activités de toutes prestations de service et activité de formation dans le domaine de la vente et la réparation de matériel d'optique ; la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration, la gestion notamment par location ou autrement de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participation ; l'acquisition, la propriété de tout autre bien immobilier à usage commercial, professionnel, industriel, agricole, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, qu'il s'agisse de locaux nus ou meublés ; l'aliénation des biens immobiliers propriété de la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; toutes opérations d'achat et vente de biens immobiliers
- modifié la dénomination social en «OPTIMMO»
- transféré transférer le siège social au 1394 route de Saint Seine 71140 CRONAT à compter du 01/12/2022.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE.
Pour avis.

AL23006198

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Alciat-Juris
Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DE SIÈGE

GIRARD ANTHONY

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social transféré
du 41, Route d'Avallon
au 6, Chemin du Duffend
58140 LORMES
RCS NEVERS 890 070 428

MODIFICATIONS STATUTAIRES
Selon Décisions extraordinaires de l'Associé unique en date du 15/10/2021, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS :
SIEGE SOCIAL : 41, Rte d'Avallon à LORMES (58140)
OBJET SOCIAL indiqué sommairement :
- Tous travaux de plomberie, sanitaire et de chauffage.
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 15.10.2021:
SIEGE SOCIAL : 6, Chemin du Duffend à LORMES (58140)
OBJET SOCIAL indiqué sommairement étendu à :
- Tous travaux de Ramonage et toutes prestations de services s'y rapportant : l'entretien des conduits de cheminées et le nettoyage des âtres, fourneaux, incinérateurs, chaudières, gaines de ventilation et dispositifs d'évacuation des fumées.
Pour insertion,
la gérance.

AL23006200

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

BGN

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 116 rue Henri Bouquillard,
58640 VARENNES VAUZELLES
914 452 230 RCS NEVERS

Le 12/12/2022, l'associé unique a nommé la société FOOD & SEE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 33, place d'Allier 03000 MOULINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro 921 174 207, représentée par Madame Céline LÉPÉE, Présidente, en qualité de Directrice générale.
Pour avis.

AL23006208

NON DISSOLUTION

BVW FACTORY

SAS au capital de 10000 €
Siège social :
L'Inkub 7BIS, Rue du 13ème de ligne
58000 Nevers
892 156 910 RCS de Nevers

Le 28/10/2022, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Nevers

AL23006211

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL IDFC

SARL au capital de 10.050 €
Siège social : 1 Route de clamecy
58190 AMAZY
538 490 566 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 01/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 21 CHEMIN DE LA BORDAFAUX58210 VARZY à compter du 01/07/2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL23006222

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISON DAMOUR

SARL au capital de 5000 €
Siège Social : rue de la chouette raviere
58310 BOUHY
484452230 RCS de NEVERS

Par AGE du 10/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 7 rue de rungis boite 126 75013 PARIS 13, à compter du 12/01/2023.
Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de PARIS

AL23006223

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SLASHTAG STUDIO

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 4 RUE DE L'ÉGLISE
58140 EMPURY
RCS NEVERS 890 070 857

En date du 12/01/2023, le gérant a décidé de modifier l'objet social à compter du 12/01/2023.
Ancien objet social : Conseil accompagnement et assistance opérationnelle auprès des entreprises et autres organisations en matière de création d'objets de communication multimédia (audio, visuelle, et graphique) destinées entre autres à des sites internet, des applications mobiles et des publications, de la conception à la mise en œuvre.La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement,et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou tout autre objet connexe ou similaire.
Nouvel objet social : Conseil accompagnement et assistance opérationnelle auprès des entreprises et autres organisations en matière de création d'objets de communication multimédia (audio, visuelle, et graphique) destinées entre autres à des sites internet, des applications mobiles et des publications, de la conception à la mise en œuvre.Cave à vins, achat, vente de vins, bières et spiritueux et de produits liés au vin à emporter ou à consommer sur place, vente de produits alimentaires et d'épicerie fine.Organisation de tout évènement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, festivals, dégustations, conventions, séminaires.L'achat, la vente, la location de tout matériel en rapport direct ou non avec son objet social. L'achat, la vente de toute denrée alimentaire brute ou élaborée ainsi que de toute boisson.La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et franchises concernant ces activités. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou tout autre objet connexe ou similaire.
L'article ARTICLE 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS NEVERS.

AL23006234

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC DE THOUEZ

Thouez - 58210 CHAMPLEMY
Au capital de 745 000 euros
RCS Nevers - 487 910 374

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2022, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2022 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL de THOUEZ
SIEGE SOCIAL : 29 Rue des Joncs - Thouez - 58210 CHAMPLEMY
GERANT : Monsieur BRUET Frédéric
CAPITAL SOCIAL : 745 000 euros divisé en 74 500 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL23006235

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Frédéric BAYOU, le 16 décembre 2022,Monsieur RAVASSAT Mikaël, demeurant à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230),place du 25 juin 1944, SIREN n° 490 344 900 RCS NEVERS
A cédé à
La société dénommée Boulangerie Grain de folie, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230), place du 25 juin 1944,SIREN N° 920 913 456 RCS NEVERS
Le fonds artisanal de BOULANGERIE PATISSERIE VENTE DE CONFISERIE EPICERIE (AVEC TOURNEES) BAR DEPOT DE JOURNAUX ET PRESSE,exploité à MONTSAUCHE LES SETTONS (58230), place du 25 juin 1944, Moyennant le prix de 50000 €, savoir :
- éléments incorporels : 10000 €
- matériel et mobilier commercial : 40000 €
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Stéphane SANDELLI, notaire à CHATEAUCHINON VILLE, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Me Frédéric BAYOU

AL23006206

LEGIPOLE CONSEIL

S.C.P. SIMON - DELONCA - BROS
Société Civile Professionnelle d'Avocats
Tecnosud - 80, rue James Watt
66100 PERPIGNAN

AVIS DE FUSION

COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE - CFR
Société Civile au capital de 1.000.000 Euros
Siège Social : 58340 CERCY-LA-TOUR
80, avenue Louis Coudant
520 080 987 RCS NEVERS

Le traité de fusion établi le 15 Novembre 2022 entre la Société COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE - CFR (Société Absorbée) et la Société REGIORAIL FRANCE, SAS au capital de 1.500.000 Euros, ayant son siège social à 66160 LE BOULOU - Autoport Carrer Camp de la Basse, immatriculée sous le numéro 751 252 677 RCS PERPIGNAN (Société Absorbante), comportant notamment description des apports effectués par la société COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE - CFR (Société absorbée) a été déposé aux greffes du tribunal de commerce de PERPIGNAN et de NEVERS et a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 22 Novembre 2022.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a donc pris effet le 23 Décembre 2022.
L'Associée unique de la Société REGIORAIL FRANCE (Société absorbante), étant également propriétaire de la totalité des actions de la Société COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE - CFR (Société absorbée) depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion aux Greffes du Tribunal de Commerce de Perpignan et de Nevers, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et la Société COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE - CFR (Société absorbée) a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion.
Pour avis,
Le Représentant légal

AL23006113

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à COULANGES LES NEVERS (Nièvre) du 11 janvier 2023 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Nevers 1 le 13 janvier 2023 Dossier 202300000910, référence 5804P01 2023 A 00033, la société PHARMACIE ALAIN ROLLAND ayant son siège social 36 rue de Volleron – 58660 COULANGES LES NEVERS, a réitéré la cession à la société PHARMACIE DE VOLLERON ayant son siège social 36 rue de Volleron – 58660 COULANGES LES NEVERS, immatriculée 922 244 751 RCS NEVERS d'une officine de pharmacie sise et exploitée 36 rue de Volleron – 58660 COULANGES LES NEVERS pour l'exploitation de laquelle la société PHARMACIE ALAIN ROLLAND est immatriculée 391 804 424 RCS NEVERS.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 500.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 485.700 € et au mobilier servant à son exploitation pour 14.300 €.
L'entrée en jouissance est intervenue le 1er janvier 2023.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la Société d'Avocats MARTIN - LECLERC 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.
Pour unique insertion

AL23006232

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 06/01/2023 concernant HOPITAL TECHNIQUE NUMERIQUE CONSULTING. Il fallait lire comme dénomination : HTN CONSULTING à la place de HOPITAL TECHNIQUE NUMERIQUE CONSULTING.

AL23006162

// DIVERS

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINEDE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 mars 1998, Mme Micheline Jeannine Albertine GODEL, célibataire, demeurant à CHATEAU-CHINON VILLE (58120) 19 route d'Autun, née à CHATEAU-CHINON VILLE (58120) le 10/06/1931, décédée à AUTUN(71400) le 17/11/2022, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître SANDELLI, Notaire associé de la SCP « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2pl. Dr Bondoux, le 12/01/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON(58120), 2 Place Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Me Stéphane SANDELLI

AL23006165

Maître Marianne HEIM,
Notaire
26 rue de Paris
03200 VICHY

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Conformément à l'article 1397 du Code Civil, suivant acte reçu par **Maître Marianne HEIM, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VICHY, 26, rue de Paris**, CRPCEN 03077, le 15 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Olivier Roger **BROCHET**, retraité, et Madame Bernadette Marie-Louise **DUVAL**, retraitée, demeurant ensemble à DONZY (58220) 25 la Bretonnière.
Nés, le mari à VERSAILLES (78000) le 30 octobre 1952 et l'épouse à MANTES-LA-JOLIE (78200) le 1er février 1958.
Mariés à la mairie de PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 19 juin 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006189

Suivez-nos publications sur Instagram

Notaire

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 3 avril 2002,Monsieur Friedrich Georg KROMMELBEIN, en son vivant retraité, ayant demeuré à SAINT-BENIN-D AZY (58270), 3, rue de la Fontaine, né à SAARBRUCKEN (ALLEMAGNE), le 3 juin1941, divorcé de Madame Denise Marie PRAT, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de PARIS le 10 octobre1974, et non remarié. Non soumis à un pacs ou partenariat,de nationalité allemande, décédé à NEVERS (58000), le 20septembre 2022. A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître ROUSTIC notaire à GUERIGNY (58130) le 12 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY(58130) 1 Rue de Plouzeau, référence CRPCEN58015, dans lemois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour insertion Me Audrey ROUSTIC

AL23006209

SCP «Eric DAMOISY et Quentin LEQUETTE,

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant un acte en date du 09 décembre 2022 dressé par Maître Quentin LEQUETTE, notaire à PARIS (75015), 14 rue Dupleix, Monsieur Pierre-Marc Louis DE BIASI, né à PARIS 17 (75017), le 20 décembre 1950 et Madame Chantal Yvette Colette CRETEAUX-RICHARD, née à PARIS 12 (75012), le 15 janvier 1950, demeurant ensemble à CHAMPALLEMENT (58420), CHATEAU DE CHAMPALLEMENT, mariés à la mairie de PARIS 17ème arr. (75017), le 9 juin 1972, sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître LETULLE, Notaire à PARIS, le 31 mai 1972, les époux ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'office notarial à PARIS (75015), 14 rue Dupleix, où domicile a été élu a cet effet, conformément à l'article 1937alinéa 3 du Code civil.

AL23006213

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14, rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PRADO PARTICIPATIONS

SPFPL de Pharmacien d'officine à responsabilité limitée
au capital de 270.000 euros en liquidation
Siège social : 144 rue de la Raie
58000 NEVERS
482 002 011 RCS NEVERS

Par décisions du 09 janvier 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Michel PESSIOT demeurant 144 rue de la Raie – 58000 NEVERS, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 144 rue de la Raie – 58000 NEVERS où toute la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur, M. PESSIOT

AL23006181

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE LA COCCINELLE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 1000 Euros
Siège social : 38 rue Delangle
58210 VARZY (NIEVRE)
847 550 043 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommée comme liquidatrice Madame Laetitia REGBI, demeurant à VARZY (Nièvre) 4 rue du Lavoir Migny. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : VARZY (Nièvre) 4 rue du Lavoir. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL23006191

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

EARL BIERRY BERNARD

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 43 500 Euros
Siège social : 10, rue du 19 mars 1962 – 58140 LORMES
RCS NEVERS N° 421 883 018

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2022, les associés de l'EARL BIERRY BERNARD ont décidé la dissolution anticipée de la société au 10 décembre 2022.
Monsieur Bernard BIERRY et Madame Annick CARLE-BIERRY demeurant ensemble 10, rue du 19 mars 1962 – 58140 LORMES sont nommés liquidateurs.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23006194

DISSOLUTION

SARL COMTE PHILIPPE

société en liquidation
au capital de 76 500 euros
Siège social : 13, route d'Autun
58120 CHÂTEAU-CHINON
844 718 874 RCS NEVERS

Le 30/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Philippe COMTE demeurant à Salorge, 23 rue d'Autun, CHÂTEAU-CHINON (58120), a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 13, route d'Autun, 58120 CHÂTEAU-CHINON.
Mention sera faite au RCS de Nevers

AL23006199

DISSOLUTION

FUMAGE ARTISANAL DU NOHAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 RUE DES LIMES
PARC D'ACTIVITE DU VAL DE LOIRE
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
531 563 070 RCS NEVERS-58000

Le 30/12/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Colin GIOU demeurant 3 Rosières, 58200 SAINT-PERE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4 Rue des Limes, Parc d'activité du Val de Loire, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL23006226

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA RESERVE

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 262 989,80 euros
Siège social : Domaine Bouquin - SAINT GRATIEN SAVIGNY
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 328 180 252

Le 15.12.2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M Marc GAUTHE demeurant Domaine Bouquin Saint Gratien Savigny 58340 CERCY LA TOUR, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Domaine Bouquin Saint Gratien Savigny 58340 CERCY LA TOUR.
Pour avis.

AL23006227

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/12/2022, il a été constitué la société EARL MICHAUX, Exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 7 500 €, siège social: Les Michaux 58230 SAINT-AGNAN, Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est à dire : les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ; durée : 99 ans, Gérance : M. LEMEE Thomas, demeurant Hameau de Crepy 5 Grande rue 21530 LA ROCHE-EN-BRENIL. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.

AL23006188

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10/01/23 il a été constituée la SCI suivante :
Dénomination : SCI COSNIEVRE
Siège social : 20 route des Chaboureaux à BITRY (58310)
Objet : l'acquisition par vente ou apport ou acquisition de parts de société immobilière ou l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la gestion et l'exploitation de locaux ou biens immobiliers.
Capital : 300 €
Durée : 50 ans
Cession de parts : Les cessions de parts sociales entre vifs sont libres entre associés. Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Gérant : Monsieur Jean Claude MAICHY demeurant 43 route de Villefroide à COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL23006202

Connaissez-vous notre page Twitter ?

CabinetCollet & Associés
Expert-Comptable
8, RUe de Grande Bretagne
77300 Fontainebleau
Téléphone : 01.60.39.55.90

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 janvier 2023, à SAINT AMAND EN PUISAYE.
Dénomination : GMT CONSEIL.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 2, Le Congrier, 58310 St Amand en Puisaye.
Objet : Ingénierie, études et conseils techniques en électricité, régulation et automatisation pour le C.V.C.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Gilles MAURY 85 Rue des Chênes 91540 MENNECY.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL23006231

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUBERGE LA BEURSAUDIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Chemin de Ronde, 89310 NITRY
408 656 163 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 décembre 2022 il a été pris acte de la fin de mandat de la Société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivés à expiration et décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes en remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL23006120

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MULTIDIS

Société civile de moyens
à capital variable
Siège social : 33 Rue de la Porte Percy
89300 JOIGNY
429 608 441 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Stéphane DURDAN de ses fonctions de co-gérant et il a été décidé de na pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Frédéric ROMIEU demeure seul gérant.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL23006127

MODIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ

BRUNET

Société par actions simplifiée
Au capital de 37000 euros
Siège social : ZA Pont-de-Vaux Est null
01190 SAINT-BENIGNE
765 200 175 RCS BOURG EN BRESSE

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 1er janvier 2023, il a été :
- Pris acte de la démission de la société DBS HOLDING de ses fonctions de Présidente,
- Décidé de nommer en qualité de Présidente la société ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée illimitée,
- Et décidé de transférer le siège social de SAINT BENIGNE (01190) - ZA Pont-de-Vaux Est null, à AVALLON (89200) - Chez Ets Schiever – Zone Industrielle – rue de l'Etang, à compter du 1er janvier 2023, et de modifier les statuts en conséquence.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le n°765200175 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Présidence

AL23006137

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 4.1.2023, l'associé unique de la SAS MAE, capital 1.000euros, siège social à HAUTERIVE (89) 11, Les 80 Besaces, 813 373 750 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : HAUTERIVE (89250) 11, Les 80 Besaces - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 9, place du Ml Leclerc.

AL23006140

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI SUR PLACE

Au capital social de 101.020,34 €
Siège social: 89440 MASSANGIS, «Tormancy»
16 rue de Larchèvre
RCS AUXERRE 424 024 529

Par décision collective des associés en date du 09.01.2023, Mme HAAGH Caroline, née le 13.02.1951 à BREDA (Pays Bas), demeurant Sitterlaan 5, 3572ZK - UTRECHT (Pays Bas), a été désignée co-gérant en remplacement de Mme BONSINK Hilllegonda. Les fonctions du nouveau co-gérant prennent effet à compter de ce jour sans limitation de durée. Le dépôt légal de cette inscription modificative sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour insertion, les co-gérants SCHRURS Petrus et HAAGH Caroline.

AL23006187

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

COMPERAT CO-PRODUITS PÈRE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 230 000 euros
Siège social : 26 Rue Bourneil - 89000 AUXERRE
529 824 153 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 JANVIER 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social, à compter du 16 janvier 2023, aux activités de vente d'alimentation animale, droguerie, quincaillerie, jardinerie, épicerie fine, vente de pellets, de bois de chauffage et de sapins de Noël et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL23006145

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL VINCENT LECHENAULT

EARL au capital de 130 590 €
Siège social : 58 rue Romaine, Vassy – 89200 ÉTAULES
323 356 071 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2022 a pris acte de la démission de Mme Élisa LECHENAULT de ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23006146

TRANSFORMATION

Le 30.12.2022, l'associé unique de SARL B.E.I., au capital de 45.000euros, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Mâcherins, 6 rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour et de nommer un Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES Forme : SARL - Gérant : M. G. DELILLE 27, rue de Chaumois 89113 CHARBUY - NOUVELLES MENTIONS : Forme : SAS - Président : G. DELILLE 27, rue de Chaumois 89113 CHARBUY. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : - Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer - Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. - Clauses restreignant la libre disposition des actions : néant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL23006161

AVIS DE MODIFICATION

AMANCEY DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 13 Grande Rue, 25330 AMANCEY
485 290 787 RCS BESANCON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 5 janvier 2023, il a été décidé :
- Acter la démission de Monsieur Florent CHEVROTON de ses fonctions de Président de la SAS AMANCEY DISTRIBUTION à compter du 5 janvier 2023.
- Nommer en qualité de nouveau Président la société ANCIENS ETABLISSEMENTS GEORGES SCHIEVER ET FILS, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 138 420,00 €, ayant son siège à AVALLON (89200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro d'identification 425 920 352.
- Transférer le siège social du 13 Grande Rue – 25330 Amancey à AVALLON (89200), Chez Ets SCHIEVER, ZI – Rue de l'étang, et ce à compter du 5 janvier 2023.
- Modifier en conséquence les statuts,
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 485290787 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour insertion,
La Présidence

AL23006196

MODIFICATION DENOMINATION

SARL DAGUET ELECTRICITE ET CLIMATISATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 9 RUE DU COUVENT
89520 SOUGERES EN PUISAYE
RCS AUXERRE 79540143900018

Aux termes d'une délibération en date du 1er Décembre 2022, les associés de la SARL DAGUET ELECTRICITE ET CLIMATISATION décident :De modifier la dénomination sociale de DAGUET ELECTRICITE ET CLIMATISATION à VENELEC, et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
La Gérance

AL23006205

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

MG GRANULÉS

SAS au capital de 185.360
Les Grosses Terres
à Argenteuil-sur-Armançon (89160)
494 657 455 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 11/01/2023, il a été décidé de nommer Président, la société GROUPE ENVIRIS, SAS, 8 bis avenue de la Tuilerie ZAC Eurocentre à VILLENEUVE LES BOULOC (31620), RCS TOULOUSE 843 660 945 en remplacement de M. Pascal MORIZOT, démissionnaire. Pour avis

AL23006207

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GAEC DES NARCISSES

au capital de 74 460 €
Siège social : 33 Grande rue, Sacy – 89270 VERMENTON
316 001 809 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2023 a décidé d'ajouter à l'objet de la société, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie solaire photovoltaïque issue d'installations fixées ou intégrées à ses bâtiments, et de proroger la durée de la société de 85 ans, reportant ainsi son terme au 1er juin 2110.
Pour avis, la gérance.

AL23006212

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

MODIFICATION DU CAPITAL

«BOURDILLAT»

Société Civile Immobilière
au capital de 270.000 euros
(en cours d'augmentation)
Siège social : SAINTE COLOMBE (89440)
Route de Dissangis
RCS AUXERRE - SIREN 843 740 150

Par acte reçu par Maître Corentin Dréau, Notaire à Avallon(89200), 4 Rue de Lyon, le 12 janvier 2023, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 24.000euros par apports de biens immobiliers communs aux époux Bourdillat - Maupin, pour le porter à 294.000 euros.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis et mention, le Notaire.

AL23006218

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

RICHER

Société par actions simplifiée
au capital de 15 122,45 euros
Siège social : ZA Nord 10 Allée de l'Est
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
382 733 798 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 12 janvier 2023 Monsieur Manuel MILOT, demeurant 7 Bis Rue des Petits Champs – Malicorne 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE a été nommé en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Frédéric RICHER, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23006230

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SCP «Stéphane DROUET, Notaire», dont le siège est à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès
Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 2 janvier 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 13 janvier 2023, dossier 2023 00002395, référence 8904P01 2023 N 00037, a été cédé un fonds de commerce par :
Madame Christine Isminie Louise SOUZDES, divorcée de Monsieur Pascal Jean POULIN, demeurant à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400), 25 rue Pasteur,
A Madame Lucynda Bellynda Isa KRAIMPS-GAGNEAU, Célibataire, demeurant à BASSOU (89400), 6 rue de la Sablonnière,
Un fonds de commerce de FLEURISTE - VENTE DE CADEAUX exploité à MIGENNES (89400), 3B rue Pierre et Marie Curie, connu sous le nom commercial NOTE FLEURIE et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 514.621.606,
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45.000,00 EUR),
- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).
Le prix des marchandises en sus s'élève à la somme maximale de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR), Toutes Taxes Comprises.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006219

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 09/01/2023, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 11/01/2023, dossier 2023 00001652, référence 8904P01 2023 A 00037, la société JOIGNY OPTIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est Centre Commercial Leclerc – Les Latteux 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 344 272 414 RCS SENS, représentée par Mme Isabelle DUPECHEZ, A CEDE à la Société CENTRE OPTIQUE LES LATTEUX, Société par Actions Simplifiée au capital de 25 000 €, dont le siège social est Centre Commercial Leclerc - Les Latteux - 89400 MIGENNES, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 921 701 181 RCS SENS, représentée par M. Guillaume DUPECHEZ, un fonds de commerce d'optique, lunetterie, lentilles de contact, surdité, sis et exploité à MIGENNES (Yonne), Centre Commercial Leclerc - Les Latteux, moyennant le prix de 260 000 €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/01/2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos – 89000 AUXERRE.

AL23006233

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

AOP « Chablis grand cru »

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.
Ce projet d'aire parcellaire concerne la commune de Chablis sur le département de l'Yonne.
La consultation se déroulera du 30 janvier 2023 au 30 mars 2023 inclus.
Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie de Chablis aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.
Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 mars 2023, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.
Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG (Fédération de défense de l'appellation Chablis - 2 rue Pierre Lerouge - 89800 CHABLIS) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL23006138

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2022,
Madame Jeannine Marguerite Pierrette ORTILLON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Claude André GAVOIS, , demeurant à APPOIGNY (89380) 11 rue des Ormes .
Née à CLICHY (92110), le 22 juin 1935.
Décédée à APPOIGNY (89380) (FRANCE), le 7 octobre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, Notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 17 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX, notaire à APPOIGNY, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006125

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe, à ANCY LE FRANC du 06/03/2018 , Melle Bernadette Rose Camille GOBLEY, célibataire, en son vivant demeurant, 7 Cour au Maire à ANCY LEFRANC (89160), né(e) le 20/02/1951 à ANCY LE FRANC, décédé(e) à DIJON (21000),le 14/11/2022 , a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Éric MOUYSSET suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue au greffe du TGI d'AUXERRE le28/12/2022.Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Éric MOUYSSET, notaire associé de la Société par Actions Simplifiées « EML notaire », titulaire d'un office notarial, 3 grande Rue, ANCY LEFRANC (89160), dans un délai d'un mois.Pour avis..

AL23006166

Notaire

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant article 1007 du Code Civil par testament olographe du 26 octobre 2010, Mme Denise MORISSET, demeurant à AUXERRE, Résidence Les Opalines, 29 avenue Denfert Rochereau, née à SEMUR EN AUXOIS (21140) le 6 octobre 1941,décédée à AUXERRE le 15 octobre 2022. A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Laure BERTHELIN, notaire à AUXERRE le19 décembre 2022. Le certificat de réception dudit PV de testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'Auxerre le28 décembre 2022. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire soussigné, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL23006136

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 10 janvier 2023, a été reçu l'acte d'aménagement de régime matrimonial entre M. Georges MARIÉ et Mme Oulavanh SIGNAVONG, demeurant à PARIS 17ème (75017) 205 boulevard Malesherbes, mariés sous le régime de la séparation de biens.
Il a été décidé la mise en société d'acquêts de la maison située à QUARRE-LES-TOMBES (89) 3 rue des Ecoles, appartenant initialement à Monsieur.
Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23006142

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON - terre - fonds occupé
- 37 a 50 ca - Le poirier de messire anto: 484ZB-15 - zonage : zone A du PLUi
LA CELLE-SAINT-CYR - lande et bois-taillis - 2 ha 86 a 20 ca - Montagne du moulin: ZP-34-35-175-176-177 - zonage : zone N du PLUi
POURRAIN - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie - 6 ha 48 a 91 ca - La perriere des vaux: ZT-45(A)-45(B)-45(C)-47 - La plaine des choubis: F-983 - Le grand moulin est: F-1375 - Les champs gatelets: F-266 - Les dangimes: F-596 ZT-127-129-130-132 - Les foirees: G-812 - Les guichards: F-40 - Les petites breilles: ZS-41(J)-41(K)-42(J)-42(K)-44(J)-44(K) - Les vignes d orfins: F-356 - Sous le buisson guichard: G-314 - Vernes berault: F-962 - zonage : zones A, Ap et N du PLU
SENAN - terre - fonds occupé
- 1 ha 85 a 50 ca - Le chene bourbon: ZH-23-24(A)-24(B)-24(C) - Les tierces: XB-32 - zone A du PLUi
- 91 a 30 ca - La metairie: AE-5[59] - zonage : zone Ap du PLUI
- 1 ha 05 a 88 ca - Le chene bourbon: ZH-22 - Vaugnot: AH-48[15] - zonage : zone A du PLUi
VALLAN: terre, lande et bois-taillis
- 1 ha 12 a 92 ca - La vallee de vaux: ZI-3 - Le haut des grands vallans: ZL-129 - Les guignoris: ZI-155[560] - Les hates: ZD-120 - Les petits cheillois: ZD-79 - Prairie de la douaie: AB-409 - Sous le moulin: A-680-682 - zonage : zones Ap, N et Ni du PLU
VILLEBLEVIN - étang avec terre et bois-taillis - 3 ha 10 a 93 ca - Le saulsis de la mothe: U-19[476][P1]-20[478](J)-20[478](K)[P1]-21-284[4]-303[482][P1]-304[484](K)[P1]-305[486](K)-305[486](J)[P1]-306[488](J)-306[488](K)[P1]-307[490](K)-307[490](J)[P1]-308[492](J)-308[492](K)[P1]-309[44]-406[287] - Pres de la goulotte: U-251[480](K)[P1] - zonage : RNU
VINCELLES - terre, verger et bois-taillis - 27 a 12 ca - Chaumes lauvin: ZA-6 - La vigne aux chiens: F-474 - Les montegarots: C-470-479 - zonage : POS : zones NCB, NC et NCA
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/02/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et candidater en ligne.

AL23006217

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique FG3C** 39 Grande rue Vieux Champs 89600 Germigny (courtage en travaux). RCS Auxerre 881301733. CIP 4609. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006167

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl MAÇONNERIE FERRARI** 8, Rue des Seringas 89230 PONTIGNY (maçonnerie, couverture). RCS Auxerre 797853389. CIP 4610. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC..

AL23006168

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl LES COÛTAS** 44 Rue Camelinat 89270 Mailly-la-Ville (charcuterie-traiteur). RCS Auxerre 843341710. CIP 4611. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006169

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS HOOKAH LOUNGE** 3 Impasse du Gué de l'Epine 89470 Monéteau (restauration rapide). RCS Auxerre 824881791. CIP 4612. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006170

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Franck AUBERT** 7 rue Paul Bert 89000 Auxerre (café-bar-tabac). RCS Auxerre 418416665. CIP 4613. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006171

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique NAULIN FINANCES** 15 avenue de Worms 89000 Auxerre (Acquisition gestion de toutes participations financières). RCS Auxerre 435382288. CIP 4521. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23006172

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL PARC DE LOISIRS DU CHABLISIEN** 16 rue de la Gare 89600 Vergigny (vente d'engins motorisés). RCS Auxerre 491815718. CIP 4512. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC .

AL23006173

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 maintenant la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl DESTOCK APERO ET VIN** 2, rue de Londres 89470 Monéteau RCS Auxerre 887510469. CIP 4567 et désignant la SELARLAJ & ASSOCIÉS 12, Bd Thiers 2100 Dijon en qualité d'Administrateur judiciaire avec mission d'assistance.

AL23006174

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur David Joël Maurice NAIGEON** 17 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 805058047. CIP 4133.

AL23006175

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jean-Mary Robert Alain MOREAU** 4 route de Sermizelles 89660 Bois d'Arcy. RCS Auxerre 498652650. CIP 4556.

AL23006176

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'**EARL LES ÉCURIES DE LA COUR BUISSON** 31 rue Raymond Vernay 89170 Saint Fargeau. RCS Auxerre 804816940. CIP 4554.

AL23006177

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/01/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl REFERENCE COIFFURE** 50 boulevard Lyautey 89000 Auxerre. RCS Auxerre 391911831. CIP 4536.

AL23006178

Jugement du tribunal de commerce de Montpellier du 09/01/2023 ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl DCANGO** 2 rue de l'Église 89700 Collan (négoce de véhicules) RCS MONTPELLIER 537.648.891, date de cessation des paiements le 01/01/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Me Philippe PERNAUD 27, rue de l'Aiguillerie - 34000 Montpellier ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23006179

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON du 13/01/2023 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SASU PLACE DU MARCHÉ** 69 Rue Guynemer 89000 Auxerre (commerce de produits surgelés). RCS LYON 880162151. Liquidateurs judiciaires : la SELARL MARIE DUBOIS représentée par Me Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, et la SELARL MJ SYNERGIE représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon Cedex 03.

AL23006224

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 août 2016,
Monsieur Maurice René HENRY, en son vivant retraité, demeurant à BONNARD (89400) 4route de Cheny.
Né à AUXERRE (89000), le 12 février 1939.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à BONNARD (89400) (FRANCE), le 1er décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 9 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dunotaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY(Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006236

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

MAMIE LOU

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 42, Grande Rue
89100 SENS
824 429 930 RCS SENS

Le 31/12/2022, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Otis MARCIN, demeurant à SENS (89100), 42 Grande Rue, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23006124

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SCI POUILLARD

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 71 Bis Avenue Yvert - 89000 AUXERRE
340 827 294 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 DECEMBRE 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 27 DECEMBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Céline FINOT, demeurant 5 Rue Victor Pouget - Résidence Le Diotis - A 08, 34300 AGDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue Victor Pouget - Résidence Le Diotis - A 08, 34300 AGDE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23006129

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 10.1.2023 des associés de la SARL en liquidation YONNE TÉLÉCOMS au capital de 9.000 euros, siège social et de liquidation à JOIGNY (89300) Pépinière d'entreprises du Jovinien, av. de Sully Prolongée, 832 567 705 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.04.2022, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL23006133

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI UNTERLINDEN

Société civile en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 12 bis Avenue de la Gare 89700 TONNERRE
751 636 747 R.C.S. AUXERRE

L'assemblée générale en date du 30 Décembre 2022 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leur mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
LES LIQUIDATEURS

AL23006150

AVIS DE CLÔTURE

ECOLE DE CONDUITE RIVE DROITE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 19 Quai du Général Leclerc 89300 JOIGNY
Siège de liquidation : 16 Lieudit le Bout du Bois – 89116 CUDOT
505 220 814 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 septembre 2022, déchargé Madame Christelle EMONIERE, demeurant 16 Lieudit le Bout du Bois – 89116 CUDOT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23006155

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUXERRE DOMOTIQUE

EURL au capital de 7.000€
Siège social : 565 Bd de la Guillaumée 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
RCS 485 984 515 AUXERRE

L'AGE du 30/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M CUREAU Jean-François, 565 Bd de la Guillaumée 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 30/12/2022.
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23006185

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

AUTOMATISMES & MAINTENANCE WITZA&MW

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 6 800 euros
Siège social : 19 Allée des Pâtures - 89240 LINDRY
485163984 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 8 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jean-Philippe WITZ, demeurant 19 Allée des Pâtures 89240 LINDRY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 19 Allée des Pâtures – 89240 LINDRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23006203

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DES PLATEAUX

Société coopérative agricole à capital variable
N° d'agrément 89-417
RCS Auxerre 330 656 729
Adresse de liquidation : chez Adrien MICHAUT, Domaine de la Motte, 35 rue du Ruisseau 89800 Beine

Aux termes de l'AG ordinaire du 22/12/2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre.
Le liquidateur

AL23006215

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI FOCH-MTCM.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 2 Boulevard MAL FOCH, 89100 SENS.
799630181 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Marianne MENTZEL demeurant 7 Bis Rue de la Vallée, 89140 SAINT-SEROTIN, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL23006228

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte s.s.p. à SAINT VALERIEN(89150) en date du 09/01/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : HOLDING HELL - Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée - Siège social : 17 rue d'Enfer – 89150 SAINT VALERIEN Objet social :la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ; l'acquisition par tous moyens,la gestion, la rétrocession en tout ou partie de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement ;l'exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres ; tous conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale - Durée : 99 ans - Capital social : 1000 €, constitué d'apports en numéraire - Gérance: Yannick FAMCHON – 17 Rue d'Enfer – 89150SAINT VALERIEN.
Immatriculation de la société au RCS de SENS.

AL23006148

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 4 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : UN AIR DE FAMILLE
Siège : 55 Rue Joubert 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 6 000 euros
Objet : Restaurant, vente à emporter, traiteur en extérieur, sur place et à emporter.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Dimitri PONSARD, demeurant 28 Rue de l'Industrie 89310 NITRY
Directeur général : Madame Camille LENOBLE, demeurant 20 rue de l'Industrie 89310 NITRY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23006149

Delma
SÛRETÉ & SÉCURITÉ

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 6 janvier 2023, à DIXMONT.
Dénomination : DELMA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 18 Chemin de la Billarderie, La Grande Vallée, 89500 DIXMONT.
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Le conseil en sureté, sécurité incendie, sécurité des systèmes d'information, et la gestion de crises ; L'audit pour la mise en sûreté de site et d'évènements ; Et la formation dans les domaines ci-dessus.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 30000 euros divisé en 3000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social.
En cas de transmission des actions, le transfert de propriété résulte de l'inscription des titres au compte de l'acheteur à la date fixée par l'accord des parties et notifiée à la Société.La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert.
Cette demande d'agrément est transmise par le président aux actionnaires.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple (50 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.
En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.En cas de refus d'agrément, la Société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.
A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.
Le cédant peut à tout moment aviser le président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.
Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'associé cédant et le cessionnaire dûment appelés.
Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.
Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.
La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires.
Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Dominique LENOIR 18 Chemin de la Billarderie, La Grande Vallée, 89500 DIXMONT.
Directeur général : Monsieur Antoine GENTY 6 Allée de Dublin, Appartement E, 77144 MONTEVRAIN.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le Président

AL23006154

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENY (Yonne) du 12/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : C.G.L.D. Siège : 19 rue du Pont, 89400 CHENY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 5 000 euros. Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : M. Rodolphe BROSSIER, demeurant 8B rue Victor Hugo, 89400 CHENY. La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL23006163

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 janvier 2023, à Auxerre.
Dénomination : HOME 89 AUXERRE.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 8 Quai de la marine, 89000 Auxerre.
Objet : Services de conciergerie.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions à des associés sont libres. Toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des 3/4 des associés présents ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Adrien BAILLY 5 rue des Boussicats 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS Auxerre.
Pour avis.

AL23006183

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 janvier 2023 à COULANGES LA VINEUSE, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée TTA PRESTAS.
Objet : Prestations de services agricoles et vinicoles et accessoirement locations de matériels.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 18 rue de la Croix Claude – 89580 COULANGES LA VINEUSE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Yannick LEMOULE demeurant 27C Avenue d'Auxerre – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant

AL23006210

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Lucie BOURSIER, notaire à L'ISLE SUR SEREIN, le 03/01/2023, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 09/01/2023, dossier 2023 00000904, réf 8904P01 2023 N° 00010,il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DES CHAILLOTS
Objet social : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente biens et droits immobiliers
Siège social : Route de Vassy 89310 Châtel-Gérard.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. LEPAGE Patrick, demeurant 3 rue de la Barrière 89160 Fulvy
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément, sauf entre associés
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL23006225

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 16/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SVF
Siège : 17 avenue de la Gare - 89270 VERMENTON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet :
- l'achat et la revente de matériels agricoles et viticoles, et autres matériels para-agricoles / viticoles,
- l'assemblage de matériels agricoles/viticoles et para-agricoles/viticoles, à l'exception des matériels de traitement mécanique pour les grandes cultures,- la location desdits matériels,
- le conseil en techniques agricoles, viticoles, commerciales et industrielles,
- l'acquisition, la cession, la construction, la propriété, la mise en valeur, la prise à bail et la location de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Mathias BOUNON, demeurant 18 Rue des Cloux - 89270 VERMENTON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis

AL23006229

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par fax ou mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Terres de Bourgogne

du lundi au vendredi
dès 8 h

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net
Fax : 03 80 70 08 02

// ALIMENTATION ANIMALE

Les arbres fourragers, une ressource prometteuse

Pour faire face au changement climatique et au manque d'herbe, la ferme caprine du Pradel (Ardèche) s'intéresse au pâturage d'arbres fourragers, et en particulier du mûrier blanc. Les premiers résultats sont prometteurs.



L'étude expérimentale menée au Pradel vise à analyser les effets de l'intégration d'arbres fourragers dans la ration des chèvres.



Les valeurs nutritives du mûrier sont similaires à celles de la luzerne.



Bien taillé et entretenu, le mûrier blanc revêt un feuillage dense et bien vert très nutritif. A contrario, un mûrier abandonné résiste mal à la sécheresse et jaunit.

Les arbres fourragers pourraient-ils représenter une part importante de la ration en période estivale ? C'est sur cette question que se penche la ferme expérimentale caprine, l'Institut de l'élevage (Idele) et des OPA du Massif central, dans le cadre du projet APaChe lancé en 2021. L'ambition : trouver des pistes pour s'adapter au changement climatique via le pâturage d'arbres, alors que l'herbe se fait plus rare. L'étude vise à analyser les effets de l'intégration d'arbres fourragers dans la ration des chèvres : quels impacts sur la production du lait ? La qualité du lait et du fromage ? Quel entretien et plantations privilégier ? Comment intégrer l'arbre fourrager dans son système ?

Bonne appétence

« L'été dernier, nous avons fait pâturer un lot de chèvres pendant seize jours sur deux ha de mûriers blancs (feuilles vertes), plantés il y a une trentaine d'années pour la culture de ver à soie, explique Philippe Thorey, animateur de Cap' Pradel. *On observe une bonne appétence de la part des chèvres et une bonne digestibilité. »* Plus globalement, les premiers résultats sur la productivité sont *« excellents »*, selon Philippe Thorey. *« La qualité du lait progresse, avec un taux protéique qui augmente légèrement et un taux butyreux largement amélioré par rapport à une ration à base de foin de luzerne en bâtiment. Par ailleurs, la production de lait a aussi tendance à augmenter. »* Autre avantage du mûrier blanc : il est naturellement présent en Ardèche, résiste bien à la chaleur et procure de l'ombrage au troupeau. Pour l'heure, l'expérimentation s'est arrêtée à la qualité du lait. *« Nous allons cette année analyser les effets du mûrier blanc sur la qualité des fromages, en partenariat avec le laboratoire de l'Idele. Le but est de caractériser les éventuels changements organoleptiques sur le picodon. Mais on sait déjà qu'avec une qualité du lait améliorée, le rendement fromager sera supérieur, ce qui est déjà un positif pour la transformation fromagère. »*

Jusqu'en 2024

Le projet APaChe doit se poursuivre jusqu'en 2024. *« On commence également à étudier l'aspect plantation*, indique l'animateur Cap'Pradel. *Nous avons planté 1 300 mûriers en mars 2022. L'objectif est de trouver le meilleur type d'implantation pour faciliter le travail de l'éleveur, mais également le meilleur type de taille pour favoriser la pousse de feuilles accessibles aux chèvres. »* Au Pradel, des essais ont également été menés sur le pâturage de vignes après vendange. *« Nous allons également étudier le frêne, uniquement à l'auge, pour en étudier les effets sur la production laitière*, ajoute Philippe Thorey. *Comme le mûrier blanc, le frêne présente une très bonne valeur alimentaire, avec une bonne digestibilité. »*

Mylène Coste

Ce n'est pas un hasard si on l'a surnommé « l'arbre d'or ». Le mûrier a fait la richesse des Cévennes et a pendant longtemps fait partie du paysage et du quotidien des Ardéchois. Dans le mûrier, tout est valorisable ! Les racines donnent une belle teinture végétale jaune nuancée, et peuvent être utilisées en tisane pour ses vertus digestives. Les feuilles sont un excellent aliment pour les animaux. Le bois des branches était autrefois utilisé par les boulangers pour la chauffe rapide du four à pain, et le bois du tronc servait à la construction des bateaux et des tonneaux. L'écorce, très filandreuse, servait à la confection du papier de soie. Quant aux mûres blanches, elles sont aujourd'hui vendues à prix d'or, séchées, en magasins bio. L'Institut de l'élevage, en lien avec Cap'Pradel, participe à plusieurs études sur le mûrier blanc à la ferme du Pradel. D'emblée, s'impose un constat : le mûrier offre une ressource fourragère tout l'été et au-delà, très intéressante en période de sécheresse quand le fourrage manque. Les apports nutritionnels des feuilles de mûrier sont très intéressants : 17 % de MAT et 83 % de digestibilité. *« Ses valeurs nutritives sont similaires à celles de la luzerne »*, **estime Lixiane Keller de Schleitheim, ancienne séricicultrice à Saint-Vincent-de-Barrès. Source de diversification, la culture du mûrier permet de limiter les achats extérieurs de fourrage et de renforcer l'autonomie alimentaire. Contrairement à la plupart des espèces de prairie, le potentiel fourrager des feuilles de mûrier se maintient durant l'été et jusqu'à l'automne. Outre le pâturage, il est aussi possible d'ensiler les feuilles de mûrier. Ses racines lui permettent d'aller chercher l'eau en profondeur. Les arbres permettent également de stocker du CO_2 et d'attirer des auxiliaires comme la chouette chevêche, et toute une biodiversité animale.**

// FESTIVAL

21 Des modes de vie sous tous les angles

Sur la métropole dijonnaise, jusqu'au 5 mars, se tient le festival Modes de Vie. Dix-sept artistes vous proposent de découvrir les huit projets qu'ils ont menés avec des habitants de la ville.



Modes de vie est un festival atypique qui associe les habitants dans la réalisation d'oeuvres.

Modes de vie – Créations d'artistes et d'habitants – est un projet culturel participatif dans les quartiers de la périphérie de l'agglomération dijonnaise. Huit projets par édition sont mis en œuvre dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels. Ils sont à découvrir jusqu'au 5 mars. Les actions menées dans le cadre de ce festival sont motivées par la volonté de rendre accessible l'art à tous. Depuis sa création en 2005, le projet oriente sa démarche culturelle et sociale en direction d'habitants des sept quartiers de la politique de la ville de l'agglomération dijonnaise (Fontaine d'Ouche et les Grésilles à Dijon, Le mail à Chenôve, Bief du moulin et Guynemer à Longvic, Place Centrale à Quetigny et le Belvédère à Talant).

Porté par un collectif

Plusieurs artistes sont invités chaque année à se saisir de ce territoire comme d'un champ d'expérimentation, de création in situ avec les habitants via des ateliers et des résidences de courte ou longue durée. Ce festival est porté par le collectif Tous d'ailleurs qui rassemble une soixantaine de professionnels de la culture, du domaine social et de l'éducation. Le festival en est déjà à sa 18è édition.

Près de 250 habitants ont participé à la réalisation des huit projets présentés. Vous pourrez y découvrir « Notre musée inventé » réalisé avec des élèves de Dijon et Chenôve : une série originale d'autoportraits de chaque enfant avec sa collection idéale personnelle. Les travaux mêlent des éléments issus de deux musées (Vie bourguignonne et Beaux art) : l'un très classique et sacré, le second plus ethnographique et populaire. Ces productions sont exposées comme la collection d'un nouveau musée inventé, imaginé pour le temps du festival. Il s'agit d'un grand détournement d'œuvres des deux musées, à voir au Musée de la Vie bourguignonne à Dijon, du 27 janvier au 5 mars.

Un thé dansant !

Autour des pas du vent est un spectacle de danse mené avec des enfants de Quetigny et qui sera présenté le 31 janvier à 18 h 30 à l'école élémentaire des Huches. C'est la Restitution des ateliers danse réalisés par Serge Ambert avec des écoles en lien avec son spectacle « Dans les pas du vent ».

Un thé dansant organisé à La Vapeur, à Dijon, mercredi 1er février à partir de 14 heures. Avec l'Orchestre Domino ! En fin de journée, vous pourrez assister à la conférence débat « Quel avenir pour la fête ? ». Le même jour, toujours à La Vapeur, sera présentée une fiction intitulée « Groupe de recherche sur la fête », avec des seniors de Dijon et Quetigny. Qu'est-ce que la fête ? À quoi ça sert la fête ?

Le collectif La Méandre a tenté de répondre à ces questions à travers l'élaboration d'une fiction radiophonique.

Cette création sonore reprend les expériences-histoires collectées lors d'ateliers auprès des seniors de Dijon et Quetigny, pendant lesquels ils ont écouté de la musique, collecté leurs ressentis, et partagé leurs expériences.

D'après communiqué

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

PLUS D'INFOS SUR

NIÈVRE

// 25e randonnée des Bords de Loire

• 12 février

3 parcours de marche sont proposés pour la nouvelle édition de la Randonnée des Bords de Loire : 9, 14 ou 20 km. Les départs peuvent s'effectuer entre 7 h 30 et 10 h de la salle Polyvalente de Fourchambault. En plus deux parcours de VTT sont proposés : 26 km et 39 km – même départ que pour la marche. Tarif : 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans.

Renseignements : 09 82 12 53 83 ou 06 80 08 96 23

// Patinoire de Decize

• jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

/ 11e fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

YONNE

// Saint-Vincent tournante du Chablisien

• le 4 et 5 février

Après avoir été repoussée deux années de suite à cause de la crise sanitaire, la 52e édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura bel et bien lieu cette année à Fleys. Des festivités auront lieu tout le week-end : banquet, bal et bien sûr des visites et dégustations des caveaux. Tout le programme est à retrouver sur le site www.fleys2021.com.

COMITÉ D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

Semaine commerciale

Du 23 au 28 janvier 2023

GAEC Lechenault Yves & Gabin
1, rue des Forges - 21230 Foissy
06 68 67 74 41 ou 06 58 00 48 40



SCEA Tursin Sébastien
2, route de Thoisy - 21210 Villargoix
06 85 51 56 86



Lucand François
1, route de l'Argentalet - 21210 Molphey
06 76 52 81 85



GAEC Menetrier Parizot
Barain - 21350 Avosnes
06 88 00 66 35



SCEA Riotte Schrapfer
15, rue des Sœur - 89440 Angely
06 08 06 61 66



EARL Gabory Bruno
26, rue des Tilleuls - 21460 Jeux-lès-Bard
06 87 43 40 33



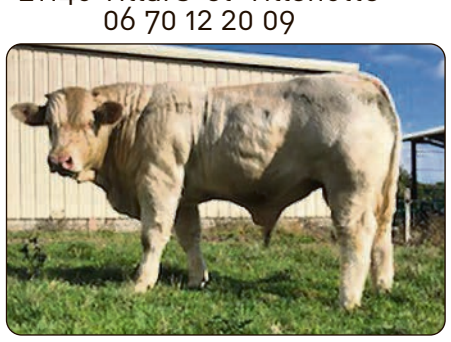
GAEC Baudot élevage
29, rue des Moulins
21140 Pont-et-Massène
06 07 75 59 74 ou 06 67 58 18 03



GAEC de la Fontaine
Route dép. 970 - 21320 Ste-Sabine
06 77 00 86 27



GAEC Baulot Yannick & Xavier
4, chemin du bois de Champeau
21140 Villars-et-Villenotte
06 70 12 20 09



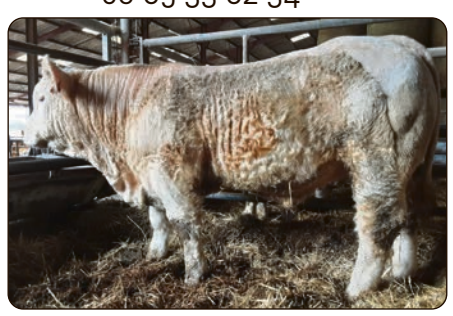
GAEC de Pergeot
Dionne - 21320 Chatellenot
03 80 84 12 09 ou 06 24 69 61 13



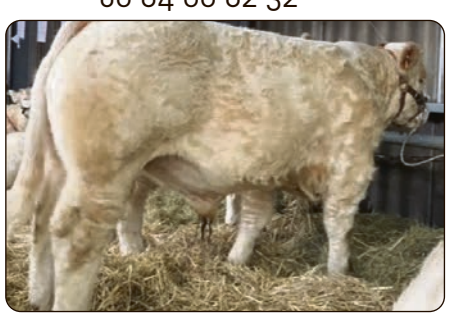
GAEC Cadoux père & fils
1, rue de la Fontaine
89420 St-André-en-Terre-Plaine
06 89 18 05 87



GAEC Saint-Roch
2, vieux chemin de Chambain
21290 Recey-sur-Ource
06 85 33 82 34



GAEC Renon
9, rue Gueneau-Arcenay
21210 Lacour-d'Arcenay
06 84 66 82 32



GAEC de l'élevage Terreau
1, rue de Menincourt - 71400 Autun
06 89 37 83 67 ou 06 82 37 12 95



Renseignements, liste des élevages et des animaux : Comité d'agriculture de Semur-en-Auxois
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor
Tél. : 03 80 90 68 80 aux heures de bureau, ou 06 07 75 59 74 aux heures de repas.